

C.R.A.C. N° 34 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 5 octobre 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Rapport de la Cour des comptes portant sur l'analyse financière des comptes annuels 2017 à 2019 des intercommunales relevant de la tutelle de la Région wallonne</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant.....	1
<i>Audition de M. Rion, Mme Compère et M. Dumont, Conseiller, Première Auditrice-Révisseuse et Auditeur adjoint de la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes.....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme de Coster-Bauchau, MM. Evrard, Demeuse, Dispa, Lomba, Hazée, M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	7
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	25
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	25
<i>Interpellations et questions orales</i>	25
<i>Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le manque de kots et ses conséquences pour les étudiants » ;</i>	
<i>Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la pénurie de kots »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Antoine, Mme Kapompole, MM. Maroy, Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	25
<i>Reprise de la séance</i>	33
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i>	33

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le pourcentage de logements publics par commune »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....33

Question orale de M. Maroy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les modifications concernant les conditions d'octroi de crédits sociaux » ;

Question orale de M. Hardy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les difficultés pour les jeunes Wallons d'accéder à la propriété » ;

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la hausse des prêts hypothécaires »

Intervenants : M. le Président, MM. Maroy, Hardy, Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....35

Question orale de M. Di Mattia à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie sur l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'habitation durable »

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....40

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les prêts de la Société wallonne du crédit social (SWCS) et du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie aux sinistrés des inondations »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....42

Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'arrêt de la prise en charge par la Wallonie des subventions pour l'aide aux victimes »

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Lomba.....43

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan global relatif à la participation citoyenne au niveau communal »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....47

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la simplification des outils de développement urbain et la consultation des petites communes »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les arrêtés d'exécution du décret du 2 mai 2019 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'établir le cadre de la fusion volontaire des communes »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....50

Question orale de M. Di Mattia à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les problèmes de recrutement de personnel des communes et la réforme du Règlement général des barèmes (RGB) »

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....51

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact du prix de l'énergie, du gaz et de l'électricité sur les finances locales » ;

Question orale de M. Frédéric à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact du coût de l'énergie sur les finances communales » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le coût de l'énergie pour les communes »

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Frédéric, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....53

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la féminisation des noms de rue »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....57

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la cybersécurité des pouvoirs locaux »

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....58

Organisation des travaux (questions).....60

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....60

Liste des intervenants.....61

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

AUDITIONS

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES PORTANT SUR L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES ANNUELS 2017 À 2019 DES INTERCOMMUNALES RELEVANT DE LA TUTELLE DE LA RÉGION WALLONNE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le rapport de la Cour des comptes portant sur l'analyse financière des comptes annuels 2017 à 2019 des intercommunales relevant de la tutelle de la Région wallonne.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je propose M. Lomba comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Lomba est désigné en qualité de rapporteur.

*Audition de M. Rion, Mme Compère et M. Dumont,
Conseiller, Première Auditrice-Révisseuse et Auditeur
adjoint de la Cour des comptes*

M. le Président. – Sans plus attendre, j'ai le plaisir de vous remercier d'avoir fait le déplacement à Namur.

Concernant le mode de fonction, on va vous demander un petit rapport, de commenter, de résumer les éléments que vous souhaitez mettre en exergue.

Ensuite, ce sera un jeu de questions et réponses. On fera un premier tour de table avec l'ensemble des députés. Vous notez les questions qui vous concernent lors de ce premier tour, et puis on répond à l'ensemble des députés en une fois. On fera un deuxième tour si besoin est.

La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, l'exposé que je vais avoir le plaisir de vous présenter ce matin sera composé de quatre grandes parties : une première, consacrée à la définition des missions de la Cour en la circonstance ; une deuxième partie sur la question relative à la réception des documents qui devaient être transmis à la Cour dans le cadre de cette mission particulière ; une troisième partie relative à l'analyse de la certification des comptes des intercommunales par leurs réviseurs d'entreprises ; la dernière, et quelque part la plus importante, sera consacrée à l'analyse financière des intercommunales pour les trois années visées, c'est-à-dire 2017, 2018 et 2019.

En ce qui concerne la mission confiée à la Cour des comptes, je vais me permettre de vous rappeler le dispositif légal qui fonde cette mission. Il s'agit de l'article L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qui stipule, dans son premier alinéa, que les comptes annuels, le rapport du réviseur des organismes, le rapport de gestion et les rapports spécifiques sur les prises de participation sont transmis à la Cour des comptes dans les 30 jours après l'approbation par l'assemblée générale. La Cour des comptes peut adresser aux réviseurs des questions en lien avec son rapport. Elle établit, tous les trois ans, un rapport.

Ce sont des dispositions à la fois précises et très larges puisque la première constatation est que cette mission est un effet de l'article 180, cinquième alinéa nouveau, de la Constitution qui prévoyait, lors de la révision de la Constitution, que les entités fédérées pouvaient confier à la Cour des comptes des missions

spécifiques qui ne faisaient pas partie de son champ de compétence habituel moyennant rémunération.

La Région wallonne a été le premier niveau de pouvoir à utiliser cette compétence particulière. Elle l'a donc utilisé dans le cadre de ce contrôle relatif aux rapports des intercommunales. Il faut savoir que, dans la hiérarchie des normes, la Cour des comptes n'a aucune compétence sur les pouvoirs locaux et, par définition, sur les intercommunales. Cette disposition du décret sur la démocratie locale et la décentralisation a confié cette nouvelle mission à la Cour.

Il convient aussi de définir la particularité de cette mission par rapport aux travaux habituels de notre institution. Il ne s'agit pas d'un contrôle financier au sens strict du terme puisque nous n'intervenons pas au sein même des intercommunales. Notre intervention s'exerce uniquement via les rapports qui nous sont transmis par les intercommunales et les comptes qui ont été arrêtés et approuvés par les assemblées générales des dites intercommunales. En d'autres termes, nous sommes tributaires des informations qui nous sont transmises puisque nous n'avons pas de pouvoir d'investigation direct.

Par rapport à cette mission, il ne s'agit pas d'un contrôle financier au sens classique du terme puisque ce contrôle particulier n'obéit pas aux normes internes et internationales généralement applicables en matière d'audit financier.

Enfin, le résultat de ce contrôle de la Cour n'aboutit pas à donner une assurance raisonnable sur l'information financière qui est transmise. La Cour ne se prononce d'aucune manière sur l'existence d'éventuelles anomalies significatives ou de fraudes qui auraient été commises dans le cadre de ces différents comptes transmis par les intercommunales.

Je voudrais attirer votre attention sur une remarque que la Cour avait formulée quand elle avait été saisie par le Parlement wallon pour donner son avis sur le projet de décret, c'est que celui n'évoque aucune procédure à la transmission des documents.

Le décret stipule simplement que les intercommunales sont chargées de transmettre les documents dans les 30 jours après l'approbation par les assemblées générales. Nous sommes d'autant plus tributaires du bon vouloir des intercommunales puisque aucune procédure formelle n'a été définie dans le décret.

Par ailleurs, il faut savoir – et il est important de le souligner – qu'une autre disposition de ce Code de la démocratie locale, l'article 31.12.1 pour être précis, prévoit que les intercommunales doivent transmettre les mêmes documents aux SPW, en particulier au service Intérieur et Action sociale. Dans le cadre du premier exercice de notre mission – j'aborderai cette question plus concrètement dans la suite de mon exposé –, il s'est

avéré que beaucoup ou, en tout cas un certain nombre, d'intercommunales ne transmettaient pas les documents dans les délais prévus, c'est-à-dire les 30 jours après l'assemblée générale. Nous allons être charitables, c'était la première fois que cette mission s'exerçait, il fallait que tout le monde se mette en ordre de marche, on peut donner cette lecture. C'est une première constatation.

Fort de cette constatation, la Cour a pris contact avec le SPW pour voir dans quelle mesure il ne serait pas possible de mettre en place un protocole pour éviter un double flux d'informations et garantir une centralisation de celle-ci. Après contact et négociations, un protocole a été signé avec le SPW et la Cour des comptes et il devra entrer en vigueur à partir des comptes 2020. Donc, nous osons espérer que les problèmes que nous avons rencontrés quant à la collecte des informations devraient, à partir des comptes 2020, être solutionnés ou facilités.

Ce contrôle ou cette mission particulière confiée à la Cour des comptes vise deux objectifs : le premier est d'établir un bilan global de la certification des comptes annuels effectués par les réviseurs d'entreprise. Le second – qui est sans doute encore plus important et plus intéressant en termes informatifs – est de donner une évaluation financière globale des intercommunales.

Qu'entends-je par « évaluation financière » ? De nouveau, j'en reviens à mon constat sur le contrôle financier traditionnel qu'exerce la Cour des comptes. Il ne s'agit pas de nous prononcer sur la validité des chiffres ni sur le caractère raisonnable de ceux-ci par rapport aux activités de chacune des intercommunales et donc, de veiller à ce que ces chiffres ne comportent pas d'anomalie significative, voire de fraude.

Notre mission, en la circonstance, a consisté, à partir des chiffres tels qu'ils ont été traduits dans les comptes de ces intercommunales, certifiés ou non par les réviseurs d'entreprise, à mettre en place toute une batterie de ratio tel qu'on les utilise habituellement dans l'analyse financière pour estimer quelles est la santé et la situation financière des intercommunales.

Deuxième élément, notre rapport est triennal, comme le prévoit le décret. Peut-être une petite explication quant à ce caractère triennal : comme je vous l'ai dit, le décret a été voté au mois de mars 2018 et rentre en vigueur dans ce *momentum* et implique dès lors que les premiers comptes des intercommunales qui vont être visés par l'entrée en vigueur du décret, sont les comptes 2017. En effet, les assemblées générales des intercommunales vont avoir lieu dans le courant des mois d'avril, mai, juin, cela dépend du statut des différentes intercommunales.

Dès lors, comme le décret est entré en vigueur en mars 2018, on a commencé à partir des comptes 2017, c'est-à-dire, trois ans, donc 2017, 2018, 2019, avec une

particularité pour les comptes 2019. Ce sont les comptes qui sont liés à la crise de la covid-19, un certain nombre de dispositions qui ont été adoptées par le Fédéral ont permis aux assemblées générales de se tenir plus tardivement pour permettre de pallier les difficultés liées à cette crise sanitaire. Certains comptes sont donc arrivés dans un délai encore plus tardif.

Le temps pour nous de rassembler toute cette information, de la mettre en œuvre et d'établir le rapport, ceci explique pourquoi on pourrait considérer que c'est avec un peu de retard, mais il y aura toujours inévitablement un an de décalage entre notre rapport et les derniers comptes sur lesquelles ce rapport portera.

Comme je l'ai dit, ce rapport va porter sur deux aspects importants : d'une part, la question de la réception des comptes, la qualité des comptes et des documents reçus et, liés à cela, la problématique du rapport des réviseurs d'entreprises et, d'autre part, les rapports spécifiques sur les prises de participation, puisque le décret prévoit également cet élément dans notre analyse.

J'en arrive maintenant à la question des documents tels qu'ils nous ont été transmis et la manière dont ils ont été reçus par la Cour des comptes. Si l'on se fonde sur le cadastre du SPW et nos propres constats, 77 intercommunales étaient concernées en 2017 ; 76 en 2018 et 81 en 2019. Au total, pour l'ensemble de la période, cela concerne une mission relative à 82 intercommunales, puisque, en cours de période, l'Intercommunale des eaux du centre du Brabant wallon a été fusionnée en 2017. Elle n'intervient donc que pour une année.

En ce qui concerne les comptes consolidés, puisque certaines intercommunales ont un caractère d'intercommunale holding et donc consolident leurs comptes, nous en avons repris cinq en 2017 ; sept en 2018 et 2019. Pour mémoire, il s'agit d'INTRADEL, d'Interseniors, d'Idelux, d'ORES Assets, Enodia, Ipalle et IGRETEC. Le rapport contient d'ailleurs un rapport de synthèse sur ces différents éléments. Notre vérification, outre le fait d'assurer que l'ensemble des documents requis nous ont bien été transmis, a porté sur la question des délais de transmission, de la complétude de l'information et de sa conformité aux normes légales applicables.

En synthèse, sans rentrer dans les détails intercommunale par intercommunale, ce que nous pouvons dire à l'issue de cet exercice, c'est qu'un peu plus de la moitié seulement des documents requis ont été transmis à la Cour pour chacun des exercices. Nous avons donc dû compléter notre information via d'autres sources. La plus évidente étant la centrale des bilans de la Banque nationale. Nous avons donc pu récupérer les documents qui ne nous avaient pas été transmis via cette base de données.

Comme je l'ai dit également, à partir de l'exercice 2020, suite au protocole d'accord que nous avons signé avec le SPW Intérieur et Affaires sociales, un seul canal est désormais prévu. C'est via ce service de la Région wallonne que les comptes nous seront transmis, ce qui nous paraît sans doute une façon plus diligente de travailler et d'éviter aux intercommunales d'avoir l'impression de devoir gérer deux canaux d'information.

Par ailleurs, c'est également un autre constat qu'il convient de faire, c'est que certains documents transmis – que ce soit au niveau des rapports, voire même des rapports des réviseurs – ne sont pas toujours conformes aux normes en vigueur.

S'il fallait donner une conclusion finale par rapport à ce premier exercice, vous aurez pu le constater à la lecture du tableau de synthèse avec les points vert, orange et rouge, c'est qu'on peut manifestement encore mieux faire.

J'en arrive au troisième point de mon exposé relatif à la certification des comptes par les réviseurs. Chacune de ces intercommunales, en application du Code des sociétés, est soumise à un contrôle financier via les réviseurs d'entreprise. Pour mémoire, ces réviseurs doivent rendre une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et la fidélité des opérations financières reprises dans les comptes. Ils émettent, à l'issue de leur audit, un rapport de certification qui peut être décliné de quatre façons :

- un rapport sans réserve, en d'autres termes, à l'issue de son audit, le réviseur n'a constaté aucun problème majeur important relatif à ces qualités telles que je viens de les énoncer, relatives aux comptes ;
- une opinion ou une certification avec réserve. C'est une situation dans laquelle, le réviseur a constaté une incertitude significative sur un élément spécifique du compte ;
- une opinion négative. Dans ce cas, le réviseur constate que les comptes sont entachés d'anomalies qui ont une incidence significative sur l'ensemble des comptes ou des problèmes qui ont un caractère diffus sur l'ensemble des comptes, qui remette donc en question l'image fidèle que ces comptes sont sensés donner de la réalité financière et économique de l'entreprise ;
- une certification qui consiste en une abstention. C'est la situation la plus désagréable puisque, là, le réviseur constate qu'il n'a pas été en mesure d'exercer sa mission faute d'informations suffisantes, soit liée à une situation comptable ou administrative relativement désordonnée, soit à d'autres types de problèmes de relation avec l'entité.

En synthèse, sur ces rapports des réviseurs, pour les comptes consolidés, les sept intercommunales holding, aucune abstention, aucune réserve. Les comptes de ces

sept entités ont été certifiés sans réserve, situation la plus favorable.

En ce qui concerne les comptes statutaires des 82 intercommunales concernées par l'ensemble de la période, la situation est plus contrastée puisque, loin d'être une certification pour l'ensemble de ces intercommunales et pour les trois années, sans aucun problème, sans réserve, on a constaté des abstentions et des opinions avec réserve de 12 % à 16 % des comptes selon les années, ce qui n'est pas négligeable.

Deux déclarations d'abstention, situation comme je vous l'ai dit la plus problématique, qui était liée soit à l'absence de la lettre d'affirmation. Qu'est-ce la lettre d'affirmation ? Dans le cadre du contrôle financier, les responsables de chaque entreprise, ici, chaque intercommunale, sont tenus de signer un document dans lequel ils déclarent avoir pris toute une série de mesures relatives à l'organisation administrative, à toute une série d'opérations financières qui constituent en quelque sorte une garantie qu'ils ont mis en œuvre les mesures de gestion requises pour garantir la fidélité et l'image fidèle de leur compte. Donc, absence de lettre d'affirmation, soit – plus grave encore – absence d'explications et d'informations requises par le contrôle. Cela est révélateur d'une situation administrative et comptable relativement problématique.

En ce qui concerne les opinions avec réserve, de manière synthétique, ces réserves portent essentiellement sur cinq problèmes récurrents :

- la constitution de provisions. En audit financier, les provisions sont un peu le pont aux ânes ;
- l'absence de réduction de valeur ;
- la sous-estimation des charges. C'est un peu plus gênant ;
- le risque de pérennité de l'entreprise. Que vise-t-on par ce concept ? Lorsque les résultats sont négatifs, la continuation de l'activité est potentiellement mise en péril, et lorsque l'entité qui voit ses résultats négatifs apparaître ou s'accumuler d'exercice en exercice et qui ne parvient pas à démontrer qu'elle peut prendre des mesures nécessaires à cette fin, le réviseur peut évidemment mettre une réserve sur cet aspect-là des choses pour attirer l'attention du conseil d'administration et de l'assemblée générale sur la nécessité de mesures pour garantir cette pérennité.
- pour les intercommunales hospitalières, la question des rattrapages enregistrés sur la base du budget des moyens financés des hôpitaux, c'est un problème d'exercice. Le SPF Sécurité sociale met un certain temps pour calculer ces montants et l'exercice concerné voit donc ces montants attribués avec parfois, une, deux ou trois années de retard. Les réviseurs n'aiment pas cela puisqu'ils aiment bien rattacher les charges aux produits à l'exercice citoyen.

J'en viens au quatrième point de mon exposé, le plus important et qui concerne l'analyse financière des intercommunales.

Dans ce cadre, comme je vous l'ai dit en introduction, notre but est de dégager un certain nombre de ratios, qui permettent, sur la base des comptes tels qu'ils nous ont été transmis, et sur lesquels nous n'émettons aucune opinion quant à l'image fidèle qu'ils sont censés donner, estimant que d'une part les réviseurs ont fait leur travail et que d'autre part, le décret ne prévoit pas cette mission particulière, l'objectif étant, à travers le développement de ces différents ratios, de donner une analyse qui permette d'avoir un examen suffisamment explicite sur la solidité financière des intercommunales.

Cette analyse va se développer selon trois composantes, et le rapport est structuré de cette manière :

- développer une analyse pour l'ensemble des intercommunales ;
- décliner cette analyse par secteur d'activité ;
- enfin, avoir une analyse plus spécifique pour un certain nombre d'intercommunales dont nous avons estimé, sur la base des ratios utilisés, qu'elles présentent un risque financier.

Ces intercommunales donneront lieu à une analyse plus particulière.

Enfin, nous avons mené une analyse sur les comptes consolidés des rapports spécifiques relatifs aux prises de participation.

Si j'en viens à un bref résumé du résultat global de cette analyse financière pour l'ensemble des intercommunales concernées, le total du bilan de l'ensemble de ces intercommunales pour 2019 représente 18,4 milliards d'euros. On se rend compte de l'importance que représente ce secteur d'activité. Si je devais comparer ce total bilantaire avec les données du bilan social, c'est-à-dire les effectifs, le personnel, qui est utilisé, qui travaille au sein de ces intercommunales, l'ensemble de cet effectif moyen en termes d'équivalents temps plein est d'un peu plus de 28 000 personnes, pour un coût moyen de 1,6 milliard d'euros. Cela confirme bien : 1,6 milliard d'euros, le secteur médicosocial employant plus de 75 % du personnel. En termes d'emplois, c'est évidemment le secteur médicosocial qui pèse le plus lourd.

Petite information qui mérite également d'être soulignée : un peu moins de 15 % des intercommunales n'ont pas de personnel propre et font donc appel à du personnel extérieur pour réaliser leurs activités.

En ce qui concerne quelques autres informations financières globales, le degré de liquidité à court terme, c'est-à-dire les placements de trésorerie et les valeurs disponibles représentent en moyenne 1,1 milliard d'euros, soit un peu plus de 6 % de l'actif. En ce qui

concerne le degré global d'endettement moyen, il est d'un peu moins de 52 % du bilan, donc on peut estimer, d'après les ratios généralement acceptés, que c'est un degré d'endettement soutenable par rapport à la liquidité globale du bilan. En ce qui concerne les capitaux propres, ceux-ci représentent 8,2 milliards d'euros, ils sont les participations des actionnaires, essentiellement les communes en la circonstance.

Pour l'ensemble de la période et pour l'ensemble des intercommunales, on constate que la trésorerie nette est positive, ce qui, pour l'ensemble du secteur, est une information intéressante et positive.

Quant aux comptes de résultat, de nouveau pour l'ensemble des intercommunales, les résultats d'exploitation sur l'ensemble de la période sont globalement positifs. Il faut constater que, par ailleurs, les coûts fixes – les salaires et les amortissements – représentent 88 % des masses concernées. C'est un montant très important, qui signifie que face à un tel montant des coûts fixes, les intercommunales sont structurellement confrontées à un risque financier en cas de ralentissement de l'activité économique.

Enfin, dernier élément d'intérêt, me semble-t-il, le bénéfice moyen sur l'ensemble de la période est positif pour l'ensemble des intercommunales, il s'entend. L'essentiel de ce bénéfice est comptablement attribué aux résultats reportés et aux dividendes, en l'application des statuts et des normes légales applicables.

Premier élément de synthèse, ce que j'ai appelé cette « analyse globale ». On estime que ces chiffres, s'ils ne sont certes pas inintéressants, masquent la réalité et la diversité de cette réalité. Nous avons donc élaboré une première grille en classant l'ensemble des intercommunales dans sept secteurs d'activités principales.

Pour mémoire, ces secteurs sont :

- le secteur médicosocial, il concerne 12 intercommunales ;
- le secteur des déchets, il concerne 7 intercommunales ;
- le secteur eau, il concerne 10 intercommunales ;
- le secteur financier, il concerne 12 intercommunales ;
- le secteur de l'expansion économique, il concerne 9 intercommunales ;
- le secteur relatif à ce que l'on pourrait appeler la téléphonie, le gaz et l'électricité, il concerne 7 intercommunales ;
- le secteur divers dans la mesure où un certain nombre d'intercommunales fonctionnent dans des activités différentes selon les statuts, il concerne 15 intercommunales.

Dans le rapport, il y a – vous l'avez vu – un document ou un tableau récapitulatif de synthèse qui détaille les risques sectoriels concernés.

L'analyse est fondée sur la base des principales rubriques des comptes annuels. Nous avons tenté d'évaluer l'équilibre financier global au regard du fonds de roulement net, du besoin de fonds de roulement et de la trésorerie nette. Ce sont les trois indicateurs généralement admis sur ce type de démarche.

En ce qui concerne les conclusions que l'on peut apporter sur cette analyse sectorielle, je pense que l'on peut donner deux grands types de conclusions. Le premier consiste à remarquer que le secteur des déchets, le secteur divers et le secteur médicosocial sont les plus exposés aux risques financiers. D'une part, à cause de leur sensibilité plus importante à l'endettement. En d'autres termes, leur niveau d'endettement est en moyenne supérieur à celui des autres secteurs. D'autre part, dans ces trois secteurs, les résultats financiers et les résultats de l'exercice sont plus souvent négatifs que dans les autres secteurs. Ce qui implique la nécessité d'une intervention récurrente des associés pour combler les pertes. Tout cela n'est pas sans conséquence pour les associés.

La deuxième grande conclusion, c'est la conséquence logique de la première remarque. Les autres secteurs sont moins exposés aux risques financiers.

D'une part, on constate qu'ils poursuivent leurs activités – en tout cas pour la période sous examen – sans appeler l'intervention récurrente des associés.

D'autre part, un petit bémol pour le secteur gaz, électricité et téléphonie, un tiers des intercommunales concernées de ce secteur présente une trésorerie nette négative et nécessite un recours plus important à l'endettement par rapport aux organismes financiers ou autres.

Le troisième échelon de notre analyse financière est une analyse spécifique consacrée à 11 intercommunales. Petite remarque méthodologique : comment avons-nous opéré ce choix ? Si vous avez eu le courage de lire le document jusque dans ses annexes, vous aurez constaté qu'une de ces annexes est consacrée plus spécifiquement à cette méthode.

Nous avons donc développé une batterie de ratios financiers, comme je vous l'ai dit. Pour valider ou, en tout cas, avoir une deuxième opinion sur cette batterie de ratios, nous avons également utilisé le site bien connu Companyweb, qui est un site qui, pour l'ensemble des sociétés belges, permet de calculer leur situation financière, comptable et de donner un certain nombre de ratios automatiques.

Nous avons comparé le résultat de notre analyse et de ce site internet. À l'issue de cette comparaison, nous avons retenu 11 intercommunales qui nous paraissent poser plus problème, dans la mesure où, en ce qui concerne leurs ratios de liquidités, leur degré d'endettement, leur rentabilité d'affectation du résultat,

mais aussi leur trésorerie, ces 11 intercommunales voient leurs clignotants, en termes de ratios d'analyse, au rouge, relativement ou significativement.

Comme je l'ai dit, 11 intercommunales sont retenues. Pour mémoire, six relèvent du secteur médicosocial, qui, manifestement, est celui qui est confronté aux situations financières les plus délicates. Deux relèvent du secteur des déchets. Deux sont issues du secteur des finances. Une intercommunale relève du secteur « divers ».

En synthèse de cette analyse, je voudrais attirer votre attention sur six éléments.

Premièrement, pratiquement toutes ces intercommunales présentent une trésorerie nette négative. En d'autres termes, le fonds de roulement net est négatif ou insuffisant pour financer les activités opérationnelles. Ce qui n'est pas, en termes de gestion, une situation très favorable et qui est susceptible, à terme, de mettre en cause, sauf apports significatifs des associés, la continuité des activités.

Deuxièmement, plus de la moitié des intercommunales concernées présentent un taux d'endettement supérieur à 75 % du passif, alors que la moyenne, pour l'ensemble des intercommunales, était d'un peu plus de 50 %, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce qui signifie un risque de surendettement.

Troisièmement, la couverture des dettes qui échéent dans l'année et qui doivent être couvertes par le cash-flow après impôt est insuffisante pour la majorité des intercommunales concernées. Le remboursement de leurs dettes est donc réalisé soit par une trésorerie qui a pu être accumulée au cours des exercices précédents de la période 2017, 2018 et 2019, soit par de nouvelles dettes financières, avec un risque de cercle vicieux, sinon infernal à terme.

Quatrièmement, six intercommunales – c'est un autre constat – sont en perte pour l'exercice 2017, sept sont en perte pour l'exercice 2018 et cinq pour l'exercice 2019.

Cinquièmement, on a également constaté que le cash-flow était négatif pour une intercommunale sur chacun des exercices sous revue et pour une autre sur deux exercices. C'est vraiment une situation préoccupante.

Sixièmement, on constate que la trésorerie générée par les activités opérationnelles est déficitaire pour la majorité de ces 11 intercommunales. Là aussi, le financement de la trésorerie résulte d'une combinaison de différentes sources externes de financement : crédits bancaires, subsides en capital ou augmentation de capital et interventions des associés dans la perte de l'exercice.

J'en arrive au troisième point de cette analyse financière et des comptes et j'aborderai plus

spécifiquement la problématique des comptes consolidés des sept intercommunales que j'ai citées en introduction de mon exposé.

J'aborderai trois aspects plus particuliers.

Le premier aspect concerne la réglementation.

En ce qui concerne cette réglementation, je me permets de rappeler la disposition concernée, l'article L1512-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Cette disposition prévoit que les intercommunales ont la possibilité de prise de participation dans des entreprises publiques ou privées pour autant qu'il existe un lien avec l'intercommunale participante. C'est une disposition à la fois précise et générale.

Normalement, c'est une disposition qui s'exerce avec approbation des organes, conseil d'administration et assemblée générale, mais aussi avec un contrôle possible de la Région wallonne. Cette disposition prévoit aussi, suite à des modifications du code, qu'un rapport spécifique doit être réalisé chaque année sur ces prises de participation et doit être présenté à l'assemblée générale spécifiquement.

Je me permettrai de faire trois observations d'ordre de cohérence légale par rapport à ce dispositif. D'une part, attirer l'attention de la commission sur le fait que le Gouvernement n'a pas adopté l'arrêté qui fixait les conditions de forme et de fond sur ce fameux rapport. Ce ne sera pas sans conséquence dans la suite de l'analyse. Par ailleurs le Code de la démocratie locale est muet quant à la prise de participation minoritaire dans des sociétés privées. Comme je l'ai dit, cette disposition est à la fois précise et générale.

Enfin, aucune disposition ne concerne les prêts financiers qu'une intercommunale pourrait accorder à une entreprise liée. Un prêt financier, c'est quelque part aussi une forme de participation. Pas par un accès au capital, mais par un financement de l'entité. Sur l'ensemble de la période, 55 intercommunales en 2017, 56 en 2018 et 58 en 2019 – le *trend* va en augmentant – possèdent des participations. Ce n'est donc pas un phénomène marginal. Je dirais même que c'est un phénomène majoritaire par rapport aux 82 intercommunales concernées par la période.

Le premier constat qu'il faut malheureusement formuler en la matière, c'est que 60 % des intercommunales n'ont pas transmis à la Cour des comptes le rapport spécifique sur leurs participations.

Deuxième constat, les rapports existants sont hétérogènes, voire parfois difficilement exploitables. C'est sans doute l'une des conséquences de l'absence d'arrêté fixant les conditions de forme et de fond quant à la présentation et le contenu de ces rapports.

Qu'avons-nous constaté ? C'est que, souvent, ils sont soit trop schématiques, souvent aussi ils manquent d'informations pertinentes, par exemple quant à la précision du pourcentage de contrôle, du nombre de titres souscrits, de la valeur de souscription, du pourcentage libéré des titres souscrits. Par rapport à cet élément, l'exercice que nous avons pu mener est malheureusement relativement négatif et nous devons conclure que ces rapports n'offrent pas la nécessaire information requise que l'on pourrait attendre d'une lecture normale des dispositions applicables.

Par rapport à cette problématique des comptes consolidés et des rapports spécifiques, nous avons également soumis les intercommunales holdings, les sept fameuses intercommunales que je citais en introduction, à une analyse financière du même genre que les autres pour voir si certaines d'entre elles n'étaient pas confrontées à des risques financiers spécifiques.

À l'issue de ce contrôle, nous en avons retenu une, c'est-à-dire Enodia. Puisque, dans le cadre de ce contrôle, nous avons constaté que 26 des sociétés détenues par Enodia présentaient des risques financiers significatifs qui pourraient avoir des conséquences directes ou indirectes sur la santé financière d'Enodia.

Alors, nous avons tenté, face à une situation que je qualifierais d'intermédiaire encore, je ne vais pas revenir sur la saga de cette société, sur les résultats de la commission d'enquête qui avait été consacrée à cette structure, qui a pris un certain nombre de décisions.

Comme ces exercices 2017-2018-2019 sont dans cette période intermédiaire où les structures commencent à changer, évoluer et à répondre aux recommandations et aux obligations qui ont été faites aux nouveaux organes, Enodia est encore dans cette période en profonde restructuration. Pour les comptes 2020-2021-2022, qui seront concernés par notre prochain rapport, nous pensons et nous espérons que la situation se sera stabilisée et qu'on pourra avoir une image plus claire des choses.

Vous avez constaté que, dans notre rapport, nous avons tenté de réaliser un exercice que nous espérons avoir été le plus pédagogique possible des différentes structures de cette société avant, pendant et en cours de restructuration, avec ce dernier graphique qui est repris dans la dernière annexe où nous avons tenté – je ne vais pas utiliser le concept de nébuleuse parce que d'aucuns pourraient, et à juste titre d'ailleurs, considérer qu'il est péjoratif – de détailler la manière, dans cette structure complexe, dont les prises de participation successives – puisque ce sont parfois des prises de participation à double ou à triple détention – ont été mises en œuvre.

On constate que, dans l'état actuel, il existe encore trois pôles d'activité principale : le premier relatif à l'énergie ; le second aux télécoms, médias et le dernier

aux finances. Il faut savoir que l'ensemble de cette structure représentait encore 120 sociétés en 2017-2018 et encore 117 en 2019 avec des sociétés étrangères qui sont localisées en France, au Grand-Duché de Luxembourg, au Congo, en Serbie, voire au Kenya. Vous voyez que c'est une structure relativement complexe et qui connaîtra sans doute encore des modifications et peut-être des simplifications.

En tout cas, nous avons constaté que, dans l'état actuel de la période 2017-2018-2019, cette structure d'Enodia était encore dans une situation financière délicate puisque 26 des sociétés détenues étaient elles-mêmes confrontées à des risques financiers importants avec de possibles conséquences sur la société mère.

Voilà, en synthèse, le contenu de notre rapport.

Nous sommes évidemment disposés à répondre à vos questions et aussi, surtout, plus important peut-être encore, aux suggestions et recommandations que vous estimeriez nécessaires à nous formuler pour améliorer ce document puisque le décret dit simplement que nous devons vous transmettre un rapport.

M. le Président. – Merci beaucoup pour la concision, mais aussi la précision même si c'est un résumé de votre exposé qui a pu éclairer l'ensemble des parlementaires qui n'ont certainement pas manqué non plus de prendre connaissance des différents documents qui avaient été transmis.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci beaucoup pour votre exposé, cela nous permet, comme à chaque fois, d'avoir une meilleure connaissance du dossier. D'une certaine manière, cela nous donne toute une série d'informations qui nous permettent de mieux réaliser notre travail.

J'aurais quelques questions à vous poser. Tout d'abord, sur la transmission des documents, on voit dans votre rapport que ce n'est pas encore systématique pour les intercommunales et même que les documents transmis ne sont pas toujours tous conformes, ce qui vous oblige d'ailleurs à faire vous-même la démarche auprès de la Banque nationale de Belgique pour récupérer l'ensemble des documents. Quelle solution préconisez-vous pour que ce point soit amélioré ? Vous dites avoir réalisé un protocole avec le SPW Intérieur et Action sociale. Est-on sûr que ce SPW reçoit tous les documents exigés ?

Concernant le contrôle des réviseurs d'entreprise, vous parlez d'un organe de contrôle régional qui n'est toujours pas institué, alors qu'il est prévu par le décret du 19 juillet 2021. Savez-vous pourquoi cet organe n'est

toujours pas là ? Peut-être M. le Ministre peut nous l'expliquer lui-même.

Sur les prises de participation, on se demande également pourquoi le Gouvernement wallon n'a toujours pas adopté d'arrêté fixant les conditions de fond et de forme du rapport spécifique sur les prises de participation prévues à l'article 1512-5 du CDLD. Sur ces rapports de prise de participation, on constate également dans le rapport qu'il y a un manque de transmission vers la Cour des comptes. Quelle solution préconisez-vous pour que ce soit plus systématique ?

Enfin, ce sera plutôt une remarque, une considération : on note bien le passage sur Enodia qui était assez parlant et l'exposition aux risques financiers qu'elle a. Nous estimons que ce sont ici les dérives d'une entreprise publique qui a été gérée, utilisée comme une entreprise privée et finalement qui ne visait que l'intérêt de ses dirigeants, qui a fait des investissements à tort et à travers de manière opaque avec l'argent des citoyens. Cela montre bien l'importance d'avoir des intercommunales transparentes, où les citoyens, les travailleuses et travailleurs de ces entreprises sont informés des décisions prises et ont aussi leur mot à dire sur la direction qu'elles prennent.

Cette vérification effectuée par la Cour des comptes est certainement un pas dans le bon sens, mais il est clair qu'il faudra réfléchir à comment transformer ces entreprises en réelles entreprises démocratiques publiques.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Merci, Monsieur Rion, pour cet exposé extrêmement intéressant. Vous nous avez rappelé quels étaient les objectifs, qui étaient particulièrement d'évaluer la situation financière des intercommunales. Votre mission est intéressante et je vous remercie de nous avoir brossé les éléments les plus importants.

J'avais quelques questions à vous poser. Je voudrais commencer par la non-transmission des éléments et des documents que vous étiez en passe d'attendre. Vous avez dit qu'un protocole allait être réalisé avec le SPW, mais j'aimerais que vous nous précisiez le contenu de ce protocole, pour savoir si ce sera suffisant pour que, l'année prochaine, vous puissiez remplir votre mission de façon encore plus précise. Vous avez dit : « Plus de 60 % des intercommunales n'ont pas transmis à la Cour des comptes une partie des documents, voire une partie importante. » Le fait de ne pas avoir eu ces documents vous a-t-il posé un véritable problème ? Vous avez dit : « Nous avons dû aller pêcher à droite et à gauche certains éléments. » Au-delà de la perte de temps, avez-vous rencontré des difficultés suite aux carences des intercommunales ?

Je poserais aussi une question à M. le Ministre dans ce sens-là. La tutelle, quand elle doit exercer sa tutelle, dispose-t-elle de tous les éléments nécessaires ? Quand je vois qu'ici une mission particulière a été confiée à la Cour des comptes et que les documents ne sont pas parvenus, la tutelle reçoit-elle automatiquement, puisque c'est normalement prévu par le CDLD, les rapports des participations ? J'aimerais que vous puissiez nous éclairer à ce niveau.

Un point m'a particulièrement intéressée et interpellée, c'est lorsque vous avez abordé la question des intercommunales à risques financiers. Vous avez dit que 11 proviennent particulièrement des secteurs déchets, médicosociaux et financiers, et qui ont un risque financier potentiel nettement élevé et dont la moitié présente une trésorerie nette négative.

Vous avez dit que les associés sont appelés à combler les pertes. Je suis donc vraiment interpellée par cela parce que par rapport à cette situation financière qui nécessite un renflouement sur chaque année, avez-vous étudié cela particulièrement ? La hauteur de ce renflouement est-elle très importante et risque-t-il, à terme, de mettre les intercommunales en danger soit, en prévoyant une liquidation, soit en obligeant les associés à devoir intervenir, c'est-à-dire les communes qui sont déjà dans une situation difficile aujourd'hui.

Je me pose la question suivante : par rapport à ces intercommunales, ne serait-il pas intéressant de proposer un audit plus précis de la situation puisque vous avez dit : « Nous n'analysons que les documents que nous avons reçus » ? Vous n'intervenez pas dans l'évaluation des comptes qui vous sont remis.

La question pour M. le Ministre, c'est de savoir si vous étiez au courant de ce type de situation. Vos services connaissaient-ils l'ampleur de la situation de ces 11 intercommunales avant l'analyse financière qui est réalisée par la Cour des comptes ?

Envisagez-vous un travail plus approfondi également par les services de la tutelle comme un audit, par exemple, que la Cour pourrait réaliser ? Cela pourrait aussi être une mission que vous leur demandiez. Je vois, par exemple, l'Intercommunale liégeoise d'incendie où la Cour indique que pour chaque exercice de 2017 à 2019, le réviseur a exposé une sous-estimation des charges et plus particulièrement de l'enregistrement de la cotisation de responsabilisation depuis 2012 pour les pensions des pompiers.

La Cour met en évidence qu'il y a une discussion avec la Ville de Liège et que ce n'est donc pas encore comptabilisé dans les comptes de l'intercommunale avec une charge qui s'élèverait à plus de 1,5 million d'euros pour chacun des exercices comptables.

Vous mettez cela en lumière. C'est vraiment très intéressant de pouvoir avoir connaissance de ces éléments. Je vous demanderai donc aussi, Monsieur le

Ministre, de façon plus générale, si la *task force* des finances locales, qui doit présenter un rapport, va pouvoir aborder ce problème-là en proposant des mesures structurelles pour alléger cette charge des pensions.

Évidemment, j'imagine que si l'intercommunale liégeoise est confrontée à ce type de problème, il y a d'autres intercommunales qui le sont aussi.

Aujourd'hui, bien souvent, j'imagine que la seule solution sera de recourir à l'emprunt et d'augmenter de nouveau l'endettement dans le chef des communes.

C'est une question assez fondamentale et l'analyse de la Cour des comptes nous a permis d'avoir un regard et de nous faire une idée sur cette situation. J'ai encore deux ou trois autres questions, mais je pense que mon collègue voudrait également intervenir par rapport à Enodia.

J'ai une question par rapport aux rapports de rémunération des intercommunales.

Au mois de mars, vous avez indiqué que vous aviez reçu l'ensemble des rapports de rémunération des intercommunales pour les exercices 2018 et 2019, mais vous avez indiqué à ce moment-là que votre administration finalisait la synthèse de l'ensemble des rapports que vous alliez présenter au gouvernement pour nous les communiquer.

Aujourd'hui, le Parlement n'a toujours pas reçu ces rapports et nous aimerions savoir ce qu'il en est. Pourquoi n'avons-nous toujours pas reçu ces rapports ? Il serait vraiment intéressant que l'on puisse, en parallèle de la présentation de la Cour des comptes, disposer de ces rapports de rémunération.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Ma collègue a été complète. Je voulais d'abord vous remercier également et savoir quelle est la suite, l'articulation. C'est une question que je vous adresse et que j'adresse également à M. le Ministre.

En effet, on voit que dans la relation de ce rapport, on a quatre parties : l'intercommunale elle-même – quand je parle de l'intercommunale, c'est évidemment le CA –, le réviseur qui a aussi une lourde responsabilité de mettre le doigt sur des éléments positifs, voire parfois inquiétants dans certains cas. On a le rôle du ministre et de la tutelle sur certains actes qui sont posés au niveau des intercommunales et puis vous rentrez dans la danse – à la demande du Gouvernement.

La première partie de votre exposé nous a en quelque sorte un peu frustrés. J'avais l'impression – et vous l'avez dit avec beaucoup d'humilité – que le fait de ne pas pouvoir disposer de tous les documents vous rend tributaires de toute une série de paramètres. On

peut donc se poser une question légitime de l'intérêt, à partir du moment où l'on a des données partielles, de la conclusion qui sera tirée par rapport à ces données partielles.

J'entendais bien dans la première partie de votre exposé que vous vous focalisiez plutôt sur la forme que sur le fond. On voit bien dans la deuxième partie que l'on a une analyse plus fine et qui permet à l'ensemble des parlementaires d'avoir une vision globale. Finalement, la vision globale n'a pas grand intérêt pour éviter des catastrophes comme nous avons connu. Je voulais connaître l'articulation, la suite, tant du côté de M. le Ministre que de votre côté, qu'il est utile de donner. Si le but est de refaire ou contrôler le travail des réviseurs, cela n'a pas beaucoup de sens dans une dynamique de simplification administrative. Je souhaite donc voir comment tout cela peut s'articuler.

Peut-être une question plus spécifique par rapport à Enodia : l'entreprise est en pleine mutation par rapport aux événements que l'on a connus. On le voit très bien dans votre graphique, en matière de prise de participation, toute cette évolution se fait de mois en mois. Je voulais savoir s'il y avait un monitoring soit de votre côté, soit de la part du ministre pour essayer d'avoir un suivi ou une photographie. On sait bien que si c'est tous les trois ans, s'il y a des choses plus inquiétantes – et pour autant que les associés ne soient pas toujours au fait des éléments –, même si je crois qu'il y a une bien plus grande transparence qu'auparavant. De quelle manière peut-on suivre cela ?

D'une manière plus large, estimez-vous que votre mission, si elle est organisée tous les trois ans, est suffisante pour avoir des éléments suffisamment probants et pertinents à présenter à notre commission ?

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je voulais, comme mes collègues, remercier les représentants de la Cour des comptes pour ce travail et cette analyse qui était particulièrement riche et pertinente.

Il est vrai que c'est la première édition de ce rapport et je me réjouis vraiment du travail indispensable qui a été réalisé, effectué et qui représente, je crois, vraiment la réalisation d'un exercice de transparence, qui était réellement souhaitable.

Au vu des éléments qui ont pu être apportés grâce à la réalisation de ce rapport, je pense que cela confirme la nécessité qui était celle d'une telle obligation légale qui a pu être imposée via la réforme. Réellement, je pense que l'on a pu, par la lecture attentive de ce rapport et par votre présentation de ce matin – parce que je pense que c'est important aussi, de manière publique, de pouvoir discuter et mettre en lumière toute une série d'éléments – vraiment mettre le doigt sur toute une série de points, toute une série d'éléments qui sont particulièrement intéressants et d'autres qui sont aussi

interpellants, qui appellent évidemment à des améliorations ou à des points d'attention.

Cela souligne l'intérêt de la nouvelle obligation. Cela souligne aussi tout le travail qu'il reste à faire pour que les obligations soient pleinement respectées.

Mes collègues l'ont déjà évoqué – je vais y revenir également –, on se rend compte – et vous l'avez cité – que c'est un secteur qui est fondamental, qui est évidemment important : 18,4 milliards d'euros, c'est énorme ; 18 000 emplois en Wallonie, c'est vraiment énorme également. On se rend dès lors compte de l'importance de faire la totale transparence dans un secteur comme celui-là, mais aussi d'avoir une solidité, une assise économique pour un tel secteur avec évidemment des participations publiques.

Je voulais, un peu comme M. Evrard le soulignait, distinguer la forme du fond. Il y a deux parties à ce rapport : il y a tous les éléments de forme et puis tous les éléments de fond.

C'est clair que, sur les éléments de forme, force est de constater que le chemin est encore long avant d'assister à une application pleine et entière de la nouvelle obligation, même si – et je ne voudrais pas mettre tout le monde dans le même sac – il faut quand même évidemment relever qu'une série d'intercommunales appliquent les règles, le font bien. Je pense que c'est important de le souligner aussi et de ne pas noircir le tableau. Par contre, il faut quand même relever, à la lecture du rapport, qu'une série d'obstacles subsistent et appellent certainement des réactions.

J'étais notamment effectivement frappé par ce chiffre : seulement un peu plus de la moitié des documents que vous deviez recevoir ont été reçus – on est quand même très très loin des obligations telles qu'elles sont fixées –, au point que vous avez dû vous-même aller chercher dans les comptes publics à la BNB, et cetera.

Évidemment, c'était une première. Évidemment, sans doute qu'il y a des réflexes qui doivent être pris, mais je pense qu'il y a là des éléments qui doivent être améliorés.

Du coup, je voulais peut-être vous entendre un peu plus sur cet élément. Identifiez-vous des éléments complémentaires à ce que vous avez évoqué comme cause de cette absence de coopération ? Vous évoquiez l'absence de procédure établie. Pour vous, est-ce la seule raison qui explique la difficulté de coopération ou y a-t-il d'autres raisons que vous identifiez ?

Je me réjouis évidemment de l'établissement de ce protocole mis en place avec le SPW, mais y a-t-il, pour vous, d'autres mesures qui devraient être prises par la politique pour faire en sorte de rendre ces obligations plus effectives ?

Je me tourne peut-être vers M. le Ministre par rapport à cela. Que comptez-vous mettre en place par rapport à ces éléments pour faire respecter ces obligations ? La mise en place d'une procédure renforcée est-elle un élément sur lequel vous travaillez de votre côté également ? C'est aussi un élément qui m'intéresse.

Je notais, par rapport à la remise des comptes consolidés, dans le rapport, que deux intercommunales, en 2018, n'ont pas remis leurs comptes consolidés, quatre en 2019 ; pour les comptes statutaires, c'était même 38 en 2017, 36 en 2018 et 36 en 2019.

Monsieur le Ministre, la question qui se pose dès lors est : dans ce cas-là, comment réagissez-vous ? Quels sont les leviers d'action qui sont dans vos mains face à cette absence de coopération ou de respect de leurs obligations de la part des intercommunales ?

J'ai été aussi frappé par cette question du rapport de participations, cette obligation de transmission qui est maintenant effectivement prévue par l'article L1512-5 du CDLD. Soixante pour cent des intercommunales n'ont pas remis leur rapport de participations. Ce n'est pas anecdotique, c'est fondamental pour permettre aux associés, aux communes et aux citoyens de comprendre et de connaître l'état des participations des différentes intercommunales.

Par le passé, on a vu à quel point la galaxie Publifin Nethys était devenue tentaculaire. On ne savait plus où étaient les différentes participations. Finalement, le contrôle échappait de cette façon-là aux communes associées. C'est ceci que l'on doit éviter.

Je souhaiterais savoir ce qui, pour vous, explique cette absence de remise de rapports de participations. Un recontact a-t-il été pris avec les intercommunales qui étaient en défaut de remettre ce rapport de participation ? Y a-t-il eu une réaction de la part des intercommunales dans ce cas là ? Peut-être que les choses se sont améliorées depuis ?

J'aurais aussi souhaité entendre la réaction de M. le Ministre par rapport à cela pour savoir si des mesures auraient pu être prises pour améliorer les choses, notamment par rapport à ce fameux arrêté qui doit être adopté pour fixer les conditions de fond et de forme de remise de ce rapport de participation. Je trouvais que les éléments mis en exergue par la Cour des comptes par rapport au fait qu'il n'y avait pas de modèle pour la remise de ce rapport de participation faisaient qu'il n'y avait non seulement aucun rapport de participation dans 60 % des cas, mais même lorsqu'il y a un rapport de participation, il est difficilement exploitable parce qu'ils ne sont jamais remis sous une forme comparable. Il est donc compliqué de tirer des données qui sont réellement exploitables. C'est un élément sur lequel on doit travailler.

Où en est la rédaction de cet arrêté, de ce modèle de rapport ?

Toujours en matière de participation, j'étais aussi intéressé par les deux remarques faites par la Cour par rapport au fait que le code était muet par rapport aux participations minoritaires dans les sociétés soumises à un régime de droit privé. Par rapport aux prêts financiers accordés par une intercommunale à une entreprise liée, j'aurais souhaité entendre l'appréciation de M. le Ministre par rapport à ces différents éléments. C'est aussi une réflexion que l'on doit pousser. La Cour pourrait-elle peut-être émettre quelques éléments et observations supplémentaires par rapport à ces éléments ?

Dernier élément sur la forme que la Cour évoquait, c'était le fait que les comptes annuels des intercommunales sont toujours uniquement certifiés par les réviseurs d'entreprises puisque ce fameux organe de contrôle régional prévu par le décret de 2006 n'a toujours pas été créé. Où en est la mise en place de cet organe de contrôle régional, Monsieur le Ministre ? C'était pour les différents éléments de forme.

Sur le fond, je voudrais peut être pointé le fait que plusieurs indicateurs sont au vert. Quand on regarde l'analyse globale – c'est plutôt rassurant – les intercommunales sont bien financées et solvables. Il y a une marge de trésorerie suffisante, même si elle est en diminution. C'est globalement rassurant, mais vous le disiez vous-même, cela cache une analyse qui est beaucoup plus contrastée lorsque l'on zoome secteur par secteur.

J'étais notamment interpellé par le secteur « gaz, électricité et téléphonie », par exemple, où un tiers des intercommunales présentent une trésorerie nette négative. Il y a donc besoin d'endettement pour financer leurs activités. Quelles solutions la Cour peut-elle préconiser ? Dans ce cas-là, préconise-t-on une nécessité de recapitalisation du secteur ou un recours à un endettement à long terme élargi ? Quelles sont les solutions que la Cour préconise dans un secteur comme celui-là ?

Une question d'information et de compréhension plus spécifique par rapport à ce même secteur : les intercommunales de ce secteur paient plus de 89 % du total des impôts de l'ensemble des secteurs alors qu'elles enregistrent un bénéfice à peine supérieur à celui des intercommunales du secteur de la finance. C'est 167,9 millions d'euros pour le gaz et l'électricité pour 151,7 millions d'euros pour la finance. J'aurais voulu savoir ce qui expliquait cela. Il y a sans une histoire de précompte ou quelque chose comme cela. Pouvez-vous m'éclairer par rapport à cela ?

C'était une question de compréhension.

Puis, par rapport à un autre secteur alors qui m'interpellait spécifiquement, ce sont les secteurs

financiers plus à risque – déchets, médicosocial, finances – que vous pointiez de manière très spécifique. Là, clairement, l'analyse de la Cour est particulièrement inquiétante avec cette forte exposition aux risques : trésorerie négative, endettement significatif, capacité d'autofinancement insuffisante et qui, du coup, nécessitent, vous le dites, l'intervention récurrente des associés pour combler les pertes. Sans l'intervention de ces tiers, des mesures drastiques d'économie, de réorganisation ou de restructuration, alors que – c'était un autre chiffre qui était assez frappant – 75 % des 18 000 emplois sont issus de ce secteur médicosocial notamment.

Or, on sait à quel point ce secteur est essentiel. Quelles sont selon vous les solutions structurelles que l'on peut mettre en place ? Comment peut-on anticiper les risques conjoncturels pour assurer une continuité de service de ces intercommunales essentielles ?

Par ailleurs, de la part de M. le Ministre, quelle est l'analyse que vous posez sur ces secteurs en particulier ? Comment anticipe-t-on les choses ? Comment y travaille-t-on ?

Puis, un tout dernier mot pour conclure sur la question spécifique d'Enodia où cela ne nous étonne pas que ce soit l'intercommunale qui est la plus exposée au risque parmi les huit intercommunales de holding. Ce qui est intéressant, c'est que le rapport que vous avez réalisé permet aussi d'illustrer le suivi concret des recommandations, puisqu'on voit des recommandations de la commission d'enquête, puisqu'on voit vraiment qu'il y a ce travail de clarification de la gouvernance, de recentrage des activités. Même si, vous le dites aussi, c'est toujours en cours et que les choses évoluent de mois en mois et continuent vers ce recentrage des activités. Enfin, cela reste, me semble-t-il, positif. Cela va dans le bon sens.

Quel suivi peut être opéré au jour le jour par rapport à cela ? Comment jugez-vous l'évolution sur le plan financier, même si l'on voit le risque qui demeure ? Comment jugez-vous cette évolution depuis ces dernières années, depuis le scandale qui a pu faire grand bruit ces dernières années ?

Peut-être, Monsieur le Ministre, entendre votre lecture plus spécifique sur cette partie-là du rapport également.

Je vous remercie d'avance pour toutes vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, lorsque nous avons reçu le rapport de la Cour des comptes au début du mois de septembre ou à la fin du mois d'août, j'ai attiré l'attention de la commission sur l'importance de ce rapport. Je crois que je ne me suis pas trompé. C'est vraiment un rapport important. Je remercie le président d'avoir rapidement fait suite à la proposition

que j'avais formulée d'entendre les représentants de la Cour des comptes. Je remercie la Cour de compte de s'être montrée très rapidement disponible pour que nous puissions avoir cette présentation.

Je pense que, en effet, le pire serait que ce rapport soit classé à l'arrière ou que l'on en prenne acte sans que l'on ne se soucie des suites à lui donner. Parce qu'ils soulèvent toute une série de questionnements qui nous amènent à interroger les représentants de la Cour, mais plus encore – je remercie M. le Ministre pour sa présence –, à nous tourner vers le Gouvernement pour voir quelle est l'analyse qu'il fait de ce rapport et surtout quelles suites concrètes il compte lui donner.

Sur la méthodologie d'abord, je ne voudrais pas être très long, mais l'exposé était très clair. Donc, des informations a priori très incomplètes : la moitié seulement des intercommunales qui fournissent les documents. Ensuite, une démarche proactive de la Cour de comptes vers la Banque nationale pour essayer de compléter la base documentaire. Puis, l'option qui me paraît la meilleure : une forme de collaboration avec le SPW et les services de la tutelle pour que les intercommunales puissent fournir l'ensemble des documents à la tutelle, laquelle se charge alors de les mettre à disposition de la Cour des comptes.

Je voulais demander à M. le Conseiller si ce dispositif qui a été mis en place en fin de période est réellement efficace et si vous considérez que, sur base du protocole qui a été conclu, la Cour des comptes a désormais accès à tous les documents dont elle a besoin pour accomplir sa mission. Y a-t-il éventuellement des documents qui ne sont pas transmis à la tutelle, mais dont vous auriez besoin pour assumer votre mission.

Dans ce cas-là, quelle démarche ou quelle procédure faut-il mettre en place pour que ces documents, qui ne transiteraient pas par la tutelle régionale, soient néanmoins mis à votre disposition ?

Par ailleurs, vous faites le constat que, lorsque les documents sont transmis, certains d'entre eux sont non conformes aux normes. C'est tout de même interpellant. Ce n'est pas uniquement une question de forme. On est sur la qualité des documents produits, leur régularité, leur conformité aux normes. Je voulais vous demander quelle suite il convenait de donner à ce constat lorsque les documents produits ne sont pas satisfaisants par rapport aux normes auxquelles ils doivent se soumettre. Quelle suite est envisagée ? Est-ce à la Cour des comptes elle-même de prendre une initiative et d'attirer l'attention sur cette non-conformité ? Est-ce à la Région à se saisir du problème ?

Le cas échéant, Monsieur le Ministre, cela a-t-il été fait par rapport à ces documents manifestement insatisfaisants ?

Monsieur le Ministre, certains collègues l'ont déjà dit et le conseiller l'a dit en premier lieu, il y a

manifestement, sur l'un ou l'autre point, ce ne sont pas des points de détail, une forme de carence réglementaire dans le chef de la Région wallonne. Il y a évidemment ce rapport spécifique dont le modèle doit être arrêté par le Gouvernement wallon sur les prises de participation. Je me permets de vous interroger pour savoir dans quels délais vous envisagez de faire adopter par le Gouvernement wallon un arrêté qui fixerait les conditions de fond et de forme de ce rapport. C'est évidemment très important, puisqu'il s'agit ici des participations. On sait à quel point cette problématique était à l'origine de ce souhait d'avoir désormais une analyse très complète de la part de la Cour des comptes.

Dans ce cadre-là, je me permets également d'interroger la Cour des comptes sur un constat que vous posez à propos de ces prises de participation, c'est le fait que rien n'est prévu pour les prêts financiers qui sont accordés par les intercommunales. L'article L1512-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ne concerne que les prises de participation, mais n'évoque pas les prêts financiers. À votre connaissance, sur base de l'analyse que vous avez pu faire, des intercommunales pratiquent des prêts financiers en dehors du cadre légal ? Éventuellement, cela devrait-il être intégré dans le contenu et les modalités du rapport que le Gouvernement devrait définir ?

Il y a une autre carence qui est aussi très interpellante, qui a été évoquée par l'un ou l'autre collègue, c'est l'absence de cet organe de gestion, organe de contrôle régional prévu par le décret de 2006 et qui, 15 ans plus tard, n'a toujours pas été institué. Cet organe de contrôle devrait, en principe, désigner un représentant qui, avec les réviseurs d'entreprises, serait chargé de procéder au contrôle des comptes. Comment expliquer cette carence ?

Finalement, je pose la question à la Cour des comptes, cet organe de contrôle est-il superflu ? Doit-on considérer que finalement il n'a pas été mis en place depuis 15 ans et on peut faire sans ? Ou bien, y a-t-il une nécessité de réactualiser ce dispositif et de mettre en place l'organe de contrôle ? Quelles sont vos intentions, Monsieur le Ministre, à cet égard ?

Le cas échéant, la Cour des comptes envisagerait-elle positivement ou non le fait d'être associé, comme elle l'est dans certains organismes, à ce contrôle des comptes, cette certification des comptes ?

Je pense en tout cas que l'on ne peut pas rester plus longtemps avec ce constat qu'un organe de contrôle régional doit être institué depuis 15 ans et qu'il ne l'est toujours pas. Il me semble que cette carence appelle une réponse de la part du Gouvernement wallon.

Au-delà des dispositions réglementaires, ce qui est très important, c'est de prendre toute la mesure du travail qui incombe au Gouvernement, suite au constat

sur base de la certification des comptes, par exemple la Cour constate qu'entre 12 et 16 % des comptes font l'objet de réserve ou d'abstention de la part des réviseurs.

Cela porte sur la constitution de provisions, sur la réduction de valeurs, sur la sous-estimation de charges, sous le risque de pérennité de l'organisme sur la problématique hospitalière, en particulier.

Ces réserves sont évidemment communiquées aux associés par le biais des assemblées générales. Ma foi, c'est une œuvre de transparence qui est utile, mais on peut se demander quelle suite la Région donne à ces réserves et à ces signaux d'alarme qui sont lancés par les réviseurs.

N'y a-t-il aucune suite qui soit donnée à ces réserves ou à ces abstentions, le cas échéant ? Ou bien, y a-t-il une forme de réaction, de suivi de la part de vos services, Monsieur le Ministre ? Je pense que c'est une question importante.

Mme de Coster-Bauchau a évoqué l'intercommunale d'incendie de Liège et a cité un extrait du rapport de la Cour des comptes où l'on constate qu'effectivement, il y a une problématique liée à la charge des pensions avec des dépenses supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires. C'est un sujet important, mais dans le même registre, je me permets d'évoquer d'autres constats qui sont, pour moi aussi, interpellant. Le plus interpellant, selon moi, concerne l'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi – l'ISPPC – pour laquelle le réviseur explique qu'il ne dispose pas de toutes les informations parce qu'un certain nombre de faits font l'objet de procédure judiciaire. Il constate dans son rapport 2018, indépendamment de cette circonstance, que les provisions pour pensions au 31 décembre 2018 sont sous-estimées de 458,9 millions d'euros tandis que les fonds propres sont surestimés à due concurrence.

On parle ici d'un demi-milliard d'euros. L'information telle qu'elle est délivrée là est donc très interpellante.

Sans vouloir citer toutes les intercommunales qui sont mentionnées dans le rapport, je me permets peut-être – parce qu'elle devrait intéresser M. le Ministre, particulièrement – de citer le Centre hospitalier régional de Huy qui fait également l'objet d'un certain nombre de constats du réviseur d'entreprises. Il met en évidence un manquement au droit comptable, l'enregistrement d'un prêt d'un million d'euros à 10 ans dans les produits en lieu et place de dettes. Les fonds propres de l'intercommunale sont donc surestimés à due concurrence. Il y a un risque lié au paiement de cotisations sociales sur des chèques repas qui est estimé à 2 millions d'euros en 2017, 2,5 millions d'euros en 2018 ; risques qui n'ont été que partiellement couverts par des provisions en 2017. Enfin, en 2019, le réviseur

attire l'attention sur l'absence d'enregistrement d'un montant de 3 millions d'euros destinés à octroyer et régulariser les primes de fin d'année ou personnel contractuel du CHR de Huy pour les exercices 2018 et 2019. C'est un exemple parmi d'autres, mais ce sont tout de même des constats interpellants.

J'imagine que les associés des intercommunales concernées réagissent en interne, mais ma question est de savoir ce que la Région fait par rapport à ces constats. Y a-t-il une initiative prise par vos services dans le cadre de la tutelle pour veiller à ce que les risques ainsi mentionnés soient parfaitement maîtrisés et que les règles soient strictement respectées dans l'établissement des comptes ?

C'est un peu la même question que j'ai envie de vous poser par rapport à l'analyse financière qui est établie par la Cour des comptes ; analyse financière particulièrement intéressante. C'est vrai que l'on ne peut pas mettre tout le monde dans le même panier et qu'il y a des situations qui sont très contrastées d'une intercommunale à l'autre.

L'objectif n'est donc pas de jeter le discrédit ici en quelque manière que ce soit sur l'ensemble d'un secteur. L'objectif du rapport est bien de faire ressortir les points d'attention, les situations qui sont critiques à certains égards. Le rapport, de ce point de vue là, est tout à fait intéressant.

M. le Conseiller a expliqué que, par exemple, la problématique de l'endettement se pose de manière particulièrement cruciale dans, à la fois le secteur médicosocial et le secteur des déchets avec un degré d'endettement qui est de plus de 70 % dans ces deux secteurs.

Avez-vous une explication qui permettrait de comprendre ce degré d'endettement et la différence par rapport à d'autres secteurs où ce taux est beaucoup plus faible ?

Vous mettez aussi en évidence la fragilité du secteur des déchets. La couverture des dettes, que ce soit à long terme ou à court terme, par le *cash flow* après impôt n'est pas assuré. Ce secteur-là est contraint, en l'absence d'une trésorerie accumulée lors des exercices précédents, de recourir aux capitaux de tiers pour financer les nouveaux investissements, voire une partie de leurs dépenses de fonctionnement. Le secteur des déchets, pour couvrir les pertes à affecter, a essentiellement bénéficié d'une intervention des associés dans les pertes à concurrence, respectivement de 52 millions d'euros et de 41 millions d'euros dans les années qui ont été analysées. Il y a donc une fragilité qui doit nous interpellier parce qu'elle représente un risque pour les communes associées. Dans le cadre de votre analyse, dont on espère voir un jour le résultat, de la situation financière des communes, c'est un risque qui ne peut pas être négligé.

M. Demeuse l'a dit également, le secteur du gaz, de l'électricité et de la téléphonie est un secteur à risque si l'on s'en réfère aux fonds de roulement nets négatifs qui caractérisent ce secteur. Là aussi, avez-vous une explication qui permettrait de comprendre cette situation financière particulièrement préoccupante ? C'est un indicateur de risque financier, dites-vous, puisque les lignes de crédits à court terme auprès des fournisseurs et des banques peuvent être réduites ou supprimées à tout moment.

Dès lors que les pouvoirs publics associés – au premier chef, les communes, les provinces, voire la Région – risquent d'être amenés à aider davantage ces secteurs afin de garantir la continuité des activités. Il me paraît nécessaire que, Monsieur le Ministre, peut être avec vos collègues plus directement en charge de ces matières, vous puissiez nous indiquer comment vous comptez traiter ces difficultés structurelles ou en tout cas sectorielles dans le secteur des déchets, dans le secteur médicosocial ou dans le secteur du gaz, de l'électricité et de la téléphonie.

Si vous le permettez, sans vouloir être trop long, je voudrais citer les 11 intercommunales qui ont été identifiées comme étant particulièrement à risque : le Centre hospitalier régional de Huy – et pas mal d'autres institutions hospitalières –, le Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye à Seraing, le Centre intercommunal de santé des cantons de Mons, Ectia collectivité, Interseniors, Inago, l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège, Idelux Finance, l'Intercommunale namuroise de services publics – INASEP –, l'Association intercommunale de traitement des déchets liégeois, l'Intercommunale de gestion intégrée des déchets dans la région de Charleroi.

Il y a là 11 intercommunales qui sont identifiées comme particulièrement à risque. Je relève que sept d'entre elles sont situées en province de Liège. Je n'en tire pas de conclusion si ce n'est qu'il y a là un risque par rapport aux communes liégeoises concernées. C'est tout de même interpellant.

Par rapport à ces 11 intercommunales, dès lors qu'elles sont totalement dépendantes de l'intervention de tiers et que sans ces interventions, elles seraient contraintes, comme M. Demeuse l'a dit, de procéder à des mesures d'économie, de réorganisation ou de restructuration. Quelle est l'approche privilégiée par la Région wallonne ? Allez-vous leur laisser le soin, en toute autonomie, d'essayer de retrouver la maîtrise de leur situation financière ? Ou bien allez-vous envisager un accompagnement, d'une manière ou d'une autre, par rapport aux difficultés particulièrement identifiées par la Cour des comptes ? Je me permets de souligner qu'elle a parfaitement rempli sa mission.

Pour terminer, si loin devait entrer dans ce sujet-là, on en aurait pour de longues heures de discussion. Il y a la situation d'Enodia. Je félicite la Cour des comptes

pour le schéma qu'elle a établi et qui reproduit bien cette espèce de pieuvre tentaculaire qu'a pu être cette structure. Au sein d'Enodia, 26 sociétés détenues sont à risque, constate la Cour des comptes. Pour l'histoire, on pourra constater qu'en 2017, au moment où la commission d'enquête faisait son travail, le groupe Publifin-Nethys continuait à acheter ou à constituer des sociétés, notamment au Luxembourg.

On peut penser que la page est tournée, mais il n'empêche que les situations à risque restent bien présentes et donc, peut-être sur ce volet-là, sans entrer dans des considérations trop techniques qui pourraient justifier d'autres questions dans des séances ultérieures de commission. Peut-être que M. le Ministre pourrait néanmoins faire rapidement un état de la situation sur le processus de vente de Voo, sur la situation d'Intégrale ou sur les participations de Nethys dans la presse française. Cette époque-là est-elle bel et bien révolue ?

Je ne cite pas ce dossier simplement pour vous compliquer la tâche, Monsieur le Ministre, mais parce que la Cour des comptes s'attarde sur le sujet.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, bien sûr, mais on ne peut pas, sur base de ce constat, considérer que c'est de l'histoire ancienne.

Je considère que le rapport est tout à fait actuel et il doit nous interpellier et vous-même ainsi que vos collègues au premier chef puisqu'un certain nombre de signaux d'alarme sont donnés. Des clignotants sont au rouge. Cela a été dit. Il est donc important que vous puissiez nous rassurer sur le suivi que vous allez mettre en place par rapport à ces difficultés.

M. le Président. – Avant de donner la parole à MM. Lomba et Hazée, je voudrais quand même rappeler que j'ai l'impression que l'on va un peu loin.

On avait à l'ordre du jour un rapport. Il est tout à fait légitime de poser des questions. On ne peut pas non plus mettre à profit cette rencontre avec la Cour des comptes pour leur demander de déborder dans le cadre des missions qui ne sont pas nécessairement les leurs.

La Cour des comptes, soyez donc à l'aise pour répondre aux questions. Il y a peut-être des questions qui vous sont adressées et qui ne devraient peut-être pas l'être. C'est à vous de voir.

Je voudrais aussi dire que je ne vois pas comment M. le Ministre ici va répondre au cas par cas à toutes les problématiques d'intercommunales sans avoir préparé les choses, sans avoir pris des contacts. On ne peut donc pas s'attendre non plus à un débat sur les cas particuliers qui ont été évoqués. J'estime que cela a été fait à titre exemplatif, mais il est clair que l'ensemble des parlementaires ont l'occasion, à travers les questions orales et écrites, de revenir au cas par cas. Ce rapport de la Cour des comptes permet donc d'attirer l'attention à

l'ensemble des parlementaires, mais je pense que c'est par la suite, qu'il faudra revenir au cas par cas avec le questionnement légitime qui peut être le vôtre.

Tout cela pour recadrer un peu l'objectif de la rencontre de ce matin.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Monsieur le Président, vous m'ôtez les mots de la bouche.

Je ferai donc aussi miens vos propos et j'y reviendrai. Je voudrais souligner que le premier rapport financier sur les intercommunales de la Cour des comptes était attendu. Sans doute que la longueur des interventions démontre à quel point il l'était. Je vais essayer d'être plus synthétique. D'ailleurs, je pense que M. le Président l'a implicitement demandé et n'y voyez pas un manque d'intérêt de ma part.

Je voudrais donc commencer par vous remercier pour le travail d'analyse que vous avez effectué. Vous avez dit que vous n'étiez pas la tutelle. On n'est donc pas ici, sur une analyse qui est celle de la tutelle de contrôle, mais on est sur une analyse plus macro, plus stratégique avec quelques focus sur certaines intercommunales pour illustrer finalement le propos plus général. C'est bien cela qui nous importe ici, aujourd'hui, parce que cela nous permettra de nourrir à nous, parlementaires ou ministres, notre réflexion et d'éventuellement envisager un certain nombre de réformes plus structurelles et structurantes. On a parlé du rapport des prises de participation. M. Demeuse en a parlé et effectivement, on doit peut-être faire un travail structurel à ce niveau-là pour pouvoir avoir une meilleure fluidité dans le cheminement des rapports.

Je n'ai pas vraiment de questions, car je pense qu'il y a en réalité beaucoup de réponses dans votre rapport. Il est très précis et on doit s'en nourrir.

J'ai quelques réflexions. Je reviendrai, comme bon nombre de mes collègues, sur la difficulté de transmission des informations. J'ai entendu qu'il y avait un protocole avec le SPW. Je vais donc sagement attendre de voir comment cela fonctionne avant de le critiquer et d'imaginer que cela ne fonctionnerait pas. Dans le sens inverse, je dirais aussi qu'au-delà de la capacité que l'on aurait d'obtenir des informations, c'est aussi une simplification pour les intercommunales. Finalement, de les assommer de demandes de rapports divers et variés dans tous les sens n'a pas vraiment beaucoup de sens. Je suis aussi content, au-delà de la capacité que l'on aura d'avoir des informations, de leur simplifier la vie et qu'ils puissent remettre un rapport au SPW et que l'on puisse l'utiliser ensuite pour l'analyse.

Voyons donc aussi les choses dans ce sens-là.

Ce rapport permet aussi de se rendre compte de l'importance du secteur des intercommunales. On parle

ici, souvent, de supracommunalité, de mutualisation, et cetera, mais quel bel exemple.

Face à l'incapacité d'une commune à elle seule de réaliser quelque chose, plusieurs s'en rendent capables, ce qui permet de mutualiser et de rendre des services aux citoyens. C'est une manière de rappeler qu'« intercommunale » n'est pas un gros mot. Ce ne sont pas que des méchants, mais aussi des gens formidables qui rendent des services extraordinaires que chaque commune, toute seule, ne saurait pas rendre au profit des citoyens.

On sent bien qu'il y a du positif et du négatif dans votre rapport. Parmi les éléments positifs, plus de 80 % des intercommunales ont un fonds de roulement positif. C'est un secteur qui pèse énormément au niveau financier, qui crée beaucoup d'emplois et qui rend beaucoup de services. Cependant, on apprend aussi que certains secteurs sont plus exposés que d'autres aux risques financiers. Vous avez identifié les déchets et les institutions hospitalières. Ne faudrait-il pas se focaliser davantage sur ces secteurs plus fragiles et plus difficiles dans des rapports ultérieurs ou orienter vos prochains rapports sur ces secteurs identifiés comme étant plus fragiles ?

La spécificité des intercommunales, qui ne sont pas des entreprises comme les autres, c'est que les frais fixes sont très élevés, notamment la part du personnel. C'est quelque chose dont il faut s'inquiéter, mais c'est peut-être aussi assez logique dans l'extension du service public mutualisé des communes.

On a entendu beaucoup parler de grands dangers ou de grands problèmes si les associés devaient intervenir pour sauver leurs intercommunales. Rappelons que nous sommes dans une espèce de mission déléguée. Les communes ont délégué les nécessités à une entité externe qu'elles gèrent elles-mêmes puisque ce sont les associés qui sont eux-mêmes les gestionnaires de cette intercommunale ; certes, dans des conseils d'administration ou des assemblées générales. Est-il problématique ou illogique – parce que c'est nécessaire et parce que ce sont des services qui ne sont pas forcément rentables ; soins hospitaliers, services aux personnes et aux citoyens – que les associés amènent davantage de moyens parce que cela s'avère nécessaire ?

Dans un autre domaine, les communes interviennent dans les zones de police en fonction de la nécessité des besoins dans les zones de police. On peut agir de la même manière. Ce n'est pas une raison pour gérer n'importe comment ni faire n'importe quoi, mais il est logique que des communes associées dans une intercommunale interviennent en fonction de l'évolution de la situation et des besoins de service.

Les réserves du réviseur, de 12 à 16 %, m'ont impressionné. Seulement 60 % des intercommunales ont

rentré leur document. Il faudrait voir de manière exhaustive si c'est pourcentage. Ces 12 à 16 %, qui font l'objet de réserves du réviseur, voire de deux abstentions, c'est interpellant. Je n'ai pas de réponse, mais cela nous éclaire aussi sur un certain nombre de choses.

Je terminerai par Enodia, car tout le monde fait ses choux gras sur votre focus sur Enodia. Nous parlons de 2017 à 2019. Si d'aucuns ne s'en rappellent pas, il me semble que le Gouvernement wallon a pris un certain nombre de décisions fin 2019 justement pour cela. Je me réjouis d'être dans quelques mois pour voir le rapport que vous pourrez nous proposer pour les années 2020-2022, peut-être en faisant un focus sur Enodia spécifiquement. On verra et l'on confirmera les décisions que le Gouvernement a prises et qu'il a bien fait de prendre. Donc, ramenons les choses à leur juste place. Je ne dis pas que c'est le passé. Le passé doit illustrer l'avenir. On ne doit pas faire fi du passé, mais on doit s'en inspirer. Cependant, pour les travailleurs d'Enodia, il ne faudrait pas non plus dresser un portrait exclusivement négatif au travers de ce rapport. Il faut plutôt se réjouir que nous n'ayons pas attendu ce rapport pour prendre des décisions que ce rapport nous aurait conduits inévitablement à prendre, et tant mieux.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – À mon tour, je vous remercie pour ce travail que vous avez bien inscrit dans la mise en œuvre du décret Publifin de 2018.

Ce rapport est important et constitue un exercice très utile dans la suite de cette volonté. La commission d'enquête Publifin a cherché – à mon sens – à préserver ou à restaurer la philosophie de l'intercommunale conçue comme une capacité pour les communes à se réunir pour mener ensemble des missions d'intérêt communal qu'elles ne pourraient pas faire ou plus difficilement, en assainissant une série de pratiques, en augmentant la transparence et le contrôle, en réhabilitant la capacité d'action des associés locaux. Au bout du compte, c'est d'abord eux qui ont le gouvernail en main. Ils en avaient été dépossédés au sein du groupe Publifin de manière spectaculaire et dramatique à la fois.

Ce rapport est là. Je trouve personnellement qu'il est intéressant d'avoir, à la fois le point de vue global et l'analyse approfondie que vous avez ciblée avec les critères que vous avez pu exposer. C'est un équilibre intéressant. Je trouve que l'analyse globale est une manière de prendre en compte – M. Lomba l'a dit – l'importance du secteur, mais aussi les risques spécifiques – d'autres en ont parlé – qui portent sur les intercommunales et les pouvoirs locaux.

Je ne reviens plus sur la forme. Qu'il y ait la moitié des intercommunales qui ne transmettent pas les documents, cela ne va pas. Je pense que le ministre sera d'accord avec nous. Il y a un rappel à la règle qui doit

être fait, même si vous avez bien précisé que, pour le futur, un moyen simple et évident a été établi avec les SPW. Néanmoins, cela me rappelle l'époque où l'on cherchait à mettre au jour la transparence des rémunérations. Dans les premières années, il y avait aussi un grand nombre d'intercommunales qui faisaient fi de cette obligation de transmission.

J'entends M. Lomba. Elle fait doublon avec l'obligation de transmission SPW. Certes. On peut donc simplifier et tant mieux. Si le législateur l'établit, on ne peut pas avoir des autorités publiques qui s'en soustraient sans qu'il n'y ait de suite. Il y en a 27 qui l'ont fait trois fois, chaque année. À un moment donné... Là-dedans, il y a peut-être des petites avec peu de moyens, mais il y a aussi des très grandes. Quand on a Vivalia qui, à deux reprises, s'en exonère, à un moment donné, ce sont quand même des intercommunales qui ont des reins solides et des équipes pour pouvoir respecter la loi.

Quelques considérations complémentaires à ce que mon collègue, M. Demeuse, a pu dire. Je reviens d'abord sur l'enjeu des filiales de prise de participation sur lequel la Cour attire l'attention d'un risque spécifique. Elle rappelle l'intérêt et la nécessité d'avoir un arrêté qui puisse harmoniser la façon de présenter les choses. Je suppose que le ministre nous en parlera. Au-delà de cela, elle nous rappelle qu'il y a là une partie – je pense aux participations minoritaires – qui est peu couverte par les décrets. C'est la suite de limites juridiques que la commission d'enquête a rencontrée. Vous vous rappellerez peut-être que dans ses conclusions, elle avait visé les participations égales ou supérieures à 20 %. C'est finalement le Conseil d'État qui, dans le texte tel qu'il était conçu à ce moment-là, a indiqué que la compétence régionale ne pouvait s'exercer qu'à partir du moment où il y avait un contrôle prépondérant qui était exercé. Cela a donné lieu à la définition de la Société publique à participation locale significative – SPPLS – qui est un des éléments clefs du décret Publifin. Il a augmenté considérablement la capacité de contrôle des communes et de la tutelle sur ce monde qui était explosif. Le dossier Nethys l'a bien montré.

Vous avez raison de nous rappeler que, même si les risques sont moins importants, il reste le terrain des participations minoritaires sur lequel, si l'on ne peut pas le faire comme cela avait été imaginé par la commission d'enquête parce que la limite juridique doit évidemment être prise en compte, cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a rien à faire. La qualité de l'information sur les participations, notamment à travers le rapport spécifique à établir par les intercommunales, me paraît être un élément intéressant à poursuivre.

À nouveau, même si cet arrêté n'est pas là, l'obligation subsiste. Ce n'est pas normal que près de la moitié des intercommunales, ici aussi, s'exonèrent de ce

rapport, en ce compris pour des informations les plus évidentes telles que vous les avez identifiées.

Cet enjeu des participations nous ramène aussi à la limite faible de la diversification des intercommunales. Au départ, ce sont des missions d'intérêt public, des missions d'intérêt communal, que les communes peuvent poursuivre en se rassemblant. Convenons que le prescrit décrétable quant à la participation est aujourd'hui fort large. Cela conduit donc des intercommunales à prendre une série de participations lorsque l'on a des activités qui sont finalement en lien avec des missions d'intérêt communal sans plus nécessairement les poursuivre elles-mêmes.

Cela peut, dans certains cas, amener à un potentiel pour l'intercommunale et donc pour les missions d'intérêt communal sans plus nécessairement les poursuivre elles-mêmes. Les communes qui y sont représentées, mais cela augmente la surface de risques. Je trouve que c'est une réflexion intéressante à poursuivre également parce que, là derrière, c'est aussi un actif, les communes et dans un contexte où les finances communales sont extrêmement mises sous pression, à un moment donné cela peut aussi être pertinent, un peu comme d'ailleurs l'intercommunale Enodia a commencé à le faire. M. Lomba a eu raison de souligner le fait que dans cette période 2017-2019 des événements majeurs se soient passés une fois que le Gouvernement a changé et qu'à partir d'octobre 2019 un certain nombre d'initiatives ont été prises en particulier par le ministre des Pouvoirs locaux.

À côté de cela, je voudrais revenir aussi sur l'enjeu des bénéfices, finalement, puisque la Cour établit cette information que je trouve intéressante, qui conduit à dire que un tiers des bénéfices dégagés par les intercommunales sont distribués aux associés et la plus grande part, finalement, est mise en réserve ou est mise en résultat reporté. Sur trois ans, cela fait 530 millions d'euros qui sont gardés dans les intercommunales, 234 millions d'euros sont distribués.

Je voulais voir si la Cour avait identifié des éléments d'information complémentaires par rapport à cela. Cette mise en réserve, cette mise en bénéfice reporté est-elle liée à des investissements, est liée à un moment donné à des éléments d'endettement qu'il s'agit de pouvoir contrebalancer ou, dans certains cas, a-t-on une trop grande rétention du produit de l'actif communal qui serait gardé par les intercommunales, parfois à l'initiative de leurs gestionnaires et en dépit de ce qu'en penseraient les pouvoirs locaux associés ?

À nouveau, dans un contexte où les finances communales sont mises à rude épreuve, le fait qu'il y ait, à un moment donné, des masses très significatives qui soient gardées à l'étage des intercommunales, est un élément de débat. Je n'en tire pas de conclusion, soyons bien clairs, parce qu'il peut y avoir un certain nombre de cas où des investissements stratégiques doivent être

faits. Si l'on prend le domaine de l'énergie, on a effectivement une transition énergétique à financer et les gestionnaires de réseau ont un rôle-clé en la matière, ils en rendent d'ailleurs compte spécifiquement devant la CWaPE complémentirement au travail que la tutelle peut mener.

Néanmoins, je trouve qu'il y a là des questions qui peuvent être prolongées sur cet enjeu de l'actif communal et de son utilisation à l'échelle intercommunale ou à l'échelle communale.

Un dernier point, Monsieur le Président, porte alors sur un potentiel avis de la Cour sur ce contrôle par les pouvoirs locaux. Je mesure la limite de votre travail, vous l'avez précisé tout à l'heure, elle est aussi dans votre rapport, notamment le fait que vous êtes tributaire des informations que vous recevez, à défaut d'un pouvoir d'investigation directe. Néanmoins, vous avez les rapports de gestion qui font partie des documents qui auraient dû vous être renvoyés et que vous avez en tout cas pu capter. À partir de là, avez-vous des éléments d'information à partager sur la gouvernance au sein même des intercommunales et au-delà de cette question avez-vous des recommandations complémentaires à faire à partir de ce travail tout en mesurant que c'est une première épreuve, qu'il a fallu inventer les outils, affiner la méthodologie, et que bien évidemment les choses pourront se poursuivre, s'enrichir à l'avenir.

Je vous remercie en tout cas pour ces éléments de discussion.

M. le Président. – Je pense que l'ensemble des parlementaires a eu l'occasion de s'exprimer.

La parole est à M. Rion.

M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Merci, Monsieur le Président.

À l'audition des commentaires et des remarques, je constate que notre rapport n'a pas été totalement inutile. Ce dont je me réjouis. Je vais être le plus synthétique possible et répondre sous deux aspects, l'aspect que l'on pourrait qualifier de formel et l'aspect de fond.

En ce qui concerne la transmission des documents, tout d'abord je voudrais éviter une confusion possible. Ce n'est pas parce que les intercommunales ne nous ont pas transmis les documents qu'il leur appartenait de transmettre que notre analyse est fondée sur un paysage parcellaire ou incomplet.

Je vais m'exprimer autrement : si nous n'avons pas reçu tous les documents des intercommunales comme elles auraient dû le faire, en application du décret, il existe d'autres moyens d'information et en particulier la Centrale des bilans de la Banque nationale qui nous a permis d'avoir un rapport qui reprend l'ensemble des intercommunales en ce qui concerne leurs comptes, leurs rapports de gestion et le rapport du réviseur

d'entreprise. En effet, en application du Code des sociétés, la centrale des bilans de la Banque nationale doit recueillir ces informations.

On peut y avoir accès par ce biais.

Pour le dire encore autrement, ce fut sans doute un travail complémentaire en ce qui nous concerne, mais ce ne fut pas non plus une mission impossible pour recueillir ces informations qui n'étaient pas distribuées par les intercommunales. Je ne me prononcerai pas sur le fait que certains respectent mieux le prescrit légal que d'autres. C'est un constat, c'est tout. Est-ce parce que la mission était nouvelle, doublement du canal d'informations Cour des comptes-Région wallonne-SPW d'autre part ? Soit, c'est un constat, je n'en tirerai pas de conclusion.

Nous avons simplement estimé que puisqu'il existait le canal via la Région wallonne, il était peut-être plus opportun, et c'est la raison pour laquelle nous avons passé ce protocole avec les services compétents de la Région wallonne, d'envisager un seul canal. Nous avons développé dans le cadre de ce protocole une plateforme informatique, et pour les comptes 2020, on constate que les choses se mettent en place. Je ne vais pas me prononcer définitivement, nous verrons à l'usage avant d'en tirer des conclusions, mais en tout cas, on peut considérer que les choses se présentent de manière positive, et que cette plateforme et cette collaboration devraient à la fois simplifier la vie des intercommunales et garantir un meilleur flux de l'information à notre égard.

L'essentiel par rapport à cela, c'est effectivement de savoir que ce n'est pas parce que tout le monde ne nous a pas transmis les documents requis que notre analyse est fondée sur 60-65 % de documents. Notre analyse est fondée sur l'ensemble des comptes de toutes les intercommunales concernées, de tous les rapports de réviseurs d'entreprises et de tous les rapports de gestion. Lorsque nous n'en disposons pas via les intercommunales, c'était via la centrale de bilan de la Banque nationale. C'est un point sur lequel il convient d'insister.

Par ailleurs, faut-il prévoir des dispositions complémentaires dans l'état actuel du décret ? Ma réponse serait « non ». Il est inutile de multiplier les obligations. Une bonne compréhension et une bonne gouvernance devraient suffire. L'absence de réaction est aussi un indice par rapport à cela. Il ne m'appartient pas de répondre à ce genre de question. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, pour répondre à une remarque formulée sur l'articulation des différents niveaux de contrôle – réviseur, tutelle, Cour des comptes –, chacun de ces niveaux obéit à des objectifs et à des réalités différentes. Je vais parler pour la Cour des comptes. Je ne vais pas me permettre de parler pour les autres en la

circonstance. Si vous souhaitez les entendre, libre à vous de les appeler devant votre commission.

En ce qui concerne la Cour des comptes, notre mission à la circonstance se caractérise comme je l'ai dit par deux éléments.

Premièrement, nous n'avons pas de pouvoir à l'égard des pouvoirs locaux. L'idée de ce rapport, qui est complètement inconstitutionnel, il devait prendre cette forme dérivée, puisque notre compétence s'exerce via une demande particulière de la Région wallonne sur des documents officiels, qui existent par ailleurs. Ce n'est pas un contrôle direct, ce sont des documents qui existent par ailleurs, sur lesquels nous avons fait un certain nombre d'analyses et donné un certain nombre d'informations. Une bonne compréhension de notre rapport doit surtout se focaliser sur la deuxième partie, c'est-à-dire l'analyse financière, y compris les rapports des réviseurs d'entreprises, plutôt que sur la première partie, qui met en perspective un certain nombre de compréhensions de la bonne gouvernance dans le chef d'aucuns, mais qui, à notre point de vue, ne nous a pas empêché de ne pas mener à bien notre mission de rapporter au Parlement sur la situation globale des intercommunales. De notre point de vue, c'était l'essentiel. Je ne voudrais pas créer de confusion par rapport à cela, et le protocole et la mise en œuvre pour les comptes 2020 que nous voyons déjà se développer actuellement est plutôt un signe positif. Nous devrions, par le canal de ce protocole, obtenir toutes les informations sans devoir passer par d'autres biais que celui-là.

Au niveau formel, il convient d'insister, à la lumière de notre rapport et de l'analyse que nous avons pu mener dans le cadre de ce rapport sur la base des données qui nous ont été transmises, sur la problématique du rapport de participation. Lorsqu'on a pu comparer ces rapports et en prendra connaissance, sachant que, par ailleurs un arrêté devant définir la forme et le fond de ces rapports, qui devait être pris et qui est toujours inexistant, ce serait certainement pour les intercommunales, pour le Parlement et pour nous un instrument utile. Si j'avais une recommandation formelle à développer et sur laquelle je devais insister, ce serait celle-là. Cet arrêté concernant le rapport de participation s'impose absolument.

J'ai évoqué d'autres éléments concernant le caractère incomplet du décret sur les interventions financières. C'est une réflexion qu'il conviendrait peut-être d'avoir. À titre d'information, ce n'est pas une pratique généralisée, mais elle existe. Pour donner un exemple, Ecetia accorde des prêts ; ce sont des millions d'euros, ce ne sont pas des montants marginaux. C'est une pratique qui existe essentiellement dans le secteur des intercommunales liées à la finance. C'est assez logique, me direz-vous.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est leur métier, mais cela existe.

C'est un élément sur lequel il conviendrait d'assurer une meilleure transparence. Comme je l'ai dit, il y a un instant, le point principal, à nos yeux, n'est pas là. Le point principal, c'est ce rapport de participation et l'arrêté qui doit en fixer le contenu et la forme. Pour nous, c'est l'essentiel. Étant donné que l'on a évoqué cet aspect des prêts financiers et que la question nous a été posée de savoir s'ils existaient, je vous donne cet exemple particulier.

Concernant l'aspect plus important, c'est-à-dire le résultat de cette analyse financière, je commencerai par faire une réflexion sur ce que la littérature appelle la « schizophrénie de l'État actionnaire ».

L'État actionnaire et confronté à des objectifs parfois incompatibles. Il est à la fois en charge de la régulation et de l'encadrement. C'est lui qui fixe le Code des sociétés dans la norme globale, mais également toute une série d'autres normes. Par ailleurs, il est gestionnaire. Ensuite, il est actionnaire. L'actionnaire recherche normalement un retour sur investissement raisonnable ou intéressant. Enfin, il est garant de l'intérêt général. La composition de ces éléments n'est pas toujours simple à réaliser. La problématique des intercommunales en est une bonne illustration.

J'en veux pour preuve que l'on a cité certains secteurs qui étaient confrontés – et ceci ressort de notre analyse – à des difficultés financières particulières. Ce sont toujours les secteurs à plus fort taux d'investissement : les déchets, le gaz, l'électricité et la téléphonie. Qui dit investissement dit nécessité de trouver des financements, d'assurer le financement de ces financements et de dégager un niveau d'activité suffisant, avec un taux de rentabilité qui permet d'assurer l'équilibre du système. Le deuxième élément, c'est l'intérêt général. Peut-on admettre que l'on réclame pour tel service un prix de marché compétitif ou, au contraire, estime-t-on que ce prix de marché compétitif par rapport au service public fourni est suffisant ?

On se rend compte que, entre l'actionnaire intéressé par les résultats financiers, le garant du service public et de l'intérêt général, qui est soucieux de fournir un service aux meilleures conditions, ainsi que l'aspect réglementaire normatif qui encadre toutes ces activités, la composition entre ces objectifs n'est pas toujours simple à réaliser.

Cette discussion de nature plus philosophique ne vise pas à botter la problématique en touche, mais simplement à attirer l'attention sur la nécessité d'avoir cet aspect-là, peut-être un peu « métaphysique », mais fondamental à mes yeux de la réflexion sur ce secteur.

Effectivement, un certain nombre de sociétés – d'intercommunales en l'occurrence – doivent faire appel parfois à leurs associés. Là, qui suis-je pour considérer que c'est à juste titre ou non ? D'une part, ce sont les

organes, comme certains membres l'ont signalé à très juste titre. D'autre part, c'est éventuellement la tutelle. In fine, c'est une réflexion générale sur la portée et la finalité des intercommunales. Certains d'entre vous ont mis en exergue le fait que certaines intercommunales ont développé des activités – je ne reviendrai pas sur un cas qui nous a occupés un certain temps – qui semblent, sinon étrangères, en tout cas assez lointaines de ce que l'on pourrait considérer comme un principe d'intercommunalité bien compris.

L'intérêt de notre rapport, j'en terminerai par là, est de vous offrir une photographie à un moment donné de la situation financière des intercommunales sous trois aspects :

- un aspect général ;
- un aspect spécifique ;
- un aspect situation à risque.

L'objectif que nous avons voulu poursuivre à travers ce rapport est de donner au Parlement wallon un instrument de pilotage. Ce serait peut-être excessif dans mon chef de considérer que notre rapport est un instrument de pilotage. En tout cas, c'est une source d'information suffisamment claire, objective et impartiale pour donner au Parlement la possibilité d'avoir une connaissance du secteur dans son ensemble, sans rentrer dans les cas de figure spécifiques, même si, à travers notre analyse de risque, nous avons mis en exergue des situations particulières qui méritent de retenir l'attention, mais qui doivent alimenter votre réflexion et votre débat.

Il ne nous appartient pas à nous prononcer sur l'opportunité de tel ou tel choix ni sur la qualité de la gestion de l'une ou de l'autre de ces intercommunales. Nous en serions d'ailleurs totalement incapables vu les sources d'information dont nous avons disposés ; des informations que le grand public peut et, s'il est intéressé, a accès. Ce n'est pas une information privilégiée. Nous n'avons pas interrogé les gestionnaires des intercommunales. Le décret ne nous le permet pas.

En plus, je le rappelle, c'est un secteur d'activité dont, constitutionnellement, nous sommes exclus. On pourrait considérer que la Cour des comptes audite les communes. En 1830 et en 1846, date de la Constitution initiale et de la loi organique de la Cour, ni le constituant ni le parlement de l'époque n'ont estimé qu'il appartenait à la Cour de se prononcer sur la gestion communale et, par voie de conséquence, sur la gestion intercommunale.

Toutes ces questions par rapport à notre analyse, c'est une analyse de type transversal, mais qui ne va pas rentrer sur des considérations ni d'opportunité – certainement pas – ni non plus sur des gestions particulières des intercommunales parce que nous n'avons ni les instruments juridiques ni les instruments techniques nécessaires pour porter cette information.

Ceci étant, je me réjouis d'avoir entendu les commentaires des uns et des autres qui alimenteront notre réflexion pour notre prochain rapport, notamment pour donner certains focus particuliers sur les secteurs à risque, pour voir dans quelle mesure l'évolution par rapport à la première analyse est confirmée ou non. Il faut bien entendu suivre l'évolution d'Enodia.

Le prochain rapport sera aussi un rapport qui permettra d'apprécier comment, au cours des trois années à venir, les choses ont pu évoluer dans le bon ou dans le mauvais sens et donc de vous donner dans les trois ans un référentiel et un élément de réflexion complémentaire.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais ajouter à vos nombreuses questions. Je terminerai par là, je me réjouis de l'intérêt que ce rapport n'a pas manqué de susciter auprès des uns et des autres. Merci.

M. le Président. – Merci beaucoup pour vos éléments de réponse.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Tout d'abord, et à mon tour, je souhaite remercier la Cour pour son rapport, pour la qualité du travail effectué et – je m'en référerai à vos derniers propos – pour avoir clarifié le cadre de l'intérêt de votre rapport qui nous permet d'avoir une vue globale et une vue sous-focus de quelques secteurs et même de quelques intercommunales, mais qui remet aussi les choses à plat. On ne voudrait pas qu'à la suite de cette Commission, on se dise que les intercommunales ne sont pas contrôlées. Il y a bien entendu d'abord les associés qui siègent au Conseil d'administration et évidemment le travail des réviseurs. Ensuite, de nombreux actes d'intercommunales sont analysés par mon administration, sont soumis au *screening* de la tutelle sous les aspects de légalité ou encore par rapport à l'intérêt général. J'en signe quotidiennement.

Votre rapport m'inspire plusieurs choses.

La première c'est que, cela a été dit précédemment, c'est un secteur extrêmement important qui rend des services essentiels à la collectivité, qui pèse dans notre économie – vous l'avez dit, 18 milliards d'euros, 28 000 personnes employées, de mémoire –, qui nous permet aussi d'avoir une attention attirée sur certains secteurs sur lesquels, soit les associés agissent, soit les associés contrôlent. À un moment donné, cela en devient un problème sociétal quant au rôle qu'on en attend pour certains secteurs.

Monsieur Dispa, vous avez dit qu'il y en avait huit en région liégeoise ; j'ai plutôt retenu qu'il y en avait sept qui concernaient le secteur médicosocial. Est-il surprenant que les hôpitaux régionaux soient plus

exposés, plus en difficultés ? À ma connaissance, non parce que pour pouvoir rendre un service de qualité et faire en sorte aussi qu'ils y aient encore des portes d'entrée régionales, qu'ils y aient encore des portes d'entrée d'hôpitaux publics, l'équilibre d'un hôpital est difficile à établir en fonction des spécialités que vous rendez. Les médecins ont un certain coût dans un hôpital. Donc c'est de savoir ce qui peut faire l'équilibre de votre hôpital.

Je tiens à vous rassurer d'abord pour le CHRH dont la Ville de Huy a 99 % des parts, cela fait 10 exercices que nous sommes en boni. Cela ne veut pas dire que, dans le secteur hospitalier des regroupements, il n'y ait pas matière à agir. Soyez au moins rassurés pour cette intercommunale que je connais particulièrement bien.

Pour ce qui concerne le fait que certaines intercommunales n'aient pas répondu et n'aient pas répondu au prescrit légal, cela me paraît relativement incontournable : il y a un prescrit légal, elles n'ont pas répondu. Si on veut être rigoriste, elles ne sont pas dans les clous. Maintenant, de manière pragmatique, doit-on essayer de se dire qu'il faut aller jusque prendre le bâton pour avoir les documents alors qu'on dispose des sources ? Je remercie la Cour et le SPW de leur vue pragmatique. Je pense que pour l'exercice futur, et vous l'avez exprimé, les choses tendent à se régulariser puisque les documents sont à disposition et un protocole semble établi, vous l'avez même indiqué, de manière informatique qui va sans doute donner des résultats et donnera satisfaction aux uns et aux autres.

Relativement aux différentes questions qui me sont adressées, notamment celle du fait de se dire que, dans le Code de la Démocratie locale, il y a un article qui prévoit la mise en place d'un organe depuis 2006. Excusez-moi, je suis en fonction depuis un an, de sorte que je ne suis pas totalement fautif. Je veux bien prendre la faute sur cette année qui vient de se passer, mais sans doute pas pour les années précédentes.

Y a-t-il encore un intérêt à mettre en œuvre ce dispositif qui prévoyait un organe régional à instituer, qui était d'ailleurs surnommé Cour des comptes wallonne ? Vous l'avez évoqué, les missions de la Cour des comptes sont d'abord décrites dans la Constitution. C'était en fait l'intérêt de pouvoir l'instituer, de faire en sorte que la Cour des comptes puisse aussi s'occuper d'organes wallons.

Aujourd'hui, la mission et le premier rapport que vous venez de nous rendre dans cette matière-ci fait qu'il est extrêmement instructif pour les parlementaires, pour le ministre que je suis, pour les intercommunales, pour les diverses raisons que vous avez exposées. Ce sera évidemment au Parlement et à la majorité, peut-être plus largement, aux représentants du Parlement à se positionner.

Y a-t-il encore un intérêt de mettre en œuvre ledit organe à partir du moment où il y a une mission qui est remplie, à partir du moment où il y a cet exercice de la tutelle, à partir du moment où il y a le travail des réviseurs ?

À titre personnel, je n'en suis pas persuadé, mais je n'aime pas avoir d'avis tranché lorsque les choses n'ont pas été affinées, qu'elles sont toujours soumises à discussion. C'est un premier point.

Pour ce qui concerne le fait de se dire qu'il y a effectivement le modèle à fixer quant aux rapports, vous l'avez évoqué, quant aux participations financières, M. Hazée a d'ailleurs bien défini ce qui avait conduit la commission à définir les sociétés à participation locale significative, les 20 %. Je crois effectivement qu'il serait de l'intérêt, dans le modèle de rapport, de pouvoir faire en sorte que l'on ait l'information. Cela veut-il dire qu'on ne l'a pas ? Si, la tutelle a l'information, mais à travers les comptes. Je pense que ce serait une plus-value d'avoir cette information.

Vous allez me dire que cela dépend de mettre l'AGW en œuvre. Mes services y travaillent. Est-ce pour tout de suite ? Idéalement, nous avions prévu, ou mes équipes avaient prévu de tenir cela pour la fin de l'année. Maintenant, je n'aime pas m'engager ou m'enfermer dans un délai. Vous savez aussi que nos ordres de priorité ont été modifiés en fonction de l'actualité, que les équipes sont aussi sous pression par rapport certainement aux événements du mois de juillet, à la gestion de ces inondations. Je ne veux pas m'enfermer dans un délai. Néanmoins, je pense que la remarque qui a été formulée par la Cour est une remarque d'à propos, qu'elle devra être intégrée. Il me semble important que l'on puisse avoir un formulaire de rapport qui permet d'avoir une information qui soit unifiée, qui peut être utilisée à dessein par la Cour pour pouvoir nous éclairer.

Lorsque l'on a des clignotants ou lorsqu'il y a le fait que l'on ait un focus sur différentes situations de différentes intercommunales, qui sont plus à risque que d'autres, on sort du fait de se dire que certains secteurs sont plus exposés que d'autres, parce que c'est comme cela, parce que vous l'avez évoqué, l'investissement est important. Faut-il que la collectivité ait nécessairement un retour sur dividende ? Ce n'est pas nécessairement le cas. D'ailleurs, dans certains secteurs, on a accepté de renoncer à certains dividendes pour pouvoir rendre un service à la collectivité, pour faire en sorte, et cela fera plaisir au représentant du PTB, que le public s'intéresse aussi à certains services et puisse réguler l'économie. C'est un choix philosophique. Cela appartient à ceux qui sont autour de la table de pouvoir se déterminer.

Que fait-on lorsque des comptes ne sont pas approuvés ou sont approuvés avec réserve ? La première des responsabilités, ce sont aux acteurs autour de la table à s'en saisir. C'est de faire en sorte que, à

l'exercice suivant, on puisse répondre aux remarques du réviseur qui est tout de même là au niveau de l'institution pour vérifier la conformité des comptes, la légalité, mais surtout qu'il soit le ressort de ce qui est réel. C'est l'objet de leur examen. C'est d'abord évidemment aux associés à rectifier le titre.

Ensuite, la tutelle est-elle intéressée à le faire ? Oui, la tutelle reçoit les actes. Elle doit alors les *scrutiner* en fonction de la légalité, en fonction de l'intérêt général. Malheureusement, pour certaines intercommunales, il m'arrive souvent de pouvoir annuler certaines délibérations. Certaines intercommunales, dans certains secteurs, pensent-elles que le costume de la forme intercommunale est un peu lourd à porter en fonction de la mission qu'on leur donne ? Certains le pensent. Faudrait-il s'adapter et modifier le costume ? C'est une discussion que l'on a souvent eue au sein de cette discussion. Toujours est-il que, à l'heure actuelle, *dura lex, sed lex*, elles doivent se conformer et elles doivent nous transmettre les actes qui sont obligatoirement transmis à la tutelle et parfois, plus souvent qu'on ne le croit, certains actes sont cassés.

Pour ce qui concerne la question plus précise des rapports de rémunération, je dois vous indiquer qu'à ce stade nous avons reçu 95 % des informations, que certaines difficultés ont été décelées et que j'ai plutôt pris le pli de demander à l'administration d'instruire sur ces difficultés. Dès que l'on aura les réponses qui ne doivent pas traîner, nous soumettrons alors leur rapport au Gouvernement comme le prévoit le décret pour ensuite l'amener au niveau du Parlement.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le cas d'Enodia dont on a souvent discoursé au sein de ce Parlement, je tiens encore à souligner aussi le fructueux travail de la commission.

Notre débat du jour est un peu biaisé puisqu'il concerne des comptes 2017-2019 et que vous savez – puisque cette intercommunale a tout de même un tout petit peu fait l'actualité – certains actes ont été posés à la fois en suite des recommandations de la commission. Sortir Resa du groupe, c'est aujourd'hui une réalité. Réaliser la suppression de l'interface Finanpart, c'est aujourd'hui réalisé, et aussi faire en sorte de voir comment on réalise la cession, la réorientation de certains secteurs. C'est en partie réalisé, mais j'ai aussi toujours eu la même ligne : c'est aussi aux associés qui composent une intercommunale à déterminer leurs choix. On verra dans le futur quelles activités seront choisies par ces associés, mais il a toujours été évident à mes yeux que ce doit être des métiers qui sont proches de l'intérêt communal, de l'intérêt général. C'est un peu cela, le sens d'une intercommunale, mais s'il devait y avoir des débats plus avant, je suggère dès lors aux collègues de me revenir avec des questions pour lesquelles nous affinerons les débats, mais voilà les choses que je souhaitais dire relativement à Enodia.

Je pense de la sorte, de manière ramassée, avoir fait à peu près le tour des questions qui m'étaient posées, sauf si vous m'indiquez que j'ai oublié quelque chose, mais voilà un petit peu la façon dont j'appréhende les choses.

En remerciant une dernière fois la Cour pour cet intéressant travail. Il appartient maintenant à la fois aux ministres, mais aussi aux membres de cette commission, de s'en saisir pour en tirer des enseignements comme vous l'avez évoqué par rapport à parfois un intérêt que la tutelle a à réagir, donc les services de l'administration, ou plus globalement à la façon dont on définit les secteurs. C'est un choix aussi d'aller dans certains secteurs dont on sait qu'in fine ils sont plus à risque que d'autres – c'est une analyse macro – et parfois à éveiller des clignotants dans le cadre de certaines associations.

M. le Président. – On va reprendre notre tour de table, mais vous n'êtes pas obligé de réintervenir, bien sûr.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Très brièvement, d'abord merci pour votre réponse et également pour les éclaircissements de M. le Ministre.

On prend d'ailleurs note de vos réponses concernant la mise en place de conditions de forme et de fond sur les rapports de prise de participation et l'on sera attentifs à ce que ce soit effectivement mis en place. C'est important.

On espère aussi que ces rapports permettront aux intercommunales d'être gérées au mieux. Intercommunales – je rejoins M. le Ministre et M. Lomba – qui remplissent un rôle fondamental dans notre société.

Comme on l'a déjà dit, ce type de rapport, c'est un bon premier pas vers plus de transparence. Il y a encore du travail pour que les citoyens, les usagers et les travailleurs puissent prendre part aussi à la direction de ces entreprises, comme cela peut exister par exemple dans d'autres pays.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, même si je n'ai pas eu réponse à toutes mes questions, mais je ne manquerai pas de revenir sur certains points.

Ce qui m'a fait plaisir, c'est que vous insistiez sur le respect des prescrits légaux. Cela me paraît important parce que j'ai quand même entendu autour de la table certains de mes collègues trouver une certaine justification. Nous sommes aussi convaincus de l'importance et de l'intérêt des intercommunales, mais le rapport de la Cour des Comptes met en évidence que la

majorité se comporte bien par rapport à leur gestion financière, mais votre rapport nous permet de mettre en lumière certains faits qu'il était très intéressant de connaître et pour lequel je vous remercie, et qui nous permettra d'affiner notre travail parlementaire par rapport à différentes améliorations qui pourraient être apportées.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Effectivement, vous avez raison de souligner, pour les documents comptables, que le rapport reprenait bien l'ensemble des documents grâce à votre travail de recherche sur la BNB, mais cela rend finalement encore plus ridicule le fait de ne pas transmettre ces éléments d'initiative puisqu'ils existent. Ces documents sont donc bien, forcément, en possession des intercommunales. Ce travail de transmission vers la Cour des comptes et simplement de respect de la législation me semble fondamental. Je retiens vraiment que l'enjeu est de faire respecter les règles. Je suis rassuré par les éléments de réponse que vous avez apportés. Ce protocole qui est désormais en place et les éléments que vous nous donnez par rapport à cet exercice en cours me semblent aller dans le bon sens. On verra évidemment à l'autopsie, si je peux dire, mais cela me semble aller dans le bon sens.

Par contre, pour ce qui concerne le rapport de participation, là, effectivement, des actes sont nécessaires. Je pense que l'on a tous bien noté. Je suis rassuré de la réponse de M. le Ministre qui en a bien conscience également et qui annonce un travail en la matière.

On suivra cela, en ce compris la réflexion plus large qui est à mener sur ces éléments-là. On sera évidemment intéressés également de lire le prochain rapport et de voir l'évolution des choses et, par ailleurs, on reviendra plus en détail sur une série de points dans les futures commissions.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je vous avoue que s'agissant de M. le Ministre, je vous avoue que ce sont des remerciements de pure forme et de convenance.

Au moins nous avons une relation courtoise et je m'en réjouis.

Mais sur le fond, et à la différence de mes collègues, je ne me satisfais pas des éléments de réponse que vous avez apportés.

Vous avez donné, et je vous en fais crédit, une réponse sur le modèle de rapport. Vous dites que d'ici la fin de l'année, si le temps le permet, vos services vont déposer le projet d'arrêté devant le Gouvernement wallon pour que ce modèle puisse être arrêté et que l'on ait un cadre de référence concernant les participations. Très bien.

Pour le reste, franchement, j'ai l'impression que vous n'avez pas pris la mesure de l'intérêt de ce rapport de la Cour des comptes.

Vous nous dites que, finalement, c'est essentiellement aux associés à réagir lorsqu'il y a des problèmes qui sont identifiés à travers les analyses comptables et financières et que la tutelle réagit au cas par cas en se prononçant sur certains actes dont elle est saisie. *Business as usual*. Rien de changé. Aucune prise de conscience par rapport aux constats formulés par la Cour des comptes. Moi, j'ai l'impression que les constats sont interpellants et doivent nous inciter les uns et les autres, chacun à notre niveau de responsabilité, à adapter un peu nos pratiques et notamment nos dispositifs de contrôle.

En ce qui concerne les comptes, vous dites qu'à titre personnel vous n'êtes pas convaincu par la nécessité de cet organe de contrôle wallon prévu en 2006. Soit, c'est votre position et elle est respectable, mais si tel est le cas, je pense qu'il faut que l'on s'intéresse d'autant plus aux constats posés par les réviseurs.

À défaut d'avoir des représentants d'un organe de contrôle wallon que nous pourrions mettre en place, au moins que les instances qui exercent le contrôle actuellement soient suivies de près et que leurs conclusions soient examinées attentivement pour que l'on puisse donner une suite à ces conclusions.

Là, j'ai l'impression que finalement il n'y a rien qui soit mis en place pour qu'il y ait vraiment une attention particulière à ces réserves, à ces abstentions qui sont formulées par les réviseurs.

Si vous le permettez, c'est anecdotique, mais c'est en même temps très révélateur, j'ai évoqué le CHR à titre exemplatif, Monsieur le Président, vous l'avez bien compris, je n'attendais pas des réponses précises sur chacun des points, ce n'est pas l'objet, mais c'est exemplatif, au même titre que d'autres intercommunales. J'en ai cité une autre pour lequel il y a un problème d'un demi milliard d'euros. Un demi milliard d'euros, ce n'est quand même pas tout à fait insignifiant. J'ai cité le CHR un peu pour titiller M. le Ministre.

Dans le constat du réviseur, il y a un manquement au droit comptable, des risques qui sont insuffisamment couverts, des montants qui ne sont pas enregistrés. Ce n'est quand même pas rien.

M. le Ministre me répond et j'ai l'impression d'être à l'assemblée de l'intercommunale : « Soyez rassuré ».

Bon, je veux bien être rassuré et je vous avoue que...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Attendez-vous réellement de moi que je sois dans les comptes des 82 intercommunales ? Sérieusement ? C'est du sérieux cela ?

M. Dispa (cdH). – Ce que j'attendais de votre part, Monsieur le Ministre, ce n'était pas une réponse sur tel ou tel manquement identifié par le réviseur, mais c'était une réponse sur le dispositif mis en place au niveau de la Région pour qu'il y ait une attention à ces clignotants, à ces voyants, à ces signaux d'alarme et qu'il y ait un suivi.

Là, honnêtement, vous ne me rassurez pas. Je n'ai pas l'impression qu'il y a, dans votre chef ou dans le chef des services, une attention accrue à ces remarques au-delà du travail qui est fait depuis des années par la tutelle.

Pareil, et je dirais que c'est encore pire, au niveau de l'aspect financier, au-delà de l'aspect comptable, la Cour a identifié 11 intercommunales à risque. Vous auriez pu nous répondre, Monsieur le Ministre, « mes services vont prendre contact avec les 11 intercommunales » et avoir un dialogue que la Cour des comptes n'a pas pu avoir, forcément, pour vérifier un peu le constat qui est posé par la Cour des comptes, voir quelle est la nature des problèmes, quelles suites l'on peut y donner. Vous n'en dites rien.

Pour les secteurs à risque, en particulier le secteur des déchets ou le secteur médicosocial, j'entends la réponse de M. Lomba qui dit : « Finalement, il ne fait pas tellement s'en étonner ». Qu'il faille à un certain moment recapitaliser, refinancer, voilà, c'est un service utile à la collectivité. Évidemment, mais on ne peut pas se satisfaire de cette réponse.

Je pense que dès lors qu'il y a des questions de viabilité qui sont posées au travers du rapport de la Cour des comptes et en particulier sur certains secteurs, il me semble que la responsabilité du Gouvernement wallon c'est de s'attacher à l'analyse de ces difficultés-là et de voir quels sont les types de réponse qui peuvent être apportés, qui toutes ne relèveront certainement pas du Gouvernement. Cela peut être les structures elles-mêmes qui auront des éléments de réponse à apporter, cela peut être les associés, mais en tout cas je crois que l'on ne peut pas se désintéresser de cette situation et considérer que, finalement, dans trois ans, on aura l'occasion de voir un nouveau rapport et de se dire : « Tiens, la situation a-t-elle évolué ou pas ? ».

Ce n'était pas l'usage que je pensais que nous devions faire de ce rapport. Il me semble que nous devons, et comptez sur moi pour revenir dans les semaines qui viennent sur des points plus précis, Monsieur le Ministre, vraiment avoir une attention spécifique sur la situation des intercommunales qui sont pointées comme étant à risques et une attention spécifique aux secteurs qui sont en difficulté, sans quoi nous manquerions à nos obligations au regard des obligations que la Cour des comptes, de son côté, a elle, parfaitement assumées.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je féliciterais plutôt le ministre de ne pas avoir une attention particulière en fonction de son origine géographique, que l'inverse.

Revenir sur les propos de M. Hazée, effectivement je pense qu'une réflexion sur les dividendes et les réserves des intercommunales, qu'attend-on finalement au niveau financier d'une intercommunale ? Qu'elle mette de côté ou bien est-on dans une logique d'entité consolidée ? Là, il y a vraiment un truc à creuser qui me semble intéressant.

Par rapport à la transmission des rapports par les intercommunales, je relève que vous avez quand même effectivement – au temps pour moi – eu 100 % des informations via la Banque nationale.

Là, il y a peut-être aussi une piste à creuser pour aider les intercommunales à être rationnelles dans leur démarche et quand elles ont préparé le rapport pour la Banque Nationale, qu'elles n'oublient pas de cliquer sur le bouton SPW, comme cela, tout va pour le mieux et ce n'est pas trop compliqué pour tout le monde. Mais peut-être faut-il leur dire.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie les intervenants pour les éléments de discussion.

De tout temps, les intercommunales font débat, en Wallonie. Elles le restent parce que l'on a, à un moment donné, des valeurs en tension, c'est la valeur de l'autonomie communale et puis c'est la valeur du contrôle démocratique, et le rôle que la Région doit exercer pour assurer le contrôle démocratique par les élus des communes ou des entités qui y sont associés.

Si l'on regarde l'histoire des dernières années ou des dernières décennies, il y a eu déjà considérablement nombre de débats sur ce sujet, avec une série de réformes qui se sont implémentées au fil du temps et la dernière contribution – c'est la Commission d'enquête Publifin – n'est pas la moindre. Cela ne veut pas dire pour autant que le travail est fini et il reste, on le voit bien, des éléments qui doivent continuer à s'améliorer.

Deuxièmement, à court terme, je note l'engagement de M. le Ministre sur le suivi relatif au point le plus important aux yeux de la Cour des comptes, à savoir la transparence sur les prises de participation et donc le modèle de canevas pour le rapport spécifique et j'insiste sur le caractère complet de ce rapport. Il ne s'agit pas des participations majoritaires puisque celles-là sont aujourd'hui clairement cadrées par le décret. L'histoire nous dira si le cadre est suffisant, mais il y a une évolution très significative au même titre que le nom de cette société, d'ailleurs, mais l'ensemble des participations qui doivent être visées par ce rapport spécifique.

Troisièmement, quant à l'organe de contrôle initié par décret en 2006, il est vrai que l'on peut s'interroger de savoir pourquoi le Gouvernement de l'époque qui a fait voter un décret sur ce sujet n'a pas, dans les trois ans qui ont suivi, mis en œuvre les choses.

Si on regarde le dossier avec un peu de recul, j'ai le sentiment qu'une partie de la réponse est venue sans nécessairement que les initiateurs l'aient pensé au départ par la Direction de contrôle des mandats. En effet, un des éléments clés de cet organe de contrôle, c'était l'enjeu des rémunérations et des mandats. La réponse a finalement été trouvée autrement et avec des règles qui se sont considérablement renforcées dans leur effectivité en 2018.

Reste alors ce travail plus comptable, plus financier dont une partie est sans doute faite à travers le rapport que vous avez présenté aujourd'hui.

La question que je me pose, c'est de savoir si à un moment donné, ce n'est pas la Cour des comptes qui doit avoir un rôle plus fort encore par rapport à des éléments de question ou de contrôle qui devraient être complétés. Le débat mérite d'être poursuivi. J'ai entendu le caractère non définitif de la réponse de M. le Ministre sur cet enjeu.

Cap sur les bénéfiques. C'était davantage un élément de débat, qu'une attente de réponse des uns et des autres. Vous n'avez pas saisi la balle et je ne vous en fait pas grief, mais j'ai entendu M. Lomba et j'ai le sentiment que dans ce rapport entre les communes et les intercommunales, la Région a un rôle à jouer de vérifier que c'est bien du choix des communes que les moyens restent à l'étage des intercommunales ou sont distribués. Je pense que le contexte des finances locales renforce cet enjeu et peut-être la *task force* d'ailleurs s'en saisira-t-elle. Nous verrons ce que M. le Ministre dira d'ici quelques semaines.

Enfin, un dernier mot plus concrètement par rapport aux zones de risques qui ont été identifiées. Je pense, Monsieur le Ministre, que ce rapport alimentera légitimement la tutelle dans le travail de contrôle qu'elle fait, bien sûr. Peut-être également le CRAC dans le rôle spécifique qu'il exerce, mais une suggestion de ma part. Je pense que ce serait intéressant pour celles qui n'iront pas chercher l'information d'elles-mêmes, Monsieur le Ministre, que la Région envoie ce rapport à l'ensemble des gestionnaires des intercommunales et à l'ensemble des communes. C'est à mon avis le meilleur service que l'on peut rendre pour assurer un suivi concret et immédiat, dans le respect des responsabilités des uns et des autres, que d'envoyer ce rapport de la Cour des comptes aux communes. Chacun peut bien sûr le faire librement aux interlocuteurs qu'il connaît davantage. Pour ce qui nous concerne, nous le ferons, mais à mon sens, la Région pourrait aussi l'envoyer officiellement aux communes et aux gestionnaires d'intercommunales de telle sorte que le suivi concret puisse se faire à ce

niveau. Pour ce qui nous concerne, nous gardons notre capacité d'interroger M. le Ministre de façon ciblée sur tel ou tel enjeu, mais cela coule de source, par ailleurs.

M. le Président. – Ceci termine notre audition.

Je demanderai à la commission de rester encore présente parce qu'avant les questions, j'avais une petite information d'intérêt général à communiquer.

Je voudrais, au préalable, remercier très chaleureusement M. Rion, Mme Compère et M. Dumont de leur présence et d'avoir permis ce débat nourrit. Il a été apprécié de part et d'autre.

Je vous souhaite un bon retour et à une prochaine fois.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Avant d'entamer les questions orales, je voulais vous tenir informés du projet de visite envisagé en France, dans le cadre de la problématique Logement au sens large.

On commence donc les premiers contacts. On a demandé aux partis politiques de faire éventuellement des propositions.

Je voulais vous dire que le MR avait fait de solides propositions qui ont été transmises ici à la secrétaire de commission.

Le PS a également déposé des propositions aujourd'hui. Si d'autres partis souhaitent également le faire, ils sont évidemment les bienvenus.

Au-delà de cela, on va devoir décider assez rapidement – et je vais le mettre à l'ordre du jour pour la séance prochaine – d'une date. Des premiers contacts ont été pris, notamment avec la mairie de Lille et de Paris, pour éventuellement rencontrer les maires. On nous demande quand. Donc, par la force des choses, il faudrait que l'on puisse décider de la période au cours de laquelle on va se rendre. Je rappelle que l'idée, c'était deux ou trois jours, qui pourraient s'organiser en démarrant un dimanche soir pour être opérationnel à Lille le lundi. De toute façon, il faut être de retour pour la séance plénière du mercredi. Si d'autres partis souhaitent faire des suggestions, elles sont les bienvenues. J'ai aussi eu un retour de la part du cabinet de M. le Ministre, qui regarde aussi pour certaines

rencontres ou visites intéressantes. Sur base de cela, dans 15 jours, on essaiera de ficeler les choses et en tout cas d'arrêter une date et de pouvoir établir un préprogramme qui évoluera peut-être encore. Mais au moins on saura ce que l'on peut faire. Je vous assure qu'il y a beaucoup de possibilité et de rencontre intéressantes à faire durant ce petit séjour.

S'il n'y a pas d'autre question ou des questions concernant l'examen de l'arriéré, on peut entamer les questions orales et interpellations.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE MANQUE DE KOTS ET SES CONSÉQUENCES POUR LES ÉTUDIANTS »

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PÉNURIE DE KOTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Beugnies, sur « le manque de kots et ses conséquences pour les étudiants » ;
- M. Antoine, sur « la pénurie de kots ».

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

Je rappelle la règle, c'est maximum 10 minutes pour l'interpellation et 7 minutes par personne qui se joindrait.

Mme Kapompole, MM. Demeuse et Maroy se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Président, rassurez-vous, j'ai l'habitude d'aller droit au but et d'être concis dans mes propos.

Monsieur le Ministre, nous voulions vous interpeller sur les difficultés que rencontrent nos étudiants pour trouver un kot, pas trop éloigné de leur université ou de leur haute école et à un prix abordable.

Cette année Infor Jeunes a reçu plus de 1 300 appels à l'aide d'étudiants pour qu'il leur trouve un tel logement.

Une enquête de la Fédération des étudiants francophones explique qu'il faut déboursier 350 euros à

LLN pour se loger. Dans d'autres provinces, c'est plus grave encore. À Mons par exemple, il faut déboursier 415 euros. À Liège et Namur, c'est 410 euros et à Bruxelles cela monte à 480 euros.

En plus de tout cela, l'offre de logements ne suit pas l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans les universités, ce qui a tendance à aggraver la situation malheureusement.

Le bureau d'expertise immobilière indépendant Stadim explique qu'il faudrait construire 95 000 kots d'ici 2030 pour répondre aux besoins.

La FEF ne dit pas autre chose et explique que le prix d'un kot représente 70 % du budget d'un étudiant. Quant aux kots publics, ils ne représentent que 10 % à 20 % dans la plupart des villes universitaires, c'est évidemment insuffisant et cela provoque une augmentation des prix sur le marché privé. Avec cette rentrée 100 % en présentiel, il y a manifestement urgence.

Nous devons tout mettre en œuvre pour ne pas pénaliser les étudiants qui ont peu de moyens. En effet, il n'est pas rare que certains étudiants renoncent à choisir des études qui se donnent dans des universités éloignées de leur maison familiale uniquement parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer un kot. Il y a même certains qui choisissent des études qui ne sont pas leur premier choix uniquement parce que cela leur évite de devoir koter. Cela a un impact sur la réussite de ses études.

Si un étudiant veut quand même étudier loin du domicile parental, il n'a pas d'autre choix que de faire quotidiennement de longs trajets, être navetteurs. Cela a un impact à la fois sur sa fatigue, sur ses heures d'étude et, au final, sur sa réussite.

Plus d'un étudiant sur deux qui n'a pas le budget pour louer déclare qu'il ou elle le ferait s'il ou elle en avait les moyens. Pour certains qui n'ont pas le choix de louer un logement pour suivre en cursus en particulier ou que les distances sont trop longues, cela rime automatiquement avec devoir travailler. Pour un étudiant sur cinq, payer son logement se fait d'ailleurs sans aucune aide financière familiale.

La FEF, dans son mémorandum de 2019, explique que la faiblesse de l'offre de logements publics à vocation sociale contribue à ce que le prix du logement augmente et ne soit pas régulé autrement que par la loi du marché. En effet, le désinvestissement étatique dans la construction de nouveaux kots publics fait qu'aujourd'hui quatre étudiants sur cinq résident dans un logement privé. Dans la pratique, cela se confirme. Par exemple, à Louvain-la-Neuve, là où il y a plus de logements publics, le prix dans le secteur privé est moins élevé. C'est doublement bénéfique pour l'étudiant.

En matière de logements étudiants, la FEF a toute une série de revendications dont l'investissement de plus d'argent pour la construction et la gestion de logements étudiants publics, de qualité et bon marché, mais aussi l'élargissement du champ d'application du mécanisme de réquisition d'immeubles prévue à l'article 134*bis* de la loi communale, ainsi que celui des mécanismes régionaux notamment de mise en gestion ou en location des biens inoccupés ou encore une grille contraignante des loyers pour les kots.

D'autre part, au niveau interparlementaire, nous avons tous voté une résolution qui demande notamment l'augmentation de l'offre de logements étudiants publics, sociaux ou socialisés, notamment via la construction et la rénovation de logements publics étudiants à loyer accessible, en collaboration avec les acteurs du logement social du territoire concerné ou encore le soutien à la création, en lien avec les pôles académiques, d'un outil de type agence immobilière sociale étudiante en Wallonie, en collaboration avec les AIS existantes. Cela répond, au niveau de cette résolution, à tout le moins en partie aux revendications de la FEF.

Quel est l'état des lieux des échanges avec les ministres compétents à la Communauté française et à la Région bruxelloise ?

Quelles sont les mesures prises aujourd'hui et pour l'avenir proche par le Gouvernement wallon pour faire face à cette pénurie de kots accessibles et permettre à tout étudiant qui en a le besoin de se loger pas trop loin de son université ou de sa haute école à un prix abordable ?

Lors de la commission, il y a quatre semaines, vous aviez répondu à mes collègues que vous travailliez sur ces questions, mais que les inondations avaient perturbé le travail de votre administration, on peut tout à fait le comprendre. Quatre semaines plus tard, pouvez-vous nous dire où en sont les différentes pistes mises en avant par la résolution interparlementaire qui répondent en partie aux demandes des étudiants ? Quel est l'agenda d'application des recommandations de cette résolution afin de répondre à l'urgence ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, la sixième réforme de l'État a transféré aux régions la compétence du droit locatif, auquel n'échappent pas les kots privés ou publics.

Pourtant, on pourrait croire, ces derniers temps, que la Région wallonne a tendance à oublier un peu trop souvent cette nouvelle compétence et les défis qu'elle génère.

En effet, comme l'a rappelé notre collègue Beugnies, selon le bureau d'étude d'expertise

immobilière Stadim, qui a mené une étude sur les logements étudiants en 2020, « il faudrait, dans notre pays, construire 95 000 kots supplémentaires d'ici 2030 ».

L'adéquation entre l'offre et la demande devient quasiment impossible à assurer. D'une part, la population étudiante continue d'augmenter, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, à la fois pour des raisons démographiques, de démocratisation, mais aussi d'allongement des études, ce qui fait que là où un étudiant pouvait séjourner 5 ou 6 ans à l'université, cela va parfois jusqu'à huit ans, sinon davantage si l'on compte les mémoires. C'est donc dire s'il y a une forte attente. J'y ajouterai aussi une évolution sociologique : auparavant, lorsqu'on habitait à 25 ou 30 kilomètres de l'université, on utilisait les transports en commun, du covoiturage. Aujourd'hui, le premier réflexe, parce qu'il s'agit aussi d'une quête d'indépendance bien légitime, c'est d'avoir son premier logement à soi.

Malgré le dynamisme – on y a fait allusion, mais je vais y mettre des chiffres – de certaines universités, et singulièrement l'UCL, Monsieur le Ministre, qui dispose de près de 4 500 kots publics, et qui vient d'annoncer la construction de 143 nouveaux kots près de l'EPHEC, ce qui fait que notre première université francophone est aujourd'hui le premier propriétaire public de kots en Europe – c'est suffisamment intéressant pour le soulever –, il n'empêche que ce soit à Louvain ou ailleurs, la pénurie des kots entraîne une augmentation du prix moyen de ces kots. On va vite les parcourir : 350 euros à Louvain-la-Neuve, parce qu'il y a une forte offre de logement public, mais la tendance est quand même à l'augmentation, 415 euros à Mons, 410 euros à Liège et à Namur, tandis qu'à Bruxelles on est aux alentours de 480 euros. C'est évidemment une moyenne, parce qu'en fonction de la qualité des kots proposés et de leur superficie, les montants peuvent être plus importants.

L'association Infor Jeunes est contactée chaque année par des étudiants qui peinent à trouver un logement de proximité par rapport à l'établissement supérieur ou universitaire qu'ils fréquentent, et ce à des prix raisonnables.

Pour la rentrée 2021, Infor Jeunes a reçu plus de 1 300 demandes d'étudiants en recherche, parfois désespérée, d'un logement.

Pardonnez-moi, mais le bref descriptif que je viens de rappeler, rejoint par mon collègue, ou l'inverse, le constat me semble suffisamment grave et interpellant pour qu'il commande une réaction de l'autorité en charge de la politique du logement des étudiants, la Région wallonne. Très clairement, comptez-vous participer à la création de kots ? Avec quels moyens budgétaires, puisque vous êtes en plein round budgétaire, mais il devrait se terminer selon le ministre du Budget ? Avez-vous introduit des demandes ? Je ne

vous demande même pas le montant obtenu, mais au moins d'avoir introduit une demande. Pour quel calendrier d'exécution de la réalisation ?

Comptez-vous renforcer à cette occasion, en 2022, les moyens qui avaient été historiquement réservés aux sociétés de logement en service public, et qui avaient permis à un certain nombre d'entre elles de réaliser des kots ? Je prends pour exemple la réussite de Notre maison qui, à Louvain-la-Neuve, a ouvert des kots pour des étudiants d'origine modeste, laissant un petit pourcentage à des étudiants d'origine moyenne pour assurer malgré tout une bonne mixité sociale parmi les étudiants. Voilà un modèle qui a fonctionné. Nous pouvons tous voir ces kots – qui sont de meilleure qualité qu'un grand nombre de kots privés, mais cela n'engage que moi. Il n'y a pas que Louvain-la-Neuve qui a réagi : l'ULg, que vous connaissez très bien, Monsieur le Ministre, avait étudié voici peu la possibilité de logements modulables pour pallier le manque de kots estudiantins. En fait, l'ULg s'inspirait d'un modèle français qui était des pavillons que l'on pouvait placer, mobiliser voire déplacer. C'est la Ville du Havre qui avait inauguré cette politique particulièrement favorable pour les étudiants.

Quel avis votre administration a-t-elle réservé à l'Université de Liège ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réaction à cette demande ?

Enfin, avez-vous réagi ou comptez-vous réagir à la modification de TVA annoncée par le Fédéral dans le cadre de la construction et l'exploitation de kots privés ?

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Kapompole (PS). – Monsieur le Ministre, il est vrai que les prix des loyers des kots étudiants sont exorbitants pour une grande majorité de ceux-ci. Avant même que ces jeunes entrent dans la vie active, ils sont frappés de plein fouet par une série d'inégalités dans le cadre de leurs études, à savoir le coût des études, du matériel et des logements. De plus en plus de jeunes sont obligés de travailler parallèlement aux cours, ce qui induit une fragilisation par rapport à leurs études.

Étant donné que nous sommes allés à Louvain-la-Neuve et à Liège, je voudrais aller à Mons pour évoquer la rentrée estudiantine exceptionnelle, à 100 % présentielle. J'aimerais mettre l'accent sur les projets d'envergure qui se mettent en place pour l'UMons :

- une résidence, appelée « résidence pour la réussite », dans le cadre du projet de campus smart, avec pour projet de créer 80 logements ;
- avec une rentrée exceptionnelle, avec 10 000 étudiants pour les différentes facultés, deux bâtiments en rénovation à la gare de Mons et avenue Maistriau.

Cela signifie que 200 étudiants pourront être logés pour 300 euros.

À côté de ce que vous mettez en place dans le cadre du suivi de la résolution interparlementaire, que nous avons votée le 15 juillet – nous sommes 82 jours après cette résolution –, il est important de vous interroger sur son suivi, même si je sais aussi qu'il y a du pain sur la planche.

Je voudrais revenir sur la faiblesse de l'offre en matière de logements publics et insister sur deux projets en particulier, à savoir inciter les SLSP à créer des logements étudiants, afin d'avoir le point sur la situation à cet égard et aussi sur l'élargissement des missions des agences immobilières sociales, qui est repris comme point important dans cette résolution. Ce sont des éléments qui permettront d'arriver, autant que faire se peut, aux objectifs que nous avons par rapport à cette résolution interparlementaire.

J'ai une autre question sur la grille indicative des loyers pour le logement étudiant. Vous avez déjà demandé au Centre d'études en habitat durable de la mettre sur pied. Quel est l'état d'avancement de cet élément ?

Enfin, ma dernière question concerne l'analyse des disparités sous-régionales. Des données très importantes ont été citées par mes collègues. Je pense par exemple aux 95 000 logements nécessaires pour l'ensemble de la Belgique. Il faut avoir une vision plus claire pour la Wallonie, ses différentes sous-régions et ses villes universitaires.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, le nombre d'étudiants inscrits dans nos hautes écoles et nos universités est en hausse. Il suffit de pousser la porte d'un auditoire pour s'en rendre compte : les étudiants sont assis sur les marches, quand ils ne restent pas à l'extérieur, forcés de suivre les cours via un ordinateur. Si c'est une excellente nouvelle dont il faut se réjouir – puisque plus de jeunes ont accès aux études supérieures –, ce n'est pas sans poser des problèmes, dont l'offre de logements étudiants.

Dans certaines villes universitaires, la pénurie est devenue tellement préoccupante que certains étudiants ne trouvent pas de logement à un prix abordable. C'est le cas à Louvain-la-Neuve, une ville que je connais bien. J'ai d'ailleurs été interpellé par plusieurs parents ces dernières semaines parce qu'ils ne trouvaient pas de kots pour leur progéniture, d'où le chiffre cité par mes collègues de 1 300 appels chez Infor Jeunes, cela ne m'étonne évidemment pas.

Le logement représente aujourd'hui, vous l'avez dit, chers collègues, en moyenne 70 % du budget d'un étudiant koteur. Il est donc important de trouver des

solutions pour diminuer les tensions sur le marché des kots si l'on veut lutter contre la précarité étudiante.

Le Gouvernement, Monsieur Beugnies, ne vit pas sur une autre planète. Il est bien au fait de la réalité et nous, les élus de la majorité, comme les autres d'ailleurs, ne manquerons pas de lui relayer les échos du terrain.

J'imagine que je ne dois pas rappeler à mes collègues de l'opposition que notre Parlement a très récemment adopté une proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants. Il faut d'ailleurs saluer le travail des collègues qui ont participé à cette commission interparlementaire, qui a fait de l'excellent travail. Ce texte a été adopté par tous les Parlements. L'une des plus-values est que ce texte demande aux différents Gouvernements d'agir non pas sur un aspect, mais sur tous les aspects de la vie étudiante et chaque niveau de pouvoir a un rôle à jouer.

En matière de logement, ce sont évidemment les Régions qui ont les leviers en main. Le ministre Collignon n'est pas resté inactif et il a déjà entamé plusieurs initiatives.

Premièrement, le ministre a annoncé, en juin, que le Centre d'études en habitat durable travaillait à la mise en place d'une grille indicative des loyers pour le logement étudiant. On sait qu'une telle grille existe depuis maintenant trois ou quatre ans pour le logement classique. Cette grille indicative permettra aux étudiants de louer un bien au juste prix sur le marché privé. Elle constitue un outil précieux pour encourager les propriétaires qui seraient déraisonnables à adapter à la baisse le montant du loyer demandé. Rappelons aussi tout de même que le respect de cette grille conditionne l'octroi de certaines primes régionales.

Deuxièmement, c'est une avancée depuis mai dernier : les étudiants qui suivent un cursus dans une université ou une haute école située en Wallonie et qui rencontrent des difficultés à constituer leur garantie locative ont la possibilité de bénéficier d'un prêt à taux zéro octroyé par la Société wallonne du crédit social. Il faut évidemment répondre à certaines conditions de revenus et notons – c'est important – que le prêt n'est pas renseigné au bailleur, qui ne sait donc pas que la garantie locative a été constituée de cette manière.

Troisièmement, le Gouvernement a adopté, en juillet dernier, un projet d'arrêté relatif à l'octroi par la SWL d'une aide aux différentes sociétés de logement de service public en vue de la construction de logements d'utilité publique à destination des étudiants. Le premier objectif – si je me souviens bien – est d'en construire 500. Les subventions sont de l'ordre de 185 000 euros pour un ensemble de cinq unités de logement. Ce montant est augmenté de 30 000 par unité de logement supplémentaire. Des incitants seront, de plus, accordés

pour l'utilisation de matériaux biosourcés, recyclés ou réemployés.

Quatrièmement, le ministre a annoncé travailler sur le projet visant à étendre le périmètre d'intervention des agences immobilières sociales en leur donnant la possibilité de prendre en gestion des kots étudiants. Pour l'instant, les AIS n'agissent que sur les logements qui servent d'habitation principale. C'est intéressant comme approche, car l'élargissement des missions des AIS aux logements étudiants permettra à des étudiants de prendre en location un logement adéquat à des conditions plus intéressantes, plus basses que celles du marché. Je me réjouis particulièrement de cette initiative du ministre, d'autant plus que j'avais déposé, avec quelques collègues MR, une proposition de décret, en 2015, qui allait dans ce sens.

Je vais essayer d'accélérer un peu. En réponse à l'une de mes questions début septembre, le ministre m'avait indiqué qu'un avant-projet d'arrêté avait été établi par le Fonds du logement chargé de l'encadrement des AIS et que cet avant-projet d'arrêté était à l'étude, qu'il espérait le présenter au Gouvernement d'ici la fin de l'année.

Je ne vais pas rappeler que, sur le terrain, les choses bougent aussi. En effet, des logements sont en train de sortir de terre, que ce soit dans les différentes implantations de l'UCLouvain Woluwe ou à Louvain-la-Neuve. Il y a aussi des projets à Mons.

J'en arrive à mes questions.

Très rapidement, Monsieur le Ministre, pourriez-vous établir un premier bilan du système de garantie locative universelle pour les étudiants ? En êtes-vous satisfait ? Les étudiants ont-ils bien été informés de l'existence de ce prêt à taux zéro ?

La grille indicative des loyers consacrée aux logements étudiants sera-t-elle disponible pour la rentrée prochaine ? Où en êtes-vous ?

En ce qui concerne la construction de nouveaux logements d'utilité publique à destination des étudiants, l'Union des villes et des communes wallonnes a émis toute une série de recommandations sur les incitants en termes d'adaptation des montants et d'ajout de définition officielle de certains termes, comme les matériaux biosourcés ou l'énergie décarbonée. Comptez-vous suivre ces recommandations ?

Une toute dernière question. J'aimerais, Monsieur le Ministre, que l'on n'oublie pas l'une des possibilités, l'une des pistes que l'on doit actionner, parce qu'il faut mobiliser tous les acteurs, ce sont les partenariats public-privé. J'aimerais que vous puissiez faire le point à cet égard.

Merci, Monsieur le Président, pour votre largesse au niveau du temps.

M. le Président. – C'était un peu les premiers essais du chrono. On va être un petit peu laxiste aujourd'hui. On va quand même essayer de faire un peu mieux la prochaine fois. Parce que, ici, c'est quand même le double.

On a bien revérifié. Quand il y a les interpellations :

- première interpellation, c'est 10 minutes ;
- s'il y a un deuxième interpellant qui est inscrit, c'est sept minutes ;
- c'est cinq minutes pour celle ou celui qui a déposé une question – c'était le cas de M. Antoine – ;
- puis trois minutes pour les autres.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – J'avais déposé une question, Monsieur le Président, mais, curieusement, parce que cela n'arrive que très rarement, le greffe l'avait recalée. Quatre questions sur six cette semaine, juste pour dire la colère qui est la mienne face parfois à l'attitude du greffe.

M. le Président. – Enfin, vous être vengé aujourd'hui avec trois minutes.

La parole est à M. Demeuse qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Vous savez que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Parce que c'est un enjeu fondamental. Les collègues l'ont rappelé : le coût du logement, c'est un élément qui est vraiment essentiel et qui est une part vraiment importante et sans doute la plus importante dans le coût des études pour de nombreux étudiants.

C'est vrai que je vous avais interrogé lors de la rentrée académique il y a de cela quelques semaines. C'est l'occasion aujourd'hui de pouvoir refaire le point sur la question.

Cela tombe bien parce que, la semaine dernière, j'ai entamé un tour des kots justement, pour aller à la rencontre des étudiants. C'est l'un des sujets qui revient le plus, c'est cette question du logement pour les étudiants. Ils évoquent à la fois la difficulté de trouver un logement, c'est l'un des éléments, mais aussi la qualité du logement et l'état dans lequel se trouve le logement – avec des fenêtres qui ne se ferment pas parfois de tout l'hiver, et cetera. C'est vraiment parfois des situations qui sont compliquées à vivre. Ou même des témoignages d'étudiants qui racontent, plus largement à cause de situations de précarité, qu'ils ont dû arrêter leurs études ici au mois de septembre, qu'ils n'ont pas su redémarrer leurs études parce qu'ils ont dû recommencer à travailler, simplement pour survivre. La situation de la précarité étudiante reste vraiment, malheureusement, d'actualité.

Cela ne doit faire que nous renforcer dans la mise en œuvre de ces recommandations de notre résolution interparlementaire que les collègues ont rappelée et que nous avons votée au mois de juillet dans l'ensemble des parlements.

Vous aviez également annoncé toute une série d'engagements importants à cette occasion : la construction de 500 logements publics étudiants, l'extension des missions aux AIS comme prévu par cette résolution interparlementaire, la grille indicative des loyers pour les kots et étudiants et la réforme aussi du bail étudiant qui est contenue dans cette résolution.

Dès lors, lorsque je vous avais interrogé il y a un mois, vous aviez évoqué que vous étiez en cours de finalisation sur l'extension de ces missions des AIS. J'aurais voulu savoir où cela en était.

Puis, par rapport aux autres enjeux que l'on a évoqués – nouveaux logements, grille indicative, bail étudiant –, c'est l'occasion de faire le point un mois après.

M. le Président. – Bravo, Monsieur Demeuse. C'est fabuleux.

M. le Ministre a, comme il est ministre, 16 minutes, mais il ne va pas prendre 16 minutes. M. le Ministre va toujours à l'essentiel.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions sur ce sujet qui est un sujet essentiel à mes yeux. Je dois dire que je partage vos préoccupations parce que, tout simplement, il s'agit d'une question essentielle qui est équilibrante dans notre société. C'est une question d'équité et d'égalité des chances dans la société. Je dirais tout d'abord qu'il est de notoriété publique que trouver un kot à un coût raisonnable devient de plus en plus compliqué en Wallonie comme dans les autres régions du pays. Le diagnostic est connu de tous et a déjà été évoqué lors de nos nombreuses commissions.

La tension sur le marché locatif des kots est, en effet, très importante actuellement alors que, parallèlement, nous assistons à une hausse significative du nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur. Celui-ci a quasi doublé au cours des 30 dernières années, c'est un bien.

On constate aussi un allongement des études qui contribue aussi à accroître la demande de kots à proximité des universités ou dans nos hautes écoles.

C'est pourquoi, à mon initiative, nous avons mis en place, avec la Société wallonne du crédit social et certains d'entre vous l'ont évoqué, l'extension du prêt à taux zéro pour la constitution d'une garantie locative qui

est notamment accessible aux étudiants ou encore à leurs parents.

Désolé, Monsieur Maroy, je n'ai pas le chiffre parce que, comme votre question n'était pas reprise, je n'ai pas le renseignement précis.

M. Maroy (MR). – Vous voyez qu'elle était intéressante ma question.

Message au greffe : si vous pouviez arrêter de bloquer les questions stupidement, ce serait gentil.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Voilà, ceci est dit.

En outre, comme je l'avais annoncé, j'élabore à ce stade trois mesures qui ont été insérées dans le Plan wallon de relance.

La première concerne l'accès à des logements étudiants qui est examinée par le Fonds du logement. Par la nature de leur mission historique, les agences immobilières sociales ou encore les associations de promotion du logement prennent en gestion des logements qui sont destinés à des ménages qui ont accès au logement social.

La DPR met l'accent sur ces associations en vue d'augmenter le nombre de logements publics disponibles sur le territoire et à prendre en gestion. Il s'agit presque systématiquement de maisons unifamiliales ou d'appartements.

L'amplification des actions des AIS et des APL sera désormais aussi renforcée par l'élargissement du champ d'action étendu à ces associations.

Un arrêté est en cours de préparation en ce sens. Il est envisagé d'étendre leur périmètre d'intervention pour leur donner la possibilité de prendre en gestion des kots étudiants. Conformément à leur mission, les AIS et les APL devraient permettre à ces derniers de prendre en location un logement adéquat à des conditions sociales acceptables.

Cette disposition requiert l'adaptation de l'arrêté du Gouvernement wallon qui est relatif aux organismes à finalité sociale du 12 décembre 2013, lequel inclura la prise en gestion de kots étudiants avec un loyer modéré au même titre que la prise en gestion de logements pour des ménages en état de précarité ou à revenu modeste.

Conformément à la mission sociale des AIS et des APL, ces kots seront proposés prioritairement aux étudiants en situation de précarité.

J'espère pouvoir déposer un avant-projet d'AGW sur la table du Gouvernement avant la fin de l'année.

La seconde mesure que nous avons sur le tapis, j'ai déjà pu vous l'annoncer avec certaines avancées en

matière de développement de logements publics étudiants gérés par des sociétés de logement de service public. Ainsi, la révision de l'arrêté qui régit le financement de ce type de logement a été approuvé par le Gouvernement en seconde lecture le 14 juillet dernier. Elle entrera donc en vigueur prochainement.

Cet arrêté va permettre que, dans les futurs programmes de création de logements, l'on puisse soutenir davantage financièrement ce type d'opérations.

La troisième mesure est celle qui figure au Plan de relance. Elle prévoit la création d'une grille indicative de loyers pour logements étudiants. On ne va pas revenir sur le débat entre indicative, coercitive ou incitative puisqu'elle est tout de même incitative puisque les aides qui sont proposées par le Gouvernement sont liées à l'établissement de cette grille. Comme j'ai pu l'indiquer, cette grille, cette mesure, sera lancée en collaboration avec le Centre de l'habitat durable et sera, je l'espère, prête en 2023.

Je suppose, Madame Kapompole, qu'on aura, avec cette grille, l'occasion d'affiner nos connaissances sur les différentes disparités intrarégionales.

Pour ce qui concerne le recours à des logements modulaires, comme le suggère M. Antoine, je pense que c'est une piste, mais qu'il faut être prudent. Ce type de logement est parfois un peu présenté comme la panacée : peu coûteux, rapide à mettre en place, économe en énergie. Malheureusement, on s'aperçoit, à l'aune d'expertises, d'expériences, qu'à l'usage, que ces promesses ne sont, d'une part, pas toujours tenues. Ainsi, vous avez évoqué, comme une référence, l'exemple du Havre qui a procédé de la sorte voici quelques années. Ce n'est toutefois pas exempt de critiques. Si on veut étendre notre mission Havre, on peut aller au Havre pour vérifier les assertions.

Il y est ainsi fait état de dégradations assez rapides de certains kots qui auraient rouillé, on relève aussi le développement d'humidité et de moisissures, des installations d'eau et d'électricité défectueuses. Je suppose qu'il y a aussi une évolution dans ce qui est proposé sur le marché. Je pense que cette piste ne doit pas être exclue.

Ce qui est le plus important, c'est le coût. Il paraît que certains modulaires feraient état d'un coût de l'ordre de 2 000 euros par mètre carré.

En résumé, soyez certains que la résolution qui a été prise par ce parlement sera, en ce qui concerne mes matières, suivie d'effet. J'ai exposé ce que j'ai déposé au niveau du Plan de relance wallon puisqu'il faut tout de même avoir un certain nombre de moyens pour pouvoir les exécuter. Je n'exclus aucune piste, y compris celle du logement modulaire. Je pense qu'il faut aussi pouvoir l'examiner. À cet effet, le modulaire que l'on mettra en place à destination des sinistrés pourra également être un bon test. Ici, nécessité fait loi, nous avons passé

différents marchés et diverses communes ont déjà souscrit. Je pense que la première qui les mettra en œuvre est la commune de Chaudfontaine, de mémoire, au milieu de ce mois.

Voilà les quelques éléments qui je pouvais vous donner relativement à l'avancée de ce dossier qui, comme vous, me préoccupe.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je ne peux que vous enjoindre à l'urgence de la mise en place des mesures que vous avez énoncées – pour celles qui ne sont pas encore mises en place – et des solutions que vous proposez. Cette année voit vraiment une augmentation extraordinaire du nombre d'étudiants. Dès lors, qu'on le veuille ou non, la fameuse loi de l'offre et la demande joue. À partir du moment où l'offre diminue, cela n'a qu'une influence négative et ne fera qu'augmenter les loyers. Cela met une pression supplémentaire pour trouver un logement. Sans nouvelle offre, cela va faire augmenter les prix. Il est donc important d'avoir un agenda clair des mesures. Contrairement à mes collègues, on ne pense pas qu'une grille indicative des loyers sera efficace. Il existe déjà une grille indicative des loyers pour les logements non étudiants. Or, on ne voit pas les loyers baisser. L'efficacité d'une grille indicative est, selon nous, à remettre en question. Avec une telle pénurie de logements étudiants, pour nous, la seule solution qui pourrait être efficace, c'est une grille contraignante des loyers. C'est de cela dont on a besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Comme d'autres, j'étais pétri d'enthousiasme lorsque nos parlements ont voté une résolution. Mais nous savons qu'une résolution, ce n'est jamais qu'une prière, et qu'elle n'est exhaussée que lorsque les moyens sont au rendez-vous.

Manifestement, ici, les intentions sont louables, vos intentions sont claires, Monsieur le Ministre, mais vous ne m'en voudrez pas de vous dire – nous nous connaissons suffisamment – qu'il manque un élément essentiel à votre réponse : les moyens budgétaires, les chiffres, les objectifs, une planification de création et d'offres de logement. Vous avez été prudent, c'est ce que vous me direz. Pour nous, vous avez été silencieux. Vous ouvrez la voie à un débat qui sera âpre. Le moment de vérité sonnera au moment où vous viendrez avec votre budget, parce que les chiffres ne trompent pas.

Deuxièmement, sur la formule du Fonds du logement – auquel je voudrais rendre un hommage vibrant, pour en avoir eu la tutelle, c'est un excellent organisme –, attention, Monsieur le Ministre, parce que vous allez les lancer dans des opérations de colocation qui sont aujourd'hui combattues par un grand nombre de villes. Du reste, il y a une jurisprudence du Conseil d'État parce que, dans des quartiers urbains,

traditionnellement réservés aux familles, viennent des étudiants, avec leurs comportements acceptables, moins acceptables, les bruits, les difficultés de voisinage qui font qu'aujourd'hui, certaines villes prennent des mesures pour empêcher la colocation, ce qui est d'ailleurs la seule formule qui existe encore aujourd'hui.

Vous louez une maison très chèrement – je le sais parce que mes enfants l'ont fait – et vous partagez le nombre de chambres. C'est la réalité. Avec un comportement des propriétaires intéressé, parce que le loyer va s'en ressentir, d'où les réglementations limitatives – et je peux vous en parler – sur le site de Louvain.

Je pense dès lors qu'il y a là « une » solution, mais ce n'est certainement pas « la » solution à défendre.

Troisièmement, vous avez dit : « Mon public, ce sont les étudiants précaires ». Vous avez évidemment raison. Mais pour une fois, j'ai envie – je n'ai pas son talent, son audace, ni son culot – de reprendre les propos de George-Louis Bouchez ce matin à la radio, qui disait : « J'en ai marre, on ne parle jamais que des précaires et pas des classes moyennes. » Quelqu'un qui a un revenu d'ordre de classe moyenne, mais qui a deux enfants à l'université, il faut bien se rendre compte de ce que cela coûte. Même si vous avez la chance d'avoir un revenu moyen – je peux vous parler en aparté de mon voisin, qui est vraiment dans la typologie « moyen », policier et l'épouse infirmière – avec deux enfants à l'université et les kots, c'est extraordinairement difficile.

Je ne voudrais pas que vous soyez limitatif dans la précarité, parce que vous allez en mettre d'autres qui ne sont peut-être pas dans la classification dans la grande difficulté en la matière.

Vous ne m'en voudrez pas, je reste sur ma faim et j'espère que ce n'est pas la fin de votre réponse à ce défi majeur.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je me permets une incise. Dans le prêt à taux zéro que l'on a réalisé, si vous avez été attentif, pour le logement étudiant, on va jusqu'à 94 000 euros de revenus – convenons que ce ne sont plus tout à fait des milieux précaires – et l'on permet le fait d'utiliser...

(Réaction de M. Antoine)

Je vous donne une information, ce n'est pas pour que vous la détourniez. Je vous dis que l'on a suivi en partie, pour au moins un dispositif, ce que vous dites. On est attentif aux classes moyennes, donc on l'a réalisé.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Vous avez raison, Monsieur le Ministre, cela ne sert à rien d'opposer des catégories de la population entre elles. Au contraire, on est toutes et tous dans le même bateau. On l'a vu au niveau des inondations, cela a touché toute une série de catégories de personnes, mais il faut quand même prendre la mesure que, pour les personnes les plus fragilisées, c'est vraiment beaucoup plus grave.

C'est important d'avoir entendu aujourd'hui la façon dont le ministre a pris la mesure de l'urgence par rapport à ce que nous venions lui soumettre, par rapport à cette préoccupation liée aux conditions de vie des étudiants.

Je pense aussi important de mesurer que l'efficacité d'une mesure est liée au suivi de celle-ci. Mettons à profit les prochains jours et prochaines semaines pour voir ce qui se fait déjà en matière d'accessibilité de logement, spécifiquement de logement étudiant, et faisons attention à ce que l'on peut mettre en place en termes de suivi spécifique. Quand il y a des sanctions par rapport à des propriétaires qui ne mettent pas des logements de bonne qualité sur le marché locatif, il faut pouvoir sévir à un moment donné. Nous avons les outils au niveau de la Région wallonne pour le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je souscris aux propos de M. Antoine, qui se met à citer George-Louis Bouchez. Je partage cette préoccupation-là. C'est vrai que, pour un couple de la classe moyenne, par exemple, tous les deux au travail, avoir deux, voire trois enfants à l'université est très difficile.

J'insiste sur le fait que le Gouvernement ne reste pas les bras ballants, Monsieur Beugnies. Je trouve que l'on peut féliciter le ministre pour avoir pris les choses en mains. Les défis sont évidemment importants. On a cité l'étude de Stadim : 95 000 kots étudiants seront nécessaires d'ici 2030 pour l'ensemble du pays.

Les choses bougent, avec cet effort pour aider les étudiants à constituer leur garantie locative, avec l'élargissement du champ d'action des AIS, que j'applaudis des deux mains, avec les subsides aux SLSP pour construire des logements d'étudiants publics, la grille indicative des loyers.

Je ne suis pas du tout d'accord avec mon collègue du PTB, parce que la grille contraignante telle qu'elle a été mise en place dans plusieurs villes d'Europe est souvent un échec. À Paris, le système est contourné.

À Berlin, il a été invalidé par la Cour constitutionnelle. En Suède, le système a appauvri les Suédois qui doivent attendre plus de 10 ans avant de trouver un logement à louer. J'en parlais avec une copine de ma fille rencontrée lors d'un Erasmus qui est

justement suédoise et qui me disait : « C'est extrêmement difficile d'avoir un kot étudiant ».

Il faut donc être conscient que c'est partout en Europe que se pose le même problème. Je voyais encore tout à l'heure sur un réseau social l'extrait d'un reportage de BFM TV, je pense et en France, la précarité étudiante représente 46 % des étudiants qui sautent des repas. Je pense qu'il y a certes, des défis énormes et le Gouvernement s'y attellent, mais si l'on se compare avec d'autres pays, on a quand même un minerval relativement abordable, même si pour certaines catégories, cela peut être cher, mais voyons quand même aussi les aspects positifs. En tout cas, je félicite M. le Ministre pour la façon dont il aborde le problème.

Il ne faut pas oublier, Monsieur le Ministre, les potentialités qui sont offertes par les partenariats publics-privés. Quant aux logements modulaires dont M. Antoine a parlé, je me souviens avoir été avec quelques collègues de mon groupe à Amsterdam. On nous avait fait visiter, notamment ce que faisait l'Université d'Amsterdam. Ils utilisent des containers améliorés. Cela doit être entretenu, mais puisque l'on en a commandé – vous avez lancé un marché dans le cadre des inondations, une fois que l'on aura aidé les sinistrés temporairement, le temps qu'ils reconstruisent, qu'ils rénoverent, peut-être que ces logements pourraient être dirigés moyennant peut-être quelques adaptations vers les campus universitaires. *Why not ?* Tentons l'expérience, mais vous avez raison, il faut faire attention à ce que ce soit entretenu. Mais cela, c'est le cas pour un kot classique aussi.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Brièvement, je remercie M. le Ministre pour ses réponses. J'aimerais peut-être insister sur le fait, au-delà du caractère indicatif ou contraignant, quelle que soit la grille, si l'on a juste une grille sans travailler sur l'offre, cela n'a de toute façon pas d'intérêt. C'est pour cela qu'il faut évidemment aussi travailler sur l'offre de logements étudiants. En cela, je ne peux que me réjouir des initiatives prises en la matière. Peut-être, insister sur un point qui me semble vraiment fondamental et attirer l'attention de M. le Ministre là-dessus. Je l'avais fait la dernière fois, on en avait parlé, mais cette extension des missions des AIS est vraiment fondamentale. Il faut vraiment aussi attirer leur attention sur la nécessité d'en faire une mission à part entière et donc, les sensibiliser à cette nouvelle mission que l'on va leur accorder et pas juste en faire une mission parmi toutes les autres qui, du coup, ne sera pas réellement prise en main. Il y a vraiment là, un enjeu dans cette nouvelle mission qu'on va leur accorder. Après, on sera attentif au suivi, au calendrier des différentes mesures qui sont annoncées. Je vous remercie pour les différentes initiatives.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies. La

première, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 688 (2021-2022) N° 1), la seconde, pure et simple, par Mme Kapompolé, MM. Maroy et Demeuse (Doc. 689 (2021-2022) N° 1) et la troisième, motivée, par M. Antoine (Doc. 690 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 50 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 16 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE POURCENTAGE DE LOGEMENTS PUBLICS PAR COMMUNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le pourcentage de logements publics par commune ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, en fait, je vous avais envoyé cette question écrite il y a un peu plus de quatre mois afin de savoir quel était le pourcentage de logement public dans les communes wallonnes. Je n'ai malheureusement pas eu de réponse depuis lors.

Ma première question est de savoir pourquoi je n'avais pas encore reçu de réponse après quatre mois. Peut-être que n'avez-vous pas encore cette information, peut-être que l'information n'est pas disponible, peut-être qu'il y a eu quelques difficultés.

Pour rappel, on sait que la loi prévoit que les communes atteignent un objectif de 10 % de logements publics sur leur territoire. Si un mécanisme de sanction existe envers les communes ne respectant pas cet objectif, celui-ci n'a jamais été appliqué.

Pouvez-vous nous donner le nombre de communes ayant atteint cet objectif de 10 % de logements publics, ainsi que le pourcentage de logements publics pour chaque commune ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, désolé de ne pas avoir répondu à la question écrite, parfois ce sont des choses qui arrivent dans la masse.

Pour répondre à votre question, plus concrètement, suivant le recensement des données qui sont aujourd'hui disponibles :

- 39 communes disposent de plus de 10 % ;
- 64 se situent entre 5 % et 10 % ;
- et le reste est à un niveau inférieur à 5 %.

À ce jour, les données ont été répertoriées sur la base, d'une part, d'un recensement effectué par le Département du logement en 2017 – ce sont des fiches pour 2017 – et, d'autre part, des données à jour du cadastre des logements publics, par les sociétés de logement. En réponse spontanée, c'est 2017 et le cadastre que tiennent les SLSP.

Par ailleurs, plusieurs centaines de logements, tous opérateurs confondus, sont actuellement en chantier et pèseront positivement sur les chiffres.

Pour le reste, dans le cadre du futur programme de création de logements, en cours de préparation, un recensement détaillé par commune sera entrepris, dans les prochaines semaines.

À ce propos, je rappelle que le Gouvernement a obtenu des moyens pour la création de logements publics dans le cadre du Plan européen pour la reprise et la résilience, mais aussi que j'ai inscrit, dans le Plan de relance wallon, plusieurs actions qui visent à la création de logements publics.

Nous explorerons, dès lors, dans les prochaines semaines et les prochains mois, plusieurs modèles juridiques visant la création de logements, à savoir :

- un accord-cadre pour de la création de logements dits « écoconstructions » ;
- une politique de prospection immobilière qui vise l'acquisition de logements ;
- la réalisation de PPP ;
- un droit de tirage classique pour les constructions de logements publics.

Je pense que vous pouvez donc constater le volontarisme qui nous anime dans la poursuite de cet objectif.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

C'est déjà assez criant. Si j'ai bien compris, il n'y aurait que 39 communes qui auraient un pourcentage égal ou supérieur à 10 %. Je crois que c'est assez criant

par rapport à une situation qui se dégrade progressivement.

Je pense que cela est aussi dû à l'absence de sanction. Par exemple, si je suis sur la route et que je fais un excès de vitesse, si je sais qu'il n'y aura pas de sanction à la clé cela ne va pas m'encourager à ne pas faire d'excès de vitesse.

J'ai l'impression que c'est un peu le même phénomène : on n'a pas peur de se faire taper sur les doigts, et donc cet objectif de 10 % est un peu mis aux oubliettes.

J'entends votre réponse, la volonté d'en créer plus, et j'espère que la situation va s'améliorer.

J'entends aussi qu'il y a un recensement qui va être fait dans les semaines qui suivent. Je n'ai pas compris sur quoi portera ce recensement, mais ce n'est pas grave. Je relirai le compte rendu.

Je reviendrai probablement vers vous avec une nouvelle question écrite pour avoir le détail par commune. Je comprends bien que vous ne pouvez pas le donner ici commune par commune, ce serait beaucoup trop long. Je reviendrai vers vous par rapport à cela.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MODIFICATIONS CONCERNANT LES
CONDITIONS D'OCTROI DE CRÉDITS
SOCIAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES DIFFICULTÉS POUR LES JEUNES
WALLONS D'ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA HAUSSE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Maroy, sur « les modifications concernant les conditions d'octroi de crédits sociaux » ;
- M. Hardy, sur « les difficultés pour les jeunes Wallons d'accéder à la propriété » ;
- M. Antoine, sur « la hausse des prêts hypothécaires ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, les prix de l'immobilier, vous ne l'ignorez pas, ont flambé ces

dernières années. L'accès à la propriété est devenu de plus en plus compliqué, ce n'est rien de le dire, particulièrement pour les jeunes.

Pour tenter d'y remédier, le Gouvernement wallon a décidé de modifier les conditions d'accès au crédit hypothécaire social. Pour ce faire, deux arrêtés ont été adoptés le 14 juillet dernier.

Concrètement, le plafond de revenu des candidats est passé de 53 900 euros à 65 000 euros, plus 5 000 euros par enfant à charge. Cela permet donc d'augmenter le nombre de bénéficiaires. La valeur vénale du logement, qui, auparavant, ne pouvait pas dépasser 237 000 euros, a été portée à 260 000 euros. On peut donc emprunter plus. Par ailleurs, la réduction du taux d'intérêt pour les jeunes a été doublée pour atteindre aujourd'hui 0,4 %.

On le voit, l'objectif est d'aider plus de candidats propriétaires, et de les aider mieux. La Société wallonne du crédit social et le Fonds des familles nombreuses de Wallonie disposeront dès lors de moyens supplémentaires, c'est la promesse du Gouvernement.

Rappelons qu'en Wallonie, au premier semestre 2021, le prix médian d'une maison 2 ou 3 façades était de 160 000 euros, de 260 000 euros pour une quatre façades et de 190 000 euros environs pour un appartement. Toutefois, dans certaines régions, comme la mienne, le Brabant wallon, mais aussi le Sud-Luxembourg, et l'on peut en ajouter d'autres, les prix sont bien plus élevés : 225 000 euros pour une 2 ou 3 façades dans la Jeune province, 435 000 pour une maison quatre façades, toujours dans le Brabant Wallon, et 220 000 pour un appartement.

Une valeur maximale plus importante est certes prévue dans les zones de pression immobilière, c'est une bonne chose, mais je crains que cela ne règle pas entièrement le problème. On continuera à ne pas trouver de bien éligible dans certaines communes. Des mesures particulières, plus ciblées, sont-elles ou seront-elles mises en place dans ces sous-régions ?

Comment analysez-vous la situation en Brabant wallon, mais aussi dans les autres sous-régions de Wallonie, comme le Sud-Luxembourg, qui sont concernées par des prix particulièrement élevés ? La conséquence dramatique, c'est que nos jeunes du Brabant wallon sont bien souvent obligés de quitter la province pour s'installer ailleurs. Il en va de même dans le Sud-Luxembourg.

Avez-vous établi une estimation du nombre de nouvelles personnes qui pourraient être concernées par ces modifications positives d'accès aux crédits sociaux ? J'imagine que oui, puisqu'il a quand même fallu calculer les moyens supplémentaires mis à la disposition de la SWCS et de la FWL.

Les jeunes candidats propriétaires sont souvent confrontés à une difficulté supplémentaire : la nécessité de pouvoir financer en partie son acquisition grâce à un apport personnel. Sans 10 000, voire 30 000 euros dans son bas de laine, impossible d'obtenir un prêt. Que proposez-vous pour soulager les jeunes et jeunes ménages face à cette exigence des banques d'un apport personnel ?

Pouvez-vous m'en dire plus sur l'augmentation des moyens promise par le Gouvernement pour la SWCS et le FWL ?

M. le Président. – La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, ma question vient en complément de celle de M. Maroy.

En effet, je voudrais avoir un peu plus d'informations de votre part sur l'impact sur la politique wallonne de logement, de la nouvelle directive européenne qui vise à rendre obligatoire une expertise avant l'octroi d'un prêt hypothécaire, d'un crédit hypothécaire.

En effet, dès 2022, les banques devront faire expertiser les biens avant d'octroyer un crédit hypothécaire. Cette mesure qui découle d'une directive de l'Autorité bancaire européenne est rentrée en vigueur en juillet dernier. Cette mesure vient donc s'ajouter à une directive qui contraint les banques depuis 2020 à limiter les quotités d'emprunt à 90 %. Cela a été rappelé à l'instant.

Ceci a comme impact qu'il faut un certain montant de fonds propres pour pouvoir acquérir un premier bien. Par ailleurs, s'il y a une pression inflationniste sur l'ensemble du marché immobilier, il se peut que le prix de vente d'un bien soit bien supérieur par rapport à sa valeur estimée par les experts. Je pense que c'est une nouvelle barrière à l'accès à la propriété, principalement pour les primoacquérants.

Cela a été rappelé. En Wallonie, on a plusieurs outils performants pour octroyer un prêt social. La Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement. Nous sommes et vous êtes, Monsieur le Ministre, directement concernés. De manière plus transversale, ces deux mesures européennes risquent d'impacter les politiques wallonnes en matière de logements.

Elle va avoir plusieurs conséquences. D'une part, cela va éloigner les jeunes et les personnes les moins nanties de la possibilité d'acheter un bien et d'autre part, alourdir encore les frais relatifs à l'achat d'un bien en faisant porter par le candidat acquéreur, le coût de cette expertise.

Quelle est l'analyse que vous faites de cette nouvelle obligation pour les banques, les candidats-acheteurs et plus particulièrement les jeunes au niveau de la

politique wallonne du logement ? L'impact de limitations des quotités d'emprunt par le secteur bancaire privé a-t-il impacté le nombre de demandes de prêts sociaux ?

Comment entendez-vous gérer cette nouvelle obligation au niveau de la SWCF et du Fonds wallon du logement ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je voudrais paraphraser le slogan d'un hebdomadaire français bien connu : « Le poids des mots et le choc des chiffres ».

Rappelons quelques éléments de vérité. En Wallonie, M. Maroy y a fait allusion, nous avons trouvé les mêmes sources, Statbel, et j'en corrigerai, si je peux me permettre, un seul : le prix moyen d'une maison en Wallonie est de 160 000 euros avec une progression de 6,7 % en 2020 et de 5 % en 2019, soit 11 % en deux ans.

Si je prends le Brabant wallon, comme il l'a épinglé avec justesse, j'ai 330 000 pour un logement fermé et dès lors que l'on se situe avec un logement ouvert quatre façades, nous sommes à 435 000 euros de prix moyen.

On voit dès lors que la réalité est très contrastée entre certaines régions hennuyères, liégeoises, brabançonnaises ou luxembourgeoises. Premier choc.

Deuxième choc, c'est la mise de fonds réclamée aux acquéreurs : entre 80 % et 115 % si vous ajoutez les frais d'enregistrement. Ceci veut donc dire que dans le premier cas, il faut, dans le Brabant wallon, une épargne de 115 500 euros et dans le deuxième cas, une économie de 152 000 euros. Qui est capable à 28, 29, 30, 32 ans de pouvoir présenter cette somme, à moins que ses parents n'aient eu l'intelligence, la générosité et les moyens de lui en faire cadeau ?

Troisième choc, il est plus sévère encore. J'ai été relire attentivement, pour avoir été ministre de tutelle en son temps, les rapports annuels de la Société wallonne du crédit social : 8 prêts ont été octroyés en Brabant wallon. Pour le Fonds des familles et du logement, cela nous en fait 32. Cela veut dire que sur 4 587 prêts sociaux, 40 ont été octroyés au Brabant wallon, soit 0,8 %, alors que ce sont des contributeurs généreux puisqu'ils ont payé bien davantage en droits d'enregistrement que d'autre, eut égard à la valeur du bien. Il n'y a pas de politique de prêts sociaux pour eux. Pardonnez-moi : 40 sur 4 587. C'est une négation d'une partie de nos concitoyens. Je pourrais tirer le même constat pour nos amis du Luxembourg et probablement même du Namurois.

C'est donc une politique sélective qui peut se comprendre, mais qui est totalement incomplète et foncièrement injuste.

Si je rappelle ces réalités, c'est parce qu'elles ne sont pas contestables.

C'est Statbel, c'est le monde bancaire et ce sont les rapports annuels que vous avez vous-même préfacés.

Aujourd'hui, les prix ne cessent d'augmenter avec comme conséquence une difficulté supplémentaire et je viens d'indiquer l'évolution. Les chiffres que je vous donne sont ceux de M. le Ministre Crucke. Là, ils sont encore moins contestables, j'imagine, à vos yeux, que les miens en termes d'évolution.

Mais si vous prenez les chiffres collectés par le site www.guide-epargne.be, les meilleurs taux négociés pour un crédit de 20 ans à taux fixe ont franchi allègrement, ces dernières semaines, la barre du pour cent. Allègrement la barre du pour cent. Il y a donc, à la fois, un phénomène où vous avez des maisons de plus en plus chères, des prêts qui retrouvent progressivement des taux plus soutenus et des stabilités d'emploi qui ne le sont plus nécessairement, en tout cas dans le chef de la composante des ménages. Encore faut-il ajouter la réalité sociologique des divorces qui fait qu'après autant d'années, malheureusement, le couple ne peut plus supporter le remboursement.

Bien sûr, cette situation, vous me direz, vous n'y êtes pour rien. Il y a l'inflation et elle va continuer. Le prix des matériaux, notamment ceux du bois : plus 400 %. Encore faut-il trouver la main-d'œuvre et les entreprises disponibles pour réaliser les travaux projetés. Il y a la demande des ménages, qui est forte, et qui aujourd'hui rêvent toujours d'être propriétaires et si possible d'avoir un lopin de terre, un jardin par rapport à la pandémie. Vous ajoutez une dernière dimension qui échappe aux responsables wallons, me semble-t-il, c'est la démographie.

Le Brabant wallon va avoir besoin, dans les dix ans qui viennent, de 2 000 logements supplémentaires par an. Cela veut donc dire qu'il y a une convergence et une pression.

Dernier élément, Monsieur le Ministre, en 2020, 40 000 Bruxellois ont quitté Bruxelles, essentiellement la classe moyenne : 15 000 Bruxellois sont partis dans le Brabant flamand et 25 000 Bruxellois pour l'essentiel sont venus dans le Brabant wallon. Ce qui veut donc dire qu'aujourd'hui – et je ne veux évidemment pas isoler le Brabant wallon de tout le reste de la Wallonie –, il y a une tension phénoménale.

Pour avoir organisé une petite enquête auprès d'une quinzaine d'agences immobilières, il n'est pas rare qu'en 48 heures les logements soient sur option.

De deux choses l'une, Monsieur le Ministre, face au poids des mots et choc des chiffres vous me dites : « Écoutez, je ne m'occupe que d'une partie de la population, les plus fragilisés, les plus précaires » – et ils méritent toute notre attention, bien évidemment – « Les autres, adviennent que pourra ».

Sauf que ceux-là, très vite, vont connaître aussi de réels problèmes. Que la classe moyenne, me semble-t-il, et je ne paraphraserai plus celui qui est intervenu ce matin à la radio, on l'aura reconnu, mérite aussi toute notre attention en la matière.

Les experts de Belfius, partenaire indispensable du Gouvernement wallon, table sur une inflation immobilière d'environ 5 %, ce qui est encore en dessous de ce que nous venons de constater ces deux dernières années.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Encore, allez voir les chiffres du Fonds du Logement du crédit social de Wallonie : le nombre des moins de 30 ans qui en bénéficient est dérisoire.

Quand j'étais ministre du Logement, avec votre parti, nous avons adapté le plafond de la valeur vénale qui permettait à un certain nombre de futurs acquéreurs, propriétaires, d'accéder à ces prêts. Depuis lors, ces montants n'ont plus guère évolué. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, ils ne collent plus à la réalité du marché.

Il y avait deux réactions, si tant est que l'on ne laisse pas tomber ses habitants, soit c'est la réforme fiscale. Tiens, les Flamands, constatant la même évolution, viennent de passer leur taux d'enregistrement à 3 % et à 1 % pour l'isolation en profondeur énergétique.

J'ai donc interrogé avant vous le ministre Crucke, qui n'est jamais avare de verbe haut et fort et là, j'ai été très étonné : silence. La DPR ne prévoit rien. Le groupe Paul Furlan va travailler, mais c'est pour la prochaine législature. Il m'a dit : « Je vous invite à aller voir le ministre du Logement parce que c'est lui qui est le premier responsable ». Cela se passait hier.

Bien sûr, le compte rendu est à votre disposition.

M. le Ministre Crucke ferme son cartable. Je le regrette, je rappelle que sous le Gouvernement de Willy Borsus, nous avons pris une mesure d'abattement de 20 000 euros sur les droits d'enregistrement et nous en avons programmé une deuxième et c'est le négociateur de l'accord gouvernemental qui vous le dit.

Les temps ont changé.

Dès lors qu'il n'y a aucune réforme fiscale, vous imaginez les conséquences que cela va avoir, mais peu importe.

Le seul qui peut encore répondre, c'est vous. Vous êtes le seul parce que vous, dans votre titre, on l'a bien vérifié, le Logement apparaît en gras.

Qu'allez-vous faire ? Il ne faudra pas des remèdes de perlimpinpin, pas une grille, pas « on va accentuer », pas des mots, mais des adaptations de dispositifs de prêts sociaux pour que ceux-ci existent pour tous en Wallonie en tenant compte de la réalité de terrain que je viens de décrire et qui ne souffre d'aucune discussion.

Je vous ai fait cadeau du prix des terrains à bâtir, parce qu'alors là, on arrive à des montants démentiels. Je voudrais donc savoir, Monsieur le Ministre, quel est le degré de sinistralité constaté en termes d'emprunts à la Wallonne du Crédit social et au Fonds du logement, et la sinistralité singulière dans le Brabant wallon, mais à mon avis elle doit être très faible, eu égard au nombre de prêts que je vous ai rappelé. Allez-vous oui ou non revoir les plafonds pour coller à la réalité ? Y a-t-il d'autres dispositifs ? Je pense, par exemple, à celle que nous avons prise avec un de nos amis communs : Michel Daerden, puisqu'il y avait le prêt Tremplin, le prêt Jeune qui était un remboursement mensuel pour aider les jeunes à rembourser leur prêt. Ce type de solution a-t-il encore la cote chez vous ? Autant de questions graves pour lesquelles j'attends des réponses efficaces.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, tant dans la Déclaration de politique régionale qu'à travers le Plan de relance wallon, le Gouvernement s'est engagé à soutenir l'accès à la propriété des ménages wallons, notamment par la valorisation du recours au crédit social via la Société wallonne du crédit social ou le Fonds du logement.

Au vu des évolutions du marché de l'immobilier, mais aussi des limitations en termes de quotité d'emprunt imposées par la Banque nationale, un tel soutien s'avère vraiment nécessaire pour un nombre croissant de nos concitoyens, et particulièrement pour les ménages à revenus modestes.

L'octroi des crédits sociaux est régi par une réglementation approuvée par le Gouvernement wallon. Elle a principalement pour objectif de conférer un caractère social à ces crédits, en réservant leur accès aux ménages qui en ont réellement besoin, d'où l'intérêt de fixer de plafonds, ainsi qu'en limitant le montant du prêt et la valeur vénale de l'habitation objet dudit crédit. À ce propos, il faut admettre que les récentes évolutions du marché immobilier, caractérisées par une hausse constante du prix moyen des habitations, ont quelque peu éprouvé la réglementation d'octroi des crédits et ont montré ses limites.

Il était donc nécessaire de la faire évoluer pour qu'elle épouse davantage la réalité du terrain. Ainsi, les plafonds de revenus ont été portés de 53 900 euros à 65 000 euros, la présence d'enfants à charge étant valorisée par une augmentation du plafond, à concurrence de 5 000 euros par enfant.

Parallèlement, les plafonds de prêt et de la valeur vénale ont, eux aussi, été relevés, passant de 237 000 euros à 260 000 euros.

Cela étant, le territoire wallon n'est pas homogène et il existe des zones où le prix des immeubles est plus important qu'ailleurs. Je songe évidemment à certaines zones à la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg et aussi, bien sûr, au Brabant wallon. La réglementation des crédits sociaux tient déjà compte de cette spécificité puisqu'elle prévoit des règles particulières en matière de maxima et de valeur pour les biens situés dans les zones à haute pression immobilière. Dans ces zones, le maximum de 260 000 euros est majoré de 35 % tant au niveau de la valeur vénale que du montant du prêt, ce qui le porte à 351 000 euros.

La liste de ces zones spécifiques reprend actuellement 32 communes et fait l'objet d'une actualisation annuelle, sur la base de l'évolution des prix des immeubles. C'est assurément une première réponse aux difficultés rencontrées par les ménages désireux d'acquérir un bien dans une zone où la pression immobilière est forte.

Le levier fiscal a été également actionné pour les habitations modestes situées dans ces zones puisque le plafond en deçà duquel un taux réduit s'applique y est plus élevé qu'ailleurs.

Concernant les jeunes de moins de 35 ans qui acquièrent un premier logement, la réglementation d'octroi de crédits sociaux prévoit l'application d'un taux zéro pour le financement du paiement des frais d'acte ou de la TVA en cas de construction. C'est aussi un pas dans la bonne direction même si les évolutions récentes imposent la constitution d'un capital de départ de plus en plus important.

En ce qui concerne le rehaussement des revenus imposables globalement, à ne pas confondre avec les revenus bruts sur la fiche de salaire, pour bénéficier d'un crédit hypothécaire social, il va puissamment contribuer à en élargir l'accès.

Des estimations ont été réalisées pour préparer cette réforme et montrent que la hausse des seuils de revenus va bénéficier à tous les types de ménages.

La part des ménages isolés, sans enfants, éligibles passerait de 94,6 à 97,3 % grâce au rehaussement du seuil du revenu à prendre en considération. Notons que l'ancien seuil des revenus imposables globalement, 53 900 euros, incluait déjà une large majorité d'isolés,

marquée par la présence de personnes âgées et de jeunes travailleurs. Les revenus des Wallons isolés sont, en moyenne, plus faibles que ceux des autres types de ménages, ce qui explique que beaucoup étaient déjà éligibles précédemment.

La part des ménages isolés, avec enfants, éligibles passerait de 80,4 % à 90,3 % grâce au rehaussement du seuil, en partant de l'hypothèse que les ménages sont salariés ou bénéficiaires de revenus de remplacement, ce qui les rend donc d'office éligibles. Près de neuf familles monoparentales sur dix – groupe particulièrement confronté à ces difficultés – deviennent donc éligibles au crédit social.

Toujours selon les paramètres posés d'estimation, la part de ménages en couple, sans enfants, éligibles passerait de 72,9 % à 80,8 % grâce au rehaussement du seuil.

Enfin, la part de ménages en couple, avec enfants, éligibles passerait d'un intervalle de 37 à 54 % à un intervalle de 50 à 65 %, suivant le nombre d'enfants, soit une augmentation de 10 à 15 % de ménages éligibles, selon la taille du ménage. Les couples avec enfants ont, en moyenne, des revenus plus élevés que les isolés ou les familles monoparentales. Cela explique que les taux d'éligibilité se situent autour de 60 % pour ce type de ménage. On notera que, pour la première fois, plus de la moitié des couples avec enfants seront donc éligibles. N'oublions pas non plus que ce crédit hypothécaire n'a pas vocation à aider tous les ménages, mais que son objectif est avant tout social.

S'agissant de l'accès des ménages jeunes, je vous rappelle que la Société wallonne du crédit social et le Fonds wallon du logement ont obtenu, compte tenu de leurs missions de service public, une dérogation à l'obligation d'apport de fonds propres pour l'achat d'un bien destiné à la résidence principale. Nos opérateurs régionaux peuvent donc prêter une quotité de 100 % et plus.

Pour rappel, le doublement de la réduction du taux pour les jeunes ménages vise à diminuer le coût global du crédit par le paiement d'encore moins d'intérêts. Mécaniquement, la part de capital empruntée pour couvrir la quotité de 100 % peut être augmentée, tout en restant dans le cadre d'une mensualité supportable pour les ménages. C'est l'un des intérêts d'une réduction du taux pour les jeunes ménages.

La presse de la semaine dernière se faisait écho de la nouvelle exigence définie par la Banque nationale quant à l'obligation de faire réaliser une expertise relativement à la conclusion d'un crédit hypothécaire. Cette nouvelle exigence doit être mise en liaison avec la décision de la Banque nationale de limiter les quotités d'emprunt des crédits hypothécaires. Dans la pratique, de très nombreux organismes de crédit se passaient d'une expertise immobilière et se basaient sur le prix de vente

de l'immeuble pour définir le montant du crédit. Dans un contexte immobilier de forte augmentation conjoncturelle, cette approche avait pour effet de pousser vers le haut les montants prêtés et de créer un décalage entre la valeur réelle du bien et le montant prêté par la banque.

En termes de risque immobilier, une telle approche n'est donc pas neutre du point de vue de la Banque nationale, mais l'obligation de recourir à l'expertise ne sera pas neutre non plus pour les ménages désireux de se lancer dans une opération immobilière puisque le montant de l'intervention du prêteur sera basé sur la valeur d'expertise et non plus sur la seule valeur prix. La conséquence est que le volume des fonds propres à injecter dans l'opération risque de devenir encore plus important. Pour certains, dont les jeunes ménages, cette approche risque donc de rendre encore plus difficile l'accès à la propriété.

Il est donc encore trop tôt pour pouvoir mesurer l'impact de cette nouvelle décision sur le marché immobilier. Un accès plus difficile au crédit pourrait avoir un effet négatif sur les primo-acquéreurs et particulièrement les jeunes, les familles monoparentales ou, plus largement, les ménages de condition modeste. Ce constat ne fait que renforcer la pertinence de nos actions. En revanche, les investisseurs, qui disposent de fonds propres, pourraient en profiter et se diriger un peu plus encore vers des investissements immobiliers vu les faibles rendements des produits financiers.

Le Gouvernement doit donc être particulièrement vigilant et poursuivre le renforcement de la politique d'accession à la propriété via les prêts sociaux accordés par le Fonds du logement ou la Société wallonne du crédit social, qui ne sont pas soumis aux normes qui limitent les quotités d'emprunt. Je souligne d'ailleurs la qualité de ces deux opérateurs.

Dans cette optique de renforcement de notre politique d'octroi des crédits sociaux pour faciliter l'accès à la propriété, tant pour le Fonds du logement que la Société wallonne du crédit social recevront des moyens supplémentaires pour mener à bien ces missions.

Le Fonds du logement est particulièrement sollicité. Bien qu'il soit compétent pour les seules familles nombreuses, il a d'ores et déjà réalisé 935 crédits hypothécaires au 29 septembre, soit déjà 89 crédits en plus qu'en 2020.

Pour conclure sur le Brabant wallon, je puis vous dire que, au cours des trois derniers exercices complets, soit 2018, 2019 et 2020, le Fonds a réalisé 102 opérations de crédit.

Sur ces 102 opérations, 81 ont permis à des familles d'accéder à la propriété d'un logement ou de conserver celle-ci à la suite d'une séparation ou d'un divorce. Aussi, 26 opérations présentaient, par ailleurs, une

quotité d'emprunt supérieure à 100 % de la quotité empruntée.

Pour les opérations débouchant sur l'acquisition d'un immeuble, l'apport moyen en fonds propres a été, au cours des trois derniers exercices, de 37 309 euros.

Enfin, le volume des retards de paiement est pour le moins faible, puisque, sur ces 102 crédits, seulement trois en présentent un, pour un montant global de 1 129 euros.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, merci pour cette réponse riche en détail. Je la relirai avec beaucoup d'attention. Cette réponse témoigne que le Gouvernement a à cœur d'apporter des réponses. Je pense que les mesures qui sont détaillées ici par M. le Ministre, ce sont des coups de pouce bienvenus.

Le problème, c'est que, en faisant ma petite enquête, je me suis rendu compte qu'il y avait très peu de médias qui avaient parlé de ce relèvement des différents plafonds. J'ai juste trouvé un article dans *L'Écho*. Je pense donc qu'il y a le savoir-faire. Il faut aussi le faire savoir. Il serait intelligent d'organiser une campagne de communication à travers les différents outils dont la Région dispose pour faire savoir aux candidats acquéreurs qu'il est possible d'être aidé lorsque l'on veut acquérir un premier bien.

Évidemment, la réponse est intéressante, on ne peut pas le nier, mais elle ne va pas tout régler dans une province comme le Brabant wallon, où – c'est vrai, M. Antoine décrit une situation et a totalement raison – les agences immobilières qui mettent en vente un bien abordable – abordable dans le Brabant wallon, c'est pas moins de 200 000 euros, cela tourne plutôt autour de 350 000 euros –, cela part en même pas 48 heures, Monsieur Antoine. J'ai des enfants qui sont grands, qui ont des copains, des copines. C'est l'âge où l'on a envie de devenir propriétaire, c'est hallucinant. Je pense que le Gouvernement en est conscient. En plus, il y a quand même une ministre qui provient du Brabant wallon dans ce Gouvernement. C'est compliqué, y compris pour de jeunes travailleurs, de devenir propriétaire.

Sans doute peut-on s'interroger, même si j'ai bien noté que le dispositif – je le savais – prévoit un relèvement des plafonds pour 32 communes, cela reste encore limite. Je sais que l'argent ne pousse malheureusement pas sur les arbres. C'est un premier coup de pouce. Sans doute faudra-t-il aller plus loin, parce que, concernant le plafond qui est porté – et c'est une bonne chose – de 53 900 euros à 65 000 euros imposables, on n'est pas riche avec 65 000 euros par an, en particulier dans une province comme celle du Brabant wallon. Ceux qui y habitent et qui y sont nés ne sont pas responsables de cela. On ne peut pas les empêcher d'avoir envie de rester là où ils ont grandi.

En tout cas, vous avez mes encouragements, Monsieur le Ministre, pour poursuivre sur une problématique qui, c'est vrai, ne date pas non plus d'hier. Monsieur Antoine, vous avez ministre du Logement pendant suffisamment longtemps : le Brabant wallon plus cher qu'ailleurs en Wallonie, cela ne date pas d'hier.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Vous avez évoqué toute une série de dispositifs. Comme M. Maroy, je serai attentif à réécouter la réponse dans ces détails.

Globalement, je pense que renforcer la politique du crédit social en augmentant petit à petit les limites, qui s'adaptent en fonction d'un contexte d'inflation du marché immobilier, mais aussi des contraintes au niveau européen, vous le faites avec brio.

Toutefois, il faudra mesurer l'impact réel des nouvelles directives, notamment celles de l'expertise.

Je me demande s'il ne faudrait pas augmenter l'étendue des prêts à taux zéro qui tiendraient compte de la différence entre le prix de vente du marché et les valeurs déterminées par les experts. Je réexpliquerai cela à un autre moment, parce que je sens que ce n'est pas clair de la manière dont je l'ai expliqué. Je me demande s'il n'y a pas une piste là. Je salue néanmoins l'attitude du Gouvernement dans sa manière de renforcer l'accès au crédit.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je remercie le ministre pour sa réponse : c'était nécessaire, mais c'est largement insuffisant.

C'était nécessaire de revoir les plafonds, mais les chiffres ne trahissent pas. Je ne me suis pas trompé : 40 prêts sur 4 587. Plus loin, j'ai même été revoir la pyramide d'âges : 8 % des prêts concernent les moins de 30 ans. Les prêts sociaux en Wallonie, c'est réservé à quelques-uns. Vous-même vous me l'apprenez : 37 000 euros d'apports, c'est la moyenne, tandis que la sinistralité est de quasiment zéro. La Région wallonne ne prend donc quasiment aucun risque : les gens remboursent.

Vous avez vous-même évoqué l'expertise que le monde bancaire va imposer et qui va encore réduire les chances d'accès à la propriété. Je ne dois pas vous rappeler qu'une banque privée finance la TVA, mais jamais les droits d'enregistrement. C'est aussi une difficulté, alors même que votre gouvernement a décidé le Stop béton.

Aujourd'hui, si vous ne prenez pas des mesures plus radicales, notamment sur les plafonds de revenus – je note que M. Maroy, avec beaucoup d'intelligence, et je comprends sa retenue, partage totalement mon analyse

sur les plafonds de valeur vénale –, vous n'y arriverez pas. Ce sera totalement insuffisant. Dites-le : la Wallonie s'arrête dorénavant aux portes du Brabant wallon et aux portes du sud du Luxembourg. Mon propos est peut-être un peu vif, mais malheureusement les chiffres sont accablants.

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'AVIS DE L'UNION DES VILLES ET
COMMUNES DE WALLONIE SUR L'AVANT-
PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE
WALLON DE L'HABITATION DURABLE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie sur l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'habitation durable ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, la réforme du Code wallon de l'habitation durable est un dossier très important pour cette législature. L'avant-projet de décret, adopté en première lecture, aborde de nombreux dispositifs. Je retiendrai quelques aspects suite à l'avis rendu par l'Union des villes et communes de Wallonie. Celle-ci salue votre souhait d'accentuer la mixité sociale. Je ne peux qu'abonder dans leur sens et souligner cette volonté qui ressort clairement de l'avant-projet.

Toutefois, l'Union des villes et communes de Wallonie estime qu'il faudrait augmenter la proportion de logements destinés à favoriser la mixité au sein de chaque projet.

Concernant l'allocation-loyer, contrairement à l'UVCW, qui se montre plus critique sur ce sujet, je soutiens cette initiative, qui me paraît essentielle tant que l'on fera face à une pénurie du nombre de logements publics par rapport au nombre de demandeurs.

Pouvez-vous dès lors préciser les dispositifs de mixité sociale que vous avez voulu introduire dans ce projet de réforme ? Pourquoi avoir fixé une limitation à 20 % ?

De manière générale, que retenez-vous des avis émis par l'Union des villes et communes ? Quel est l'agenda pour la suite des travaux ?

Selon l'Union des villes et communes, l'avant-projet renforcerait la tutelle sur les sociétés de logements de service public. Estimez-vous que ce soit réellement le cas et, si oui, pourquoi est-il nécessaire de renforcer, ou à tout le moins de maintenir cette forme de tutelle ?

Entendez-vous suivre cet avis ? Dans la négative, pourquoi ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, à la suite de son adoption en première lecture par le Gouvernement, un avant-projet de décret visant notamment à accroître la mixité sociale dans les projets développés par les sociétés de logement de service public a été soumis, pour avis, aux différentes instances visées par le processus consultatif. C'est dans ce cadre que l'Union des villes et communes de Wallonie a été amenée à émettre l'avis, auquel vous faites référence.

Cet avant-projet de décret prévoit deux dispositions permettant aux SLSP de sortir du cadre fixé par le Gouvernement pour la location des logements subsidiés par la Région.

La première concerne les projets de mixité sociale visant à créer un logement ou un ensemble de logements d'utilité publique réservés principalement et non exclusivement à des ménages socialement défavorisés ou à des ménages dont les revenus ne dépassent pas plus de 10 % des plafonds qui caractérisent les ménages de catégorie 3. La mixité sociale se crée grâce à la localisation du projet. Ainsi, l'objectif est de créer du logement d'utilité publique dans les quartiers plus favorisés ou dans les quartiers où la pression foncière est telle que le public cible de la mesure ne pourra s'y loger sans la création de ce nouveau type de logement.

La seconde disposition vise la création d'immeubles ou d'ensembles d'immeubles pour lesquels seule la majorité des logements est attribuée suivant les règles fixées par le Gouvernement. Ainsi, la mixité sociale ne se crée pas par rapport à un quartier, mais au sein même de l'immeuble nouvellement créé. Ces nouveaux logements doivent cependant s'inscrire dans le cadre des services d'intérêt économique général, conformément aux directives européennes en la matière.

Compte tenu du nombre des variables susceptibles d'intervenir pour vérifier la conformité du montant des éventuels subsides ou des aides indirectes, soit les loyers perçus, aux directives européennes, le Gouvernement a estimé devoir confier la Société wallonne du logement l'examen et l'approbation des projets proposés par les diverses SLSP. Cette vérification préalable devrait permettre de rassurer le Gouvernement et les SLSP face aux risques qu'elles feraient courir à tout le secteur en cas de non-conformité aux directives européennes.

Par ailleurs, face au nombre de demandeurs dans le logement social, principalement des demandeurs de catégorie 1, le Gouvernement a souhaité limiter le nombre de ces logements à une quantité raisonnable. Il

veut ainsi garantir la continuité de la mission première des SLSP, à savoir la mise en location de logements selon les règles d'attribution classique. Le niveau de 20 % de l'ensemble du parc locatif de chaque société de logements a donc été fixé.

En ce qui concerne la tutelle des SLSP, l'avant-projet de décret ne fait que prendre en compte l'accroissement du recours aux centrales d'achats, en prévoyant de soumettre à la tutelle les commandes passées à une telle centrale lorsqu'elle nécessite une remise en concurrence. Auparavant, la Société wallonne du logement contrôlait toutes les commandes dépassant un certain montant, qu'il y ait ou pas remise en concurrence. Le projet fait la distinction entre les deux possibilités. Cela n'octroie pas les contrôles, mais cela permet de cibler les opérations où un contrôle est nécessaire.

Enfin, à l'instar de l'ensemble des avis émis par les différents organes consultés, je suis très attentif aux avis de l'Union des villes et communes.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses précisions, qui devraient rassurer en partie ceux qui ont émis l'avis au sein de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Je vous avoue que, techniquement, je ne sais pas pourquoi la limitation a été fixée à 20 %. Il y a sans doute des raisons d'ordre technique. Il va sans dire que l'objectif de mixité sociale est fondamental et important, mais qu'il doit se faire selon une logique qui évite toute forme de ghettoïsation. Je suis rassuré, même si des éclairages plus techniques devront intervenir.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU
CRÉDIT SOCIAL (SWCS) ET DU FONDS DU
LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE
WALLONIE AUX SINISTRÉS DES
INONDATIONS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les prêts de la Société wallonne du crédit social (SWCS) et du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie aux sinistrés des inondations ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, après les inondations du mois de juillet, le Gouvernement a annoncé une série de mesures.

Je m'interroge sur l'efficacité réelle de ces mesures et en particulier sur l'annonce faite par la Société wallonne de crédit social, qui a mis en œuvre, quelques jours après les inondations, une procédure accélérée pour le traitement des demandes de prêts à taux zéro émanant des sinistrés. C'est assurément une très bonne initiative.

Toutefois, de votre aveu même, seuls quatre dossiers auraient été introduits au motif que les sinistrés des inondations sembleraient attendre le rapport des assurances avant d'envisager de solliciter un prêt auprès de la Société wallonne de crédit social.

On est cependant en droit de s'interroger sur les causes de cet insuccès : s'agit-il de la seule raison ? En effet, n'existe-t-il pas une ou plusieurs contraintes qui, peut-être, dissuaderaient les demandeurs de s'adresser à la Société wallonne du crédit social ?

Je veux donc, si vous le permettez, vous interroger sur les conditions de ces prêts.

Sont-ils limités à certains publics ou ont-ils été étendus à tout public victime des inondations ?

Quel est le montant maximal de ces prêts ? Quelles sont les modalités de remboursement de ces prêts ?

Quels budgets y ont été alloués et resteront visiblement inutilisés ?

Quelle visibilité a-t-elle été organisée autour de ces prêts ?

Les sinistrés sont-ils tous bien au courant qu'une telle aide existe du côté de la Région ?

Il est par ailleurs à noter que la Société wallonne du crédit social et que le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie ont pris des mesures, dans la limite des possibilités légales, afin de permettre à leurs emprunteurs hypothécaires qui en feraient la demande de suspendre le paiement du capital de leur crédit.

Quelles sont les contraintes légales qui s'imposent à ces organismes ? Ne conviendrait-il pas de revoir les conditions légales afin de donner momentanément plus de souplesse à la SWCS et au Fonds du logement en vue d'aider, plus efficacement peut-être, les bénéficiaires de prêts ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, à la mi-juillet, nous avons connu des intempéries d'une intensité jamais atteinte au cours des dix dernières décennies. La Wallonie a payé un lourd tribut à cette catastrophe, tant

en vies humaines qu'en dégâts aux infrastructures publiques et aux biens privés.

De nombreuses familles ont été touchées et font face aux conséquences de ce drame dans leur quotidien. Le logement est, bien sûr, au cœur de ce combat. Très souvent, d'importants travaux de réhabilitation s'avèrent nécessaires. Fort heureusement, la toute grande majorité des personnes sinistrées disposaient d'une assurance habitation, qui conduira à une indemnisation des dommages subis, comme vous le savez, grâce également à la prise en charge du Gouvernement, à hauteur de 60 % des indemnités.

Au-delà de ces indemnisations, les produits financiers comme le Rénopack, le Rénoprêt ou encore l'Accesspack, disponibles auprès du Fonds du logement de Wallonie et de la Société wallonne du crédit social, sont de nature à permettre soit de préfinancer les travaux dans l'attente de l'intervention des assureurs, soit d'assurer un complément financier.

Les conditions actuelles d'octroi permettent de couvrir beaucoup de situations et de travaux.

Le Fonds du logement et la Société wallonne du crédit social offrent tous deux une information circonstanciée au public, via leur site internet et leur centre d'appels, ainsi que celui du SPW.

Comme vous le soulignez, des procédures de traitement accéléré de ces demandes ont été définies.

Dans l'état actuel des choses, ces crédits sont réservés aux ménages disposant de revenus imposables n'excédant pas un plafond, fixé à 97 000 euros pour les Rénopack et Rénoprêt. J'ajoute que, pour ces deux dispositifs, le taux d'intérêt est fixé à 0 % et la durée du remboursement peut aller jusqu'à 30 ans.

Les dispositions du Livre VII du Code de droit économique permettent effectivement à un prêteur d'accorder une dispense provisoire du paiement de la portion de la mensualité destinée au remboursement du capital. Il n'y a pas de condition particulière pour l'octroi de cette facilité de paiement, si ce n'est que le prêteur doit préalablement procéder à une analyse de la solvabilité du demandeur. Le cadre juridique de l'octroi de ces facilités de paiement est donc défini par des dispositions fédérales.

Cela étant, vu la vocation et l'approche sociale développée par les organismes wallons de crédits sociaux, croyez bien qu'ils veillent à accompagner au mieux les ménages confrontés à des difficultés financières découlant, par exemple, de la prise en charge d'un nouveau loyer à la suite d'un relogement.

Le faible nombre de demandes actuel de prêt à taux zéro pour des travaux de rénovation est principalement lié à deux éléments : les assurances et l'humidité.

Vis-à-vis des premières, il est vivement conseillé de ne pas entreprendre de travaux avant le passage de l'expert, voire du contre-expert.

Concernant l'humidité dans le logement, la plupart des travaux ne peuvent avoir lieu que lorsque les murs et les sols sont asséchés, ce qui n'est pas encore le cas dans toutes les habitations. À ce sujet, le bon de commande pour les déshumidificateurs a été passé la semaine dernière et les 200 premiers déshumidificateurs seront livrés demain.

Enfin, en termes de communication, toutes les actions mises en œuvre par les organismes de crédits sociaux, qui vont au-delà des thèmes abordés dans la question, sont explicitées sur leur site et dans les diverses brochures d'aide au logement, ainsi que dans les diverses communications du commissariat général à la reconstruction.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci d'avoir élargi un peu le champ de la question en apportant quelques éléments de réponse plus larges. Vous m'indiquez que les facteurs qui expliqueraient l'insuccès de cette mesure, à ce stade en tout cas, seraient liés aux assurances d'une part et l'humidité d'autre part. Je veux croire que, assez rapidement, ces problèmes-là seront résolus, que les assurances auront fait leur travail et que, d'autre part, les déshumidificateurs achetés par la Région ou éventuellement par d'autres biais auront permis tout doucement d'assainir quelque peu les logements par rapport à ces problèmes d'humidité. On sera donc en capacité, je l'espère assez rapidement, de vérifier quelle est la montée en puissance de cette mesure.

J'espère évidemment qu'elle sera plus efficace que ce que l'on a déjà constaté jusqu'à présent.

Vous m'indiquez qu'une forme d'information est assurée via les sites internet des organismes. C'est très bien.

Peut-être faudrait-il envisager un accompagnement plus rapproché à l'égard du public potentiellement concerné par ces mesures via les CPAS, via les services sociaux des communes. Peut-être que l'information mériterait d'être apportée sur le terrain auprès des familles directement concernées.

Ce serait peut-être une façon d'assurer davantage de succès à cette mesure qui poursuit incontestablement de louables intentions, mais qui, jusqu'à présent, n'a pas encore fait la preuve de son efficacité.

INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ARRÊT DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA WALLONIE DES SUBVENTIONS POUR L'AIDE AUX VICTIMES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'arrêt de la prise en charge par la Wallonie des subventions pour l'aide aux victimes ».

M. Dispa se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, cette interpellation fait suite à une question d'actualité qui vous a été posée par mon collègue, Benoît Dispa, lors de la dernière séance plénière.

Une question relative à l'arrêt des subventions pour l'aide aux victimes au niveau des zones de police. Je dois dire que l'on a été assez interloqués, voire choqués par cette décision.

Nous sommes allés voir les statistiques de la Police fédérale de ces dernières années sur la criminalité. On y a vu que les vols à l'étalage et les vols de voiture, par exemple, étaient en baisse. Ce qui ne baisse pas, par contre, depuis des années, ce sont certaines violences. Les chiffres des violences physiques et psychiques intrafamiliales ne bougent pas. Les violences sexuelles intrafamiliales sont même en augmentation sur ces trois dernières années. Concernant les agressions sexuelles, les chiffres sont sans équivoque : elles sont aussi en forte augmentation.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas moins de victimes de violence qu'avant, Monsieur le Ministre. Les besoins sont toujours bel et bien là. Pourtant la semaine dernière vous avez pris la décision de tout simplement supprimer les subventions pour l'aide aux victimes dans les zones de secours.

Quant aux accidents de la route, leur nombre n'a diminué en 2020 que sous l'effet du covid qui a vu moins de circulation durant l'année passée avec le confinement. Rien d'autre n'a changé, et dès que le nombre de conducteurs journaliers augmente à nouveau, on voit que le nombre d'accidents augmente aussi. Les accidents impliquant des cyclistes, eux, ont carrément augmenté. Une augmentation de 21 % en Wallonie.

Comment expliquer, Monsieur le Ministre, votre décision de ne plus subventionner le soutien aux victimes d'accidents ?

Nous connaissons votre explication. Vous avez dit : « c'est au Gouvernement fédéral de prendre cela en

charge ». Les priorités budgétaires de la Wallonie sont, selon vous, ailleurs. Il y a des choses « plus ambitieuses », avez-vous dit, à faire avec cet argent. En attendant, les victimes ont toujours besoin de soutien.

Nous, avec mon groupe, nous soupçonnons, Monsieur le Ministre, que cette décision est là pour répondre au budget base zéro que votre Gouvernement a décidé de mettre en place. C'est un joli nom pour dire que l'on va faire des coupes dans les budgets. Disons le clairement, pour nous c'est un retour à l'austérité, c'est-à-dire, reproduire les mêmes politiques postcrise de 2008 dont on sait aujourd'hui qu'elles étaient une erreur.

Quoi qu'il en soit vous avez montré vos priorités. Vous avez posé votre choix et vous nous dites que c'est au fédéral de payer.

Nous aimerions savoir, Monsieur le Ministre, avez-vous été en contact avec le Gouvernement fédéral pour un financement à la même échelle ?

Avez-vous aussi pris contact avec les communes et quel a été le retour des communes sur cette question-là ?

Si la Région ne paie plus et qu'aucune décision en ce sens n'est prise au niveau fédéral, deux chemins se profilent. Soit les communes déjà en difficulté financière devront payer et donc couper ailleurs dans leur budget pour prendre en charge ces deux millions d'euros qui offrent des assistances sociales et des aides psychologiques, soit il y aura moins d'assistance aux victimes.

Je réitère mes questions : quel a été le retour des communes sur la question ? Avez-vous pris contact avec le Gouvernement fédéral pour que cette somme soit prise en charge ? Si ce n'est pas le cas, allez-vous revenir sur votre décision de supprimer la subvention pour l'assistance aux victimes dans les zones de police ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Dispa (cdH). – Je remercie M. Beugnies d'avoir relayé la question d'actualité que j'avais posée en séance plénière et de relayer un peu l'indignation qui était la mienne à l'annonce de cette décision du Gouvernement de supprimer ce soutien à l'assistance aux victimes.

Monsieur le Ministre, vous m'avez dit que c'était une décision pleinement assumée par le Gouvernement, mais j'espère qu'à la faveur de cette interpellation, au sein des groupes de la majorité, un certain questionnement pourrait voir le jour.

J'imagine sans peine la scène au cours de laquelle la décision a été prise. Réunion de techniciens, des experts du budget base zéro, des experts du cabinet du budget, des experts de votre cabinet. On passe en revue vos articles de base, on tombe sur un crédit de deux millions

d'euros : « Tiens, c'est quoi, à quoi cela sert-il ? On ne sait pas trop, c'est là depuis longtemps. Est-ce une obligation légale ? Non, c'est un financement des zones de police. Peut-on le supprimer ? Oui, il n'y a pas d'obligation ». On se tape dans la main, c'est très bien.

Le ministre du Budget est content, il fait la démonstration que l'opération du budget base zéro est efficace et le ministre des Pouvoirs locaux est content parce qu'il récupère les deux millions d'euros dans son escarcelle.

En somme, vous récupérez deux millions d'euros et, ce faisant, vous tournez le dos aux victimes et à leur famille.

Tant mieux pour vous, ai-je envie de dire, et tant pis pour elles.

Parce que, chers collègues de la majorité, qui sont les bénéficiaires de cette politique ? Ce ne sont pas les communes. Elles ne servent que d'intermédiaires. Après, elles devront sans doute compenser la perte du subside, mais elles transfèrent le subside reçu auprès des zones de police. Ce ne sont pas les zones de police qui en bénéficient, ce ne sont même pas les agents qui sont employés, assistants sociaux ou psychologues qui font le travail. Non, les vrais bénéficiaires, les bénéficiaires finaux de cette politique, ce sont les victimes.

M. Beugnies a raison de souligner que bien souvent il s'agit de femmes. Je me permets de le dire en présence de Mme de Coster-Bauchau, parce que régulièrement, dans la majorité, on s'inquiète des politiques à destination des femmes – à juste titre – et ici la décision vient mettre à mal un dispositif qui leur est spécialement utile.

Il suffit d'ouvrir le journal pour savoir quelles sont les victimes qui bénéficient de cette mesure. Dans le journal d'aujourd'hui, Mme Wivinne Marion assassinée ici à Namur, elle n'a plus besoin d'aide, me direz-vous, mais son mari et ses enfants, je pense qu'ils ont été contents d'avoir, le moment venu, une certaine assistance de la part de la zone de police.

Cette personne qui a été poignardée à Andenne à la suite d'une altercation parce que le compagnon de la jeune dame trouvait qu'elle était habillée de façon un peu trop sexy. C'est typiquement le genre de situations pour lesquelles la police doit intervenir et pour lesquelles l'assistance aux victimes est utile, notamment pour les femmes.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples sur base des articles de presse. Ce ne sont pas seulement des faits divers. Derrière les faits divers, il y a des réalités humaines. Ces réalités humaines touchent en particulier les femmes victimes d'agressions sexuelles, victimes de violence intrafamiliale et les jeunes de ces familles également. Ces victimes sont aussi des victimes d'accidents de la route qui se multiplient et quand ce

n'est pas la victime elle-même, c'est la famille qui a besoin d'un soutien de première ligne, ce sont aussi les victimes d'agressions parce qu'il y en a beaucoup.

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne veux pas faire du pathos, Monsieur le Ministre, mais j'attire l'attention sur le fait qu'en prenant la décision que vous avez prise, vous avez décidé de supprimer, d'un revers de la main, une politique qui vient en aide aux plus faibles, aux personnes qui sont meurtries, aux personnes qui sont des accidentés de la vie.

Vous le faites, finalement, sans rien mettre à la place...

M. le Président. – Merci de conclure, Monsieur Dispa.

M. Dispa (cdH). – ... en laissant le soin aux communes et aux zones de police de prendre le relais de la Région wallonne.

La Région wallonne a des compétences en matière de santé mentale, elle se préoccupe du bien-être de sa population, en particulier de l'état psychique des plus faibles.

M. le Président. – Merci de conclure.

M. Dispa (cdH). – En prenant cette décision, vous faites tout le contraire de ce qu'il faut faire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, j'entends ce qui se dit et je pense que ce Gouvernement peut être taxé de beaucoup de choses, sauf de ne pas être soutenant vis-à-vis des communes. Depuis ma prise en charge du département, je crois que les budgets ont augmenté dans bon nombre de matières. Au bout d'un moment, je trouve qu'il est dommage – les dernières expressions en sont témoins – d'instrumentaliser les choses en faisant croire que le service va disparaître.

Or, vous savez, en étant municipaliste de longue date comme moi, qu'il n'y a aucune remise en cause de l'utilité ni du maintien du service. Simplement, le service, ce service d'assistance de première ligne, puisqu'on fait un amalgame, il y a d'autres services d'assistance aux victimes. Ce service d'assistance policière, ce n'est pas nié, c'est une compétence fédérale. Donc, toutes les zones de police devront le maintenir. Il ne sera pas supprimé. C'est déjà la prémisse à prendre par rapport à vos expressions. De par la loi du 5 août 1992, l'obligation est prévue dans chaque zone de police de l'instaurer. La fonction d'assistance policière aux victimes est d'ailleurs reprise parmi les fonctions principales de police.

Vous évoquez une subvention que, il est vrai, les Régions ont mise en place depuis un certain temps pour aider à la mise en place des zones de secours en suppléant le Fédéral.

Lorsque l'initiative a été lancée, les Régions allaient au-delà de leur rôle, mais il n'a jamais été prévu que cela s'inscrive dans la durée, même si cela a duré. De temps en temps, il faut aussi se faire aux choses et il faut de temps prendre des responsabilités.

Les Régions agissent et continuent d'agir – vous l'avez même d'ailleurs dit – pour l'aide aux victimes dans le cadre d'autres politiques que je pourrais lister.

Précisément, le service fédéral d'aide aux victimes est une aide de première ligne, qui relève de la police et qui permet d'orienter les victimes vers les services supports de deuxième ligne qui vont alors les prendre en charge et les accompagner.

Là se situe le domaine d'intervention naturel et légal de la Région, parmi ces services de deuxième ligne, on trouve les CPAS, les services de santé mentale, les services d'aide aux victimes de violences de genre ou de violences conjugales et j'en passe.

Ces services, par le Gouvernement et même dans mes compétences, sont soutenus de manière structurelle, d'ailleurs par des budgets beaucoup plus importants, comme le font l'aide sociale, le Plan de cohésion sociale, comme les agréments divers ou encore l'Agence wallonne pour la sécurité routière.

Enfin, j'ajoute pour dire de quoi l'on parle : si la zone de police a cette mission – je prends une zone au hard parce que M. Lomba est devant moi – qui est composée de 10 communes. On prenait en charge 30 000 euros. Convenons que les 30 000 euros ne vont pas non plus déstabiliser toutes les communes, même si, a priori, c'est une compétence du Fédéral.

On m'a posé la question pour savoir si j'ai interpellé le Fédéral. Je crois que chaque niveau de pouvoir doit agir en âme et conscience et prendre ou non ses responsabilités.

Je dois encore vous préciser que ce budget que vous imputez à BBZ, la démarche BBZ n'est d'ailleurs pas destinée à amoindrir les budgets, mais plutôt à avoir une action plus efficace. Ce budget sera réorienté au profit de politiques des pouvoirs locaux.

Les budgets n'ont donc pas disparu. Ils sont toujours utilisés au profit des pouvoirs locaux. Mais je crois que, au bout d'un moment, la Région wallonne doit assumer ses responsabilités. On ne peut donc pas à tout bout de champ suppléer à des carences du niveau de pouvoir fédéral. Sinon, nous nous mettrions nous-mêmes en péril. D'autre part, nous n'atteindrions pas les objectifs que vous m'assignez. On a beaucoup parlé de logement dans cette commission dans la phase préalable. Il faut

bien que je trouve aussi des moyens pour répondre à des besoins primaires.

In fine, ce service est un service qui, a priori, est imposé par le niveau fédéral et qui devrait être suppléé par le niveau fédéral. À défaut, je crois qu'il faut relativiser aussi les choses.

Pour ce qui me concerne, je continuerai à militer pour soutenir les plus faibles et, en ce qui concerne ce dossier, l'assistance de deuxième ligne pour les personnes qui ont subi des dommages à travers leur prise en charge ou la prise en charge de leur proche à travers les différentes politiques que nous menons en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre. Excusez-moi, mais je pense que vous n'avez pas l'air de prendre la mesure de votre décision.

Je vais me permettre de vous donner un exemple. Vous parliez tout à l'heure d'une zone de police de 10 communes. Prenons la zone Mons-Quévy, là où j'habite. Ce ne sont pas 10 communes, mais deux. Trente mille euros, c'est un assistant. Il faut quand même s'en rendre compte.

(Réaction de M. le Ministre Collignon)

Oui, je connais le budget.

(Réaction de M. le Ministre Collignon)

Là, vous avez divisé le montant en trois, en 10.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. Combien y a-t-il d'habitants à Mons ?

M. Beugnies (PTB). – Nonante-quatre mille.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Combien y a-t-il d'habitants à Marchin ? Donc, la proportionnalité...

M. Beugnies (PTB). – Vous avez parlé de 10 communes. Vous n'avez pas parlé d'une seule commune.

Si je peux revenir, je vais vous donner un exemple concret, où l'on ne va pas parler de chiffres, mais de personnes. Justement, à Mons, malheureusement, tout près de chez moi, il y a eu un suicide la semaine passée. Un homme de 37 ans s'est suicidé. Il était dans un foyer pour personnes atteintes de déficience mentale. Imaginez le choc, que ce soit pour le personnel, pour la famille ou les proches. Que s'est-il passé ensuite ? Le service d'aide aux victimes de la police de Mons est venu apporter du soutien aux proches, à la famille, au personnel.

Quand on vit quelque chose comme cela, que l'on soit proche de la victime ou quelqu'un qui a vécu sur les lieux, on a besoin de ce soutien. C'est ce genre de services de soutien qui est en danger avec votre décision. Pour nous, c'est cela qui n'est pas acceptable. On pense que cette décision doit être annulée.

Par rapport au Fédéral, on peut être d'accord sur au moins une chose : le Fédéral doit reprendre des responsabilités. À ce niveau-là, on peut être d'accord. On sait toutefois très bien ce qu'il va se passer, parce que si vous ne vous arrangez pas d'abord avec le Fédéral avant de prendre cette décision, vous posez un choix de coupe budgétaire dans quelque chose qui est essentiel pour nous, en disant que c'est le Fédéral qui doit payer sans d'abord consulter le Fédéral pour que cette subvention soit maintenue.

Tant qu'une solution n'est pas trouvée au niveau fédéral, cette subvention doit être maintenue au niveau de la Région. Il en va du bien-être de nombreuses personnes. Sinon, ce qu'il va se passer, c'est : soit on va diminuer le service, on va apporter moins d'aide au service au niveau des communes, soit les communes devront ponctionner dans leur budget ces 30 000 euros pour pouvoir continuer à poursuivre le service, avec, en compensation, ce que vous venez d'expliquer. Vous venez de l'expliquer que l'on retire les 2 millions d'euros, mais que l'on va les remettre à autre chose, que ce sera intégré dans la politique des pouvoirs locaux. C'est comme s'il y avait une espèce d'enveloppe fermée, on prend quelque part, et tant pis pour l'aide aux victimes, on va la mettre ailleurs.

Cela ne va pas. Au bout du compte, ceux qui sont lésés, ce sont les victimes, et c'est cela le plus grave.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, nous n'avons vraiment pas la même vision des choses. Vous avez une approche institutionnelle, et j'ai une approche qui se place du côté des victimes. Vous dites que le service est imposé par le Fédéral. Moi, je vous dis que ce service est imposé par l'état de nécessité, la situation de détresse dans laquelle se trouvent les victimes et leurs familles.

Pour le moment, ce ne sont pas les 30 000 euros de la Région wallonne qui suffisent à financer le service, c'est une contribution de la Région wallonne, des communes et de l'État fédéral. Il y a une forme de collaboration des pouvoirs publics, qui se sentent solidaires des personnes qui sont en situation de détresse. Vous mettez fin à la solidarité assumée depuis plus de 20 ans par la Région wallonne. Je le regrette vivement et je regrette le silence, que j'ai du mal à interpréter, du côté de la majorité.

Je me permets simplement de rappeler que, dans les années 2000, le ministre des Pouvoirs locaux, qui s'appelait Charles Michel, avait fait voter par ce

Parlement un décret instituant les plans de prévention de proximité, qui donnait une base légale, décrétable, à ce mécanisme d'assistance.

M. Lomba (PS). – M. le Ministre fait partie de la majorité, c'était notre expression.

M. Dispa (cdH). – Il fait partie du Gouvernement, et je pensais que, dans les groupes parlementaires, il y aurait l'expression d'une certaine forme d'empathie à l'égard de ce dispositif, mais vous ne l'avez pas encore exprimé jusqu'à présent.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies. La première, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 692 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau et M. Demeuse (Doc. 693 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

(M. Beugnies, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PLAN GLOBAL RELATIF À LA
PARTICIPATION CITOYENNE AU NIVEAU
COMMUNAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan global relatif à la participation citoyenne au niveau communal ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en mai dernier, je vous interrogeais sur la question de la participation citoyenne au niveau local et en particulier concernant les budgets participatifs puisque, vous le savez, c'est une thématique que je suis particulièrement.

Lors de notre dernier échange, vous affirmiez travailler avec votre administration à des adaptations législatives pour faciliter le recours aux budgets participatifs ainsi qu'aux consultations populaires à l'échelon communal, afin de clarifier et de faciliter la procédure sur le plan opérationnel.

Dès lors, je voulais faire le point avec vous pour savoir quelles initiatives vous aviez prises depuis lors.

Où en est ce travail d'adaptation législative ? Vous aviez initialement annoncé un avant-projet de décret pour le premier semestre qui devait se nourrir du rapport de l'enquête menée auprès des pouvoirs locaux à propos

des dispositifs participatifs existants. Où en est le rapport qui n'était pas tout à fait finalisé lors de notre dernier échange ? Quels enseignements en tirez-vous ?

On le sait, la participation citoyenne est parfois mobilisée de façon superficielle. C'est ce qu'il faut absolument éviter puisque c'est ce qui a tendance à décourager, voire dégoûter les citoyens de tels mécanismes.

Quelles sont les balises que vous intégrez à la réflexion pour assurer concrètement l'efficacité et le déploiement des procédures permettant une participation citoyenne réelle et durable au niveau local et pas juste des gadgets, comme c'est parfois malheureusement un peu le cas ?

Vous indiquez aussi travailler à différents outils méthodologiques tels que des guides et des circulaires disponibles via un portail dédié à la participation citoyenne. Où en est la mise en œuvre de ce portail et quels sont les outils qu'il contiendra ?

Enfin – c'était aussi une bonne nouvelle –, vous annoncez avoir sollicité des moyens en faveur de la démocratie participative dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie à raison d'un montant que vous citez à 4 millions d'euros, en plus des montants alloués à la numérisation et la digitalisation des administrations. Confirmez-vous le maintien de cette enveloppe budgétaire ? Comment seront affectés concrètement ces montants ? Quelles balises avez-vous peut-être déjà établies en la matière, notamment pour ce qui concerne les budgets participatifs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme je vous l'indiquais, en mai dernier, nous avons effectivement lancé une enquête relative à la démocratie participative qui s'est clôturée à la fin du mois de mars. Le rapport était alors en cours d'élaboration au sein de mon administration. Depuis lors, il a été établi et discuté lors de réunions de travail avec des membres de mon cabinet.

Les modifications de la législation envisagées sur les consultations populaires et sur les budgets participatifs sont aujourd'hui complétées par des réflexions sur d'autres outils favorisant le dialogue au niveau local. Je pense aux comités de quartiers. Sur cette base, mon administration sera rapidement mandatée pour la rédaction de textes.

Quant aux moyens qui ont été sollicités, je vous confirme effectivement que c'est une enveloppe de 4 millions d'euros qui est dédiée – moyens qui ont été préservés. Ils seront consacrés à des budgets participatifs ou à la réalisation d'un site internet qui

centralise l'ensemble des informations sur les outils de démocratie participative.

Ce soutien financier permettra de dynamiser les budgets participatifs au niveau local, en octroyant aux communes une quote-part régionale.

Les contours de l'opération sont, bien entendu, encore à affiner, mais les montants régionaux investis visent à favoriser l'utilisation de ce dispositif au niveau local et, par conséquent, à impulser une véritable culture des budgets participatifs à ce niveau.

Cette opération sera lancée dans la foulée des modifications législatives annoncées.

L'objectif est donc bien de développer une démocratie participative forte et intégrée, pleinement cohérente avec notre démocratie représentative.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui est particulièrement encourageante. Je vois que les choses avancent. Je suis heureux de voir que dans les modifications législatives qui sont annoncées, la question des comités de quartier est intégrée parce que je pense que ce sont des outils qui sont essentiels dans ce type de participation citoyenne.

Je me réjouis surtout de voir aussi que les moyens de 4 millions d'euros qui étaient annoncés sont préservés et qu'ils seront utilisés notamment pour une quote-part régionale qui vient en soutien aux initiatives communales de budget participatif. C'est, comme souvent, le nerf de la guerre, mais pour encourager les communes à se lancer ce supplément régional est particulièrement utile. Je m'en réjouis.

Pour avoir une participation citoyenne la plus efficace possible, cela commence par le niveau local, qui est le niveau le plus proche des citoyens. Je serai donc heureux de voir les choses avancer prochainement.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA SIMPLIFICATION DES OUTILS DE
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA
CONSULTATION DES PETITES COMMUNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la simplification des outils de développement urbain et la consultation des petites communes ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en avril dernier, le Gouvernement wallon a adopté un plan Grandes villes, qui se concrétise par une enveloppe de 240 millions d'euros, qui vise le développement des neuf villes wallonnes de plus de 50 000 habitants. Celles-ci avaient jusqu'au 15 septembre dernier pour soumettre leur projet. On se réjouit que les choses avancent.

Parallèlement, une enveloppe de 110 millions d'euros a été annoncée en avril dernier, réservée spécifiquement pour les villes et communes moyennes, comptant entre 12 000 et 50 000 habitants, pour mener des opérations de développement urbain.

Vous aviez à l'époque chargé votre administration de formuler des propositions avant la fin du dernier semestre pour réformer en profondeur ces différents outils.

Dès lors, je souhaiterais tout d'abord vous interroger pour savoir où en est ce travail de réforme des opérations de développement urbain. L'administration a-t-elle abouti à des propositions de simplification et quelles sont-elles ? Quelles initiatives avez-vous prises en conséquence ?

Quant aux 170 communes de moins de 12 000 habitants, vous aviez annoncé vouloir rencontrer les élus locaux afin de déterminer leurs priorités et leurs demandes. On sait que les réalités de ces plus petites communes sont particulièrement variées et qu'elles doivent du coup être prises en compte et recevoir des réponses adaptées aux difficultés qui sont rencontrées et vécues sur le terrain dans ces zones rurales : service bancaire, zones blanches, logement public. Elles sont variées. Toutefois il n'y a pas une seule solution simpliste qui serait applicable à toutes ces petites communes, vu ces réalités contrastées.

Dès lors, six mois plus tard, j'aurais voulu savoir où en était ce travail de consultation auprès des communes de moins de 12 000 habitants afin d'identifier leurs besoins et les réponses à y apporter. Quelles initiatives ont été prises ou planifiées ?

J'ai pu, à l'occasion du salon Municipalia, vous entendre annoncer le lancement d'un *roadshow* dans les prochains mois. J'aurais donc voulu savoir quelle forme prendrait ce *roadshow*, quand cela allait se mettre en place et comment les petites communes allaient concrètement être amenées à participer. Les citoyens vont-ils être amenés à participer d'une manière ou d'une autre ?

Enfin, pouvez-vous m'indiquer ce qu'il en est de l'appel à projets Cœur de village, pourvu d'un budget de 35 millions d'euros obtenu dans le cadre du Plan de relance à destination de ces fameuses communes de moins de 12 000 habitants ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, cela me permet de faire le tour sur mes dossiers, parce que l'on a été beaucoup occupé par les dossiers chauds de l'été.

Comme je vous l'avais expliqué, mon souhait est de simplifier le dispositif dédié à la rénovation et à la revitalisation urbaines, dans le but de le réserver aux communes de moins de 50 000 habitants. Pour ce faire, je vous confirme que là aussi les moyens ont été préservés. Donc 110 millions d'euros seront disponibles, ce qui triple les moyens qui sont d'ordinaire consacrés à ces politiques.

Comme vous l'avez expliqué, la Direction de l'aménagement opérationnel et de la ville, le SPW TLPE, a été chargé, à la suite d'une décision du 1er avril, de formuler des propositions qui portent sur la refonte de la réglementation, par exemple pour établir une meilleure synergie entre les différents services administratifs concernés pour améliorer la gestion administrative et budgétaire du dispositif de développement urbain.

Sur la base de ces propositions, un nouvel arrêté est en cours de rédaction au sein d'un groupe de travail qui est composé de membres de mon cabinet et du département.

Un projet devrait être présenté, en première lecture, et croyez moi bien j'y tiens, avant la fin de l'année.

Ensuite, vous évoquez la troisième partie du triptyque puisque, effectivement réaliser la politique intégrée de la ville, les dispositifs qui sont relatifs au développement urbain et les dispositifs pour les communes moins denses.

Ma volonté est de dialoguer avec les différentes communes pour cerner leurs besoins, leurs difficultés et les pistes de solutions y apportées donc ce que j'ai appelé, effectivement une sorte de *road show*, dont les critères sont en cours de définition. Là aussi mon ambition est de commencer au début de l'année prochaine.

Je sais que les demandes sont fortes en matière d'optimisation des relations avec l'administration wallonne, de numérique, de formation, de mutualisation des moyens ou de supra-communalité pour faire face à des situations toujours plus complexes et des attentes citoyennes légitimes, mais très nombreuses.

Enfin, le Gouvernement, comme vous l'avez indiqué là aussi, cette enveloppe a été conservée, a prévu une enveloppe de 35 millions d'euros dans une opération que l'on appellera « Cœur de villages ». L'appel à projets n'est pas encore tout à fait prêt, mais il s'étendra sur une période de trois ans, de 2022 à 2024. Les dépenses

éligibles devront être réalisées avant le 31 mars 2026. Je ne désespère pas de lancer l'appel à projets avant la fin de l'année.

Parallèlement, j'ai souhaité qu'une réflexion soit menée en étroite concertation avec l'administration quant aux conditions administratives et financières les plus efficaces pour les communes concernées, en s'inspirant du dispositif qui est en vigueur en matière de PIC.

Par ailleurs, grâce à ces nouveaux moyens, les communes concernées devraient pouvoir mutualiser certaines dépenses éligibles ; celles qu'une entité a parfois des difficultés à assumer seule compte tenu de sa taille ou de ses réalités de terrain.

Le mécanisme de financement sera simple, accessible et ne générera pas de lourdes charges administratives pour ces communes, dont les ressources humaines sont souvent limitées. Les dépenses de fonctionnement devraient ainsi pouvoir être éligibles à concurrence de 10 %.

Enfin, cette opération s'inscrivant dans le Plan de relance, je rappellerai qu'un de ses objectifs est de contribuer à la relance de l'investissement en s'appuyant sur les territoires ruraux comme moteurs de la relance territoriale et écologique et qu'ils ne compteront pas dans la trajectoire.

Je suis convaincu que, par leurs investissements dans les secteurs de la construction ou des services, les communes de plus petite taille peuvent également contribuer activement au dynamisme de l'économie locale et régionale. En tout cas nous nous sommes engagés à les y aider.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Cette réponse me réjouit évidemment. D'abord, de voir que les montants qui étaient prévus sont maintenus, sont confirmés. De voir qu'il y a désormais un calendrier pour la mise en œuvre de ces différentes, à la fois, initiatives et réformes qui sont annoncées. D'abord, la simplification, ce projet de décret que l'on attendra pour la fin de l'année donc. Je me réjouis particulièrement de cette initiative d'aller à la rencontre des plus petites communes pour vraiment répondre à ces enjeux spécifiques de ces territoires qui sont particulièrement variés.

Là, j'ai envie d'insister sur, peut-être, deux éléments sur lesquels j'avais déjà insisté à l'époque, mais je pense vraiment qu'il faut une attention spécifique notamment à ces communes qui jouent, malgré le fait qu'elles ont moins de 12 000 habitants, vraiment un rôle de pôle en milieu rural qui rend toute une série de services. Même si elles sont plus petites en nombre d'habitants, elles peuvent rayonner autour d'elles. Là je pense qu'il y a vraiment une attention spécifique à avoir dans cette démarche. Par ailleurs, je pense que dans le cadre de ce

road show, il pourrait être vraiment intéressant de pouvoir aussi, d'une manière ou d'une autre, y associer les citoyens qui sont finalement les premiers concernés par les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés et qui peuvent être source de toute une série d'idées et d'initiatives intéressantes. Donc là aussi je pense que cela pourrait être intéressant de les associer.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES ARRÊTÉS D'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 2 MAI 2019 MODIFIANT LE CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION EN VUE D'ÉTABLIR LE CADRE DE LA FUSION VOLONTAIRE DES COMMUNES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les arrêtés d'exécution du décret du 2 mai 2019 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'établir le cadre de la fusion volontaire des communes ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé, il y a quelques mois, sur le calendrier d'adoption des arrêtés d'exécution du décret du 2 mai 2019 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'établir le cadre de la fusion volontaire des communes.

Vous m'aviez répondu que le travail d'élaboration des huit projets d'arrêté du Gouvernement avançait bien, qu'une partie des textes vous avait déjà été transmise et était en cours d'examen, que vous attendiez la deuxième partie et qu'un vade-mecum était en train d'être réalisé en collaboration avec l'Union des villes et des communes.

Vous m'aviez indiqué à l'époque que vous procéderiez à l'analyse et mèneriez différentes concertations pour présenter le tout en première lecture au Gouvernement, en principe, avant la fin du premier semestre. J'imagine que vous avez peut-être pris un peu de retard, mais peut-être que vous avez quand même pu y travailler, et je voudrais savoir si ces arrêtés d'exécution ont déjà été vus en première lecture par le Gouvernement. Si oui quel type d'informations prévoyez-vous pour les communes ? Si l'on est dans ce timing, à quelle échéance pensez-vous que ces arrêtés seraient définitivement adoptés pour permettre l'exécution de ce décret ?

Depuis 2018, il existe un incitant financier qui encourage la fusion volontaire des communes, mais aucune fusion n'a eu lieu depuis ce temps. Y voyez-vous une raison particulière ? On sent maintenant qu'il y a une modification dans la réflexion de certaines communes, puisque, par exemple, aujourd'hui, le bourgmestre d'Ath se dit favorable à une fusion de sa commune avec les communes de Brugelette et de Chièvres. On a déjà entendu Marche et Rochefort qui ont réalisé des études pour analyser ensemble quelle serait la pertinence d'une fusion.

Je voulais avoir votre avis sur la question et savoir également si vous prévoyez un rehaussement de l'incitant financier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous remercie cette question qui me permet de faire le point sur la thématique.

Évidemment, on pourrait avoir un vaste débat sur la masse critique qu'il faut avoir en termes d'habitants pour être efficace en termes de gestion territoriale et les divers chemins ou procédures pour y arriver, ce serait assez long, mais c'est un débat extrêmement intéressant que l'on devra mener, si pas dans les mois à venir, à tout le moins dans les années à venir.

Vous avez évoqué certaines expériences et certaines expressions, où l'on se heurte parfois aussi quand même, il faut être de bon compte. Vous avez cité le bourgmestre d'Ath qui sollicitait ses collègues des communes limitrophes, qui n'ont pas, à mon sens, répondu positivement. C'est une des difficultés, même si l'on sent bien qu'il faut faire quelque chose.

Pour répondre plus précisément à votre question, j'ai reçu la seconde partie des textes au mois de juin dernier pour modifier l'aspect du Code de la démocratie locale qui permettrait d'encadrer la fusion volontaire des différentes communes. À cette occasion, l'administration a attiré l'attention de mon cabinet sur le fait que le décret souffrait de certaines imprécisions, notamment relativement à la façon de désigner les grades légaux de la nouvelle entité ainsi que des éventuels adjoints. L'administration a sollicité divers arbitrages, qui, après analyse, lui ont été transmis dans le courant du mois de juillet. Ces arbitrages ont relevé la nécessité d'opérer, outre l'adoption de mesures d'exécution, une modification, certes légère, du Code de la démocratie locale afin de lever l'insécurité juridique qui pesait sur l'interprétation à donner sur certains articles.

En termes temporels, il me faut indiquer que les textes seront présentés dans le courant de ce mois en première lecture. Afin d'éviter de prendre du retard dans

le dossier, les textes ont été rédigés de manière à pouvoir être adoptés concomitamment.

En réalité, le dossier comportera un projet d'arrêté regroupant l'ensemble des mesures d'exécution nécessaires, mais aussi deux projets de décret, l'un concernant le CDLD et l'autre la loi organique de 1976.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, je vois que vous avez, malgré la situation exceptionnelle que nous avons vécue, avancé sur ce dossier. C'est intéressant de pouvoir avancer sur ces arrêtés. La fusion des communes prendra sans doute un certain temps, mais c'est une façon de répondre aux défis de demain, auxquels les communes vont être soumises. Évidemment, la discussion pourrait être longue au niveau macroéconomique par rapport à la cohérence territoriale, et cetera. J'ai encore pas mal de questions à vous poser, mais cela ne faisait pas l'objet de ma question d'aujourd'hui. J'y reviendrai ultérieurement.

(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES PROBLÈMES DE RECRUTEMENT DE
PERSONNEL DES COMMUNES ET LA
RÉFORME DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES
BARÈMES (RGB) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les problèmes de recrutement de personnel des communes et la réforme du Règlement général des barèmes (RGB) ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez indiqué avoir la volonté de réformer le Règlement général des barèmes – RGB –, qui régit le statut des travailleurs de la fonction publique locale.

C'est un grand chantier à la fois complexe et fondamental pour la survie de nos administrations. De plus en plus souvent, les communes rencontrent effectivement des difficultés à recruter du personnel, notamment à cause d'une certaine rigidité du RGB. L'Union des villes et communes de Wallonie en fait le constat et demande aussi qu'une réforme soit menée.

Cette réforme, vous l'avez amorcée dans le cadre de l'accord sur la convention sectorielle avec les pouvoirs locaux. Un groupe de travail, en collaboration avec les

syndicats, doit plancher sur l'attractivité, l'accessibilité à l'emploi pour tous, la valorisation des compétences, l'évolution de carrière et la motivation du personnel au sein des administrations locales.

Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui que vous avez toujours bien l'intention de revoir le RGB ? Quelles pistes d'amélioration souhaitez-vous défendre dans cette réforme ?

Le groupe de travail prévu à la suite de la dernière convention sectorielle a-t-il réellement débuté ses travaux et dans quelle direction ?

Dans quels délais espérez-vous voir aboutir cette réforme aussi importante que complexe à concevoir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, dans le cadre de la convention sectorielle 2015-2020 pour le personnel du secteur public local et provincial, je me suis engagé à mettre en place un groupe de travail sur une réforme de la fonction publique locale.

En partant des difficultés rencontrées par les pouvoirs locaux dans la gestion des ressources humaines, il envisagera les questions d'attractivité, d'accessibilité pour tous, la valorisation des compétences, l'évolution de carrière et la motivation du personnel. Il déterminera aussi les dispositions qui nécessiteront, le cas échéant, un cadre réglementaire contraignant.

L'objectif est d'aboutir pour la fin de 2023 ; c'est un vaste chantier, je vous le confirme.

Selon moi, l'avenir de la fonction publique doit passer par : la valorisation des compétences, une plus grande attractivité, des perspectives de carrière, une conciliation des vies professionnelle et privée et une formation adéquate.

Premièrement, la valorisation des compétences. La puissance publique doit embarquer et mobiliser toutes les compétences et les valoriser. L'accès à l'emploi doit être ouvert à toute personne dont les compétences mobilisables sont objectivées de façon à permettre de rencontrer les besoins des pouvoirs locaux, notamment dans les métiers en pénurie. Il faut permettre la mobilité interne et la polyvalence et donc ne pas se limiter à une monocompétence technique.

Deuxièmement, une plus grande attractivité. Nous devons rendre attractif l'emploi au sein des pouvoirs locaux. Il faut donner envie aux jeunes de se tourner vers eux, tout en motivant les agents déjà en place. Pour cela, nous devons leur offrir la possibilité d'évoluer, de faire valoir leurs compétences et expériences, sans avoir l'impression d'être condamnés à demeurer ad vitam

aeternam au même poste. Cela implique notamment d'ouvrir la mobilité entre les services de manière à renforcer le dynamisme dans la fonction publique locale.

Troisièmement, les perspectives de carrière. Nous devons contribuer à réactiver l'ascenseur social, en permettant des évolutions de carrière et des promotions qui soient basées sur la valorisation des compétences et de l'expérience acquise en cours de carrière ou de vie. Les compétences techniques sont indispensables, mais ne suffisent pas à elles seules. Il faut donc aussi reconnaître les autres compétences, d'autant plus qu'elles contribuent à l'équilibre entre qualité et bien-être.

Quatrièmement, une conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée. On le souhaite tous

Les travailleurs doivent être pris en considération dans leur globalité, dans ce qu'ils sont, dans une recherche toujours plus nécessaire d'un équilibre entre l'exercice d'un métier et de l'épanouissement personnel de leur permettre de pouvoir activer leur passion.

Le cinquième élément vise une formation adéquate, une formation adéquate est plus que jamais essentielle. Elle doit être adaptée, accessible de façon équitable.

L'accélération du recours aux outils numériques va accroître les besoins de compétences dans la fonction publique. Il faudra donc former des agents à l'utilisation des outils digitaux. Il faudra aussi adapter la fonction publique aux nouveaux métiers par le repositionnement, en reformant des personnes ou encore par des recrutements tout en maintenant l'emploi faiblement qualifié grâce à la professionnalisation de certaines filières, par exemple, le nettoyage des locaux, l'entretien des bâtiments et des voiries.

La fonction publique locale est aussi un secteur particulièrement diversifié en termes de métiers. Un secteur véritablement en terre professionnelle.

Environnement, administration, soins, culture, sports, aide sociale, aide à domicile, voiries, bâtiments, garderies, les facettes du service public sont évidemment innombrables.

La formation doit donc être conçue et revue en conséquence. Il faut l'adapter au monde du travail d'aujourd'hui en mettant l'accent sur les métiers, sur ceux qui les exercent. C'est un investissement capital dans l'humain, au bénéfice de tous, des agents, des citoyens, de la société.

Nous constatons donc globalement que la seule gestion administrative du personnel n'est maintenant plus suffisante. Nous avançons désormais besoin d'une véritable gestion des ressources humaines professionnalisée, adaptée, éclairée et bienveillante. Elle est devenue incontournable pour permettre aux entités

locales et provinciales d'atteindre leurs objectifs qui sont partagés aujourd'hui, mais encore plus demain. C'est dans ce sens que nous nous proposons d'avancer.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Une réplique très courte pour remercier M. le Ministre. Vous avez fait l'éventail de tous les objectifs, je vous en remercie.

Je retiendrai l'échéance fin 2023. Nous serons à pratiquement 30 ans de la confection du RGB, donc il sera plus que temps pour les services publics de s'adapter au monde qui change, aux nouvelles technologies, aux nouveaux besoins des services et notre société, plus que jamais, a besoin de services publics forts et donc cet enjeu est fondamental.

Je vous remercie, en tout cas, pour votre engagement en la matière.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'IMPACT DU PRIX DE L'ÉNERGIE, DU GAZ
ET DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LES FINANCES
LOCALES »**

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'IMPACT DU COÛT DE L'ÉNERGIE SUR LES
FINANCES COMMUNALES »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE COÛT DE L'ÉNERGIE POUR LES
COMMUNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Antoine, sur « l'impact du prix de l'énergie, du gaz et de l'électricité sur les finances locales » ;
- M. Frédéric, sur « l'impact du coût de l'énergie sur les finances communales » ;
- M. Beugnies, sur « le coût de l'énergie pour les communes ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues et amis des pouvoirs locaux, les prix de l'énergie connaissent, inutile de vous le rappeler, une croissance fulgurante qui risque de faire très mal, bien sûr d'abord au portefeuille de nos citoyens et aux plus fragiles d'entre eux.

En un an, le gaz naturel a vu sa valeur grimper de 40 %. L'électricité de plus de 20 %.

Que dire alors du litre de carburant à la station-service dont d'aucuns imaginent qu'il pourrait atteindre les deux euros le litre.

À telle enseigne que de nombreux pays européens ont réagi. Je pense singulièrement à la France, avec son bouclier tarifaire.

Reconnaissons que du côté belge, il y a davantage de discussions, d'affrontements qu'il n'y a de règlements.

Une flambée des prix de l'énergie devrait aussi avoir un impact très direct et désastreux, Monsieur le Ministre, sur les finances publiques puisque nos communes consacrent une part importante de leurs budgets aux dépenses en énergie. Nous pensons, bien sûr, aux bâtiments publics, parfois l'éclairage, le chauffage, leur fonctionnement, les centres sportifs, les piscines, les écoles, le transport du charroi local, mais également, bien sûr, l'éclairage public qui remplit une mission à la fois de sécurité et de convivialité pour un grand nombre de concitoyens.

La situation est telle – et je veux lui rendre un hommage – que Maxime Daye qui est le président, le porte-parole des municipalistes wallons, et que j'ai le bonheur de côtoyer au conseil d'administration, est sorti de ses gonds pour inviter prestement le Gouvernement wallon et peut-être plus largement aussi le Gouvernement fédéral, à adopter des décisions volontaristes pour compenser la situation que je viens de décrire et que, pour la plupart, je lui emprunte.

Pour les communes, bien sûr, tout dépendra de sa taille. Cela peut aller de quelques milliers, quelques dizaines de milliers, centaines de milliers d'euros de dépenses annuelles supplémentaires, voire « plus d'un million » pour Christine Defraigne à l'égard de la Ville de Liège.

Monsieur le Ministre, non seulement on observera l'an prochain l'impact de la diminution de l'IPP, conséquence de la crise sanitaire, avec des chutes de revenus qui vont se marquer l'année prochaine et peut-être l'année d'après, notamment pour les indépendants. Pour d'aucuns, ce sera aussi le sinistre des inondations : très cruellement touchés, parfois plus modestement, mais tout cela entraînera des dépenses complémentaires. C'est bien sûr la réforme des pensions, et enfin cet impact du coût de l'énergie. Tout cela ébranle les finances communales, dont nous savions – vous l'avez vous-même reconnu en adoptant une première série de mesures – qu'elles étaient particulièrement fragiles, précaires, voire même déséquilibrées, de telle manière que vous avez accepté que les communes ne présentent plus nécessairement un budget en équilibre, moyennant certaines considérations.

Dès lors, les choix seront très simples : faut-il augmenter les recettes ? Faut-il diminuer les investissements ? Faut-il procéder à des économies, notamment en ne remplaçant pas du personnel ou en supprimant certaines fonctions ? C'est le dilemme qui va se poser dans les tout prochains jours pour un grand nombre de municipalistes.

À chaque crise, Monsieur le Ministre, et je vais rendre hommage à deux de vos prédécesseurs : Philippe Courard a été confronté à une situation difficile. Il nous avait d'ailleurs entraînés dans une réforme historique du Fonds des communes. J'avais eu le bonheur d'y participer à ses côtés. La précédente était celle d'André Cools, c'est dire si ce sont des hommes importants, André Cools, Philippe Courard. Depuis lors, plus rien. La tentative de réformer le texte de Philippe Courard ne sera pas à la portée de chacun, parce que qui dit réforme du Fonds des communes dit des moyens supplémentaires.

Ce fut aussi Charles Michel, lorsque, avant Philippe Courard, il a dû faire face à l'avènement d'un collègue mieux rémunéré. Rappelez-vous, il y avait eu un bond, au début des années 2000, dans le traitement des bourgmestres et des échevins qui avait entraîné le plan Tonus.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, vient votre heure. Après Michel, Courard, je n'ai peut-être pas la même sympathie pour chacun d'entre eux, vous l'aurez compris, mais vient l'heure de Christophe Collignon. Je sais qu'il est à la fois parlementaire particulièrement actif, un amoureux de ce Parlement, je peux en attester, mais aussi un redoutable municipaliste. Aujourd'hui, il a les commandes des villes et communes. Va-t-il oublier son passé ? Va-t-il renier ce qu'il a adoré et ce qu'il adore toujours ? Quelles seront les solutions qu'il va préconiser ?

Allez-vous réagir, par exemple, à l'égard du Fédéral pour obtenir ce que propose modestement ma formation politique ? Je ne crois pas que nous soyons les seuls à le défendre, mais nous le disons haut et fort : la réduction de la TVA de 21 à 6 % sur l'énergie.

Voilà quelques exemples de situations difficiles, de solutions, d'attentes d'une réaction du Gouvernement wallon. Je sais que vous êtes aujourd'hui sollicité. C'est la difficulté d'être ministre : s'exposer à la difficulté. Le parlementaire peut questionner, condamner ou applaudir. Le ministre doit agir, et c'est bien le sens de ma question : quelle sera votre réponse ?

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, de façon moins lyrique et vraisemblablement plus brève, mais peut-être plus encore au cœur de la réalité rencontrée aujourd'hui par les pouvoirs locaux et par l'ensemble de nos concitoyens.

Je ne vais pas refaire l'historique des ministres successifs, les cimetières sont remplis de gens irremplaçables, mais cette problématique de l'accès à l'énergie est une préoccupation que nous avons depuis longtemps. À titre personnel et au nom du groupe socialiste, j'ai demandé la mise en œuvre d'un groupe de travail sur cette précarité énergétique. Groupe de travail qui a permis de mettre en évidence, s'il fallait, qu'un grand nombre de nos concitoyens se trouvent en immense difficulté à cet égard. Quand il fallait choisir, à la fin du mois, entre certaines dépenses, celles qui étaient impératives faisaient passer à la trappe des dépenses encore plus fondamentales, comme les soins de santé. Je ne vais pas refaire cette histoire.

Quoi qu'en dise M. Antoine, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Évidemment, quand on est dans l'opposition, on trouve toujours que ce n'est pas suffisant, que cela pourrait être plus. Que voulez-vous ? Il y a eu de grands ministres cdH aussi qui, ces dernières décennies, n'ont pas tous laissé une empreinte indélébile dans les mémoires, mais chacun fait comme il peut, Monsieur Antoine.

Je crois quand même qu'il faut reconnaître qu'à cet égard, et je l'ai indiqué encore hier au ministre Henry, pour prendre quelqu'un qui n'est pas de mon parti, avec l'ensemble du Gouvernement, des mesures ont été prises par rapport à cette pandémie, sûrement, par rapport aux inondations et vous savez combien je suis proche de celles-ci puisque je suis dans la zone inondée et je côtoie ces situations quotidiennement.

Nous avons évoqué toute une série de pistes hier, en complément de ce qu'a fait le Gouvernement. On a d'ailleurs évoqué la possibilité de mettre en œuvre, comme le souhaitent d'ailleurs un certain nombre de GRD, le service de base universel. L'idée fait son chemin. Je l'ai évoqué hier. J'ai vu que le ministre Henry reprenait cela publiquement, communiquait là-dessus. C'est important parce que cela permet de garantir à tous le prix le meilleur marché sur le marché de l'électricité. Je continuerai, à cet égard, à me battre.

Ceci c'était l'introduction parce que la question est très simple, Monsieur le Ministre, et là je dois bien admettre que M. Antoine a fait tout le job, donc je ne peux que me raccrocher à ce qui a été dit : les communes subissent aussi cette augmentation du prix des énergies. Les communes, en particulier les communes sinistrées – je sais en attester devant vous – évaluent de façon positive les aides que le Gouvernement wallon met en œuvre pour les aider à pallier au plus pressé, à reloger les gens, à reconstruire les bâtiments publics. Je pense que là, le Gouvernement wallon – j'en suis même convaincu – fait le travail du mieux qu'il le peut.

Il reste alors cette incidence des coûts énergétiques sur les bâtiments publics et l'on sait qu'ils sont assez énergivores en général.

J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, comme mon collègue Antoine, si vous aviez des projets en la matière, si vous aviez des mesures structurelles que vous comptiez mettre en place pour soutenir les pouvoirs locaux à cet égard et dans quel délai.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, nous le constatons tous, les prix de l'énergie n'arrêtent pas d'augmenter pour l'instant.

Ces prix impactent fortement les ménages wallons qui doivent consacrer une grande partie de leurs revenus pour leurs dépenses de chauffage et d'électricité, mais ce ne sont pas les seuls à être touchés par cette hausse.

En effet, les communes sont concernées, puisqu'elles consacrent une part importante de leurs budgets aux dépenses en énergie via les bâtiments publics, que ce soient les bâtiments de l'administration, les centres sportifs, piscines, écoles, et cetera, et même l'éclairage public dont elles ont la gestion.

Le président de l'UVCW ne dit pas autre chose : « Non seulement on observera, l'an prochain, l'impact de la diminution de l'IPP en raison de la crise du covid, mais vient également s'ajouter cette crise de l'énergie qui aura un impact conséquent sur les finances communales. Certaines communes n'auront malheureusement pas d'autre choix que de faire passer certains investissements à la trappe ou de procéder à une hausse des impôts. » Il y a donc un risque de double peine pour les citoyens.

Monsieur le Ministre, on vous a entendu à la radio dire que vous allez apporter un plan d'aide financière pour les communes. Cela fait quand même quelques mois que ce plan est promis, mais jusqu'à présent, on n'en a pas encore vu la trace.

Quand allons-nous recevoir ce plan et allez-vous aider financièrement les communes face à cette hausse du prix de l'énergie afin que celle-ci ne soit pas répercutée sur les citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci, Messieurs les Députés, pour vos interrogations.

Tout d'abord, je dois vous préciser que je partage vos préoccupations quant à l'impact de la hausse des prix du coût de l'énergie, à la fois évidemment sur les citoyens, sur les ménages. On en parle moins, mais aussi sur les entreprises, mais évidemment, l'impact, pour ce qui nous concerne, relatif aux pouvoirs locaux.

Dans les budgets communaux, pour l'exercice 2021, on peut constater que les dépenses énergétiques qui sont consacrées à la consommation de gaz ou d'électricité ont été estimées à hauteur de 67,65 millions d'euros, soit dans le global, 1,22 % du total des dépenses à l'ordinaire d'un budget communal.

Une hausse moyenne de l'ordre de 30 % des prix de l'énergie pourrait, par conséquent, générer une hausse d'une vingtaine de millions d'euros dans les dépenses énergétiques des différentes communes.

À l'inverse, cette hausse va aussi se répercuter dans les paramètres économiques et donc dans la dotation régionale qui est allouée au financement du Fonds des communes, laquelle, pour rappel, est indexée. La hausse de l'inflation impactera donc conséquemment le financement régional du Fonds des communes.

Sur la base des prévisions du Bureau fédéral du Plan du mois de septembre, mon administration a calculé que la dotation régionale allouée au financement du fonds en 2022 serait augmentée en conséquence de 53,65 millions d'euros par rapport à la dotation qui était inscrite 2021.

Quant à la proposition relative à la diminution de la TVA sur la facture, il faut bien reconnaître qu'elle a facialement des impacts positifs, mais il faut aussi dire qu'elle a quelques effets pervers. Je rappelle qu'une telle baisse linéaire profiterait avant tout aux grands consommateurs d'énergie, c'est le problème de la TVA, puisque c'est un impôt qui n'est pas proportionnel, parmi lesquels on compte évidemment très peu de ménages qui ont peu de revenus.

Par ailleurs, elle ralentirait l'évolution de l'inflation et, donc, l'indexation automatique des allocations sociales et des traitements.

Pour ce qui nous concerne, au niveau des finances communales, une telle baisse du taux de la TVA ralentirait également l'indexation annuelle du Fonds des communes, du Fonds spécial de l'aide sociale, du Fonds des provinces ou encore du budget qui alloué, par exemple, aux APE.

Pour tout vous dire, récemment, j'ai écouté l'économiste Bruno Colmant, qui n'est pas réputé être spécialement un gauchiste de la première heure. Il préconise plutôt une conjonction de mesures pour pouvoir faire face à cette difficulté qui risque d'impacter durablement à la fois les ménages, les entreprises et, pour ce qui nous concerne, l'impact sur nos villes et nos communes.

Du reste, vous savez comme moi que ce débat-là, même si nous pouvons nous en saisir, la décision appartiendra au niveau fédéral.

Pour conclure, pour ce qui concerne, à mon niveau, la meilleure protection relativement au financement des

pouvoirs locaux, c'est le fait que l'on ait garanti l'indexation du Fonds des communes, ainsi qu'une augmentation de 1 % au-delà de l'inflation. Ce que je suis aujourd'hui en mesure de vous annoncer, c'est que cette mesure figurera bien au budget de l'exercice 2022.

Pour le reste, pour ce qui concerne l'équilibre financier des communes, tout d'abord, au fil des questions de cette commission, vous m'avez entendu évoquer divers plans qui permettraient aux communes de s'inscrire dans le Plan de relance wallon, avec le triptyque que j'ai évoqué, en faveur des grandes villes, des villes de moyenne importance et de la ruralité, pour leur permettre de pouvoir se déployer et pouvoir participer à cette relance, tout en améliorant leur cadre de vie et les services qu'ils rendent à leurs citoyens.

Structurellement, il faudra aussi se pencher sur la façon dont nos villes et nos communes trouvent des ressources pour pouvoir rendre les services auxquels elles sont destinées, pour rendre les services à la collectivité. Je confirme que j'ai introduit un plan d'aide qui est, pour le moment, soumis à la sagacité des différents cabinets. Je réserve évidemment la primauté au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – La vérité a ses droits, Monsieur le Président. Je veux reconnaître et donner crédit au ministre. Il a maintenu le pour cent d'augmentation de l'inflation du Fonds des communes. Ce n'est pas neuf.

Vous qui parliez, Monsieur Frédéric, du bilan de certains hommes politiques, cdH ou non, M. Courard peut en attester, nous l'avions défendu en son temps, *ne varietur*, nous l'avons toujours appliqué.

Il a parfois été menacé, même dénoncé, mais je me réjouis que le ministre l'ait respecté.

Deux. Sera suffisant 53 millions, si je fais un calcul, vous pourriez me dire « Monsieur Antoine, par rapport aux 20 millions en plus... », mais vous ne pouvez pas isoler le seul prix de l'énergie de tous les coûts qui attendent les communes aujourd'hui.

Cela ne serait pas raisonnable.

Je serai prudent, mais j'ai envie de faire confiance à l'Union des villes. J'en suis administrateur et c'est ce qui a amené son président, au nom de tous les mandataires locaux, socialistes, et cetera, à venir dire que les mesures annoncées ne seraient probablement pas suffisantes. Ce qui m'inquiète, Monsieur le Ministre, c'est qu'une fois de plus la Wallonie va payer à la place du fédéral. Si le fédéral avait pris une mesure de baisse sur la TVA ... Alors, vous dites qu'il y a des gros consommateurs, mais pardonnez-moi, comme ministre de l'Énergie, j'avais à l'époque réalisé une enquête : Qui consomme beaucoup d'électricité ? Vous le savez ?

Ce sont les ménages précaires qui se chauffent à l'électricité. C'est dramatique. Pour ceux-là, la hausse de la facture elle va être insupportable. Je ne comprends pas, je le dis tout net, alors que j'en ai fait la démonstration hier, les recettes de TVA vont augmenter de manière incroyable au niveau fédéral ne fut-ce que par la commande publique, près de 180 millions d'euros, ce geste ou un geste similaire à l'égard de nos collectivités locales et de ces peuples les plus précarisés.

Ces publics précarisés, ils vont se tourner vers les CPAS. Ce sera encore une facture supplémentaire pour les pouvoirs locaux. Je ne veux pas être un oiseau de mauvais augure, mais je dois vous le dénoncer parce que c'est le propos que tiennent l'ensemble des mandataires locaux.

Enfin, dernier point. Vous ne l'avez pas mentionnée, mais la péréquation des tarifs des GRD, notamment au sein d'ORES, va entraîner des pertes de revenus pour certains d'entre eux qui vont encore s'ajouter à la facture énergétique.

Attention, Monsieur le Ministre, je sais que c'est difficile et que vous avez des partenaires qui sont impitoyables, qu'ils ne sont peut-être pas aussi sensibles à la situation des communes. S'il faut que nous signions tous ensemble ici, dans un beau consensus politique, une motion pour vous soutenir, je le ferai volontiers dans les termes choisis par mon excellent collègue, M. Frédéric, qui a peut-être plus de sagesse dans l'écriture que dans le propos. Je crois que le Gouvernement doit vous entendre et doit relayer nos préoccupations.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je voudrais extrêmement brièvement remercier Monsieur le Ministre.

Petite parenthèse. Monsieur Antoine, moi qui suis de l'arrondissement de Verviers et qui réclamais depuis si longtemps la péréquation des GRD, je m'en réjouis. Je m'en réjouis pour les citoyens verviétois qui, en plus, sont lourdement sinistrés et qui vont enfin payer moins cher et ils vont être ralliés et d'autres vont payer plus cher, cela je le comprends bien, mais vous comprendrez que, vu de mon petit arrondissement, je trouve que, voilà.

Je lui en parlerai, j'arriverai à le convaincre, j'en suis convaincu.

Je remercie en tout cas le ministre pour ses réponses.

Je n'ai pas la capacité de M. Antoine d'entrer dans le détail des chiffres. Je ne sais pas si les mesures prises à l'heure qu'il est seront suffisantes ou pas.

Les communes, bien avant la pandémie et bien avant les inondations en province de Liège, étaient déjà en immense difficulté pour un certain nombre d'entre elles.

Très sérieusement, je ne jette la pierre évidemment à personne. Il y a des responsables politiques à peu près, dans ceux qui prennent leurs responsabilités du moins, de toutes les couleurs et il y a des contingences et des situations qui font que c'est plus difficile à certains endroits que d'autres.

Notre préoccupation, Monsieur Antoine, et je suis convaincu, le ministre ne dit rien d'autre, est de faire en sorte de préserver la qualité de vie dans nos communes et de préserver un équilibre.

Je ne doute pas que c'est notre objectif à tous pour que l'on puisse continuer à mener un certain nombre de politiques de développement.

Vous avez, Monsieur le Ministre, par contre, terminé votre réponse sur la capacité que vous donnerez aux communes de s'inscrire dans le Plan de relance, donc de bénéficier de moyens.

Simplement, je voudrais attirer votre attention sur l'importance de simplifier les procédures en la matière parce qu'aujourd'hui les communes dont je suis entouré elles sont, certaines, en train de chercher des bureaux parce qu'elles n'en ont plus suite aux inondations.

Quand il y a trop de démarches administratives, le personnel est sur les genoux. Les moyens matériels manquent et j'attire vraiment votre attention, pour l'ensemble des communes, mais surtout pour celles sinistrées et en immense difficulté.

En tout cas, merci pour le boulot.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je ne sais pas vous, Monsieur le Ministre, ni vous, chers collègues, mais beaucoup de citoyens ont reçu un appel de leur fournisseur d'énergie ou un mail ou un SMS pour leur demander d'augmenter leur acompte mensuel, jusqu'à 100 euros à 1 200 euros par an, pour éviter d'avoir une trop grosse facture de régularisation qui arrive à la fin.

Vous imaginez le surcoût en énergie pour les citoyens, la charge supplémentaire, c'est énorme. En plus, ils risquent peut-être d'avoir une augmentation d'impôts communaux. C'est la double peine dont je parlais tout à l'heure. C'est cela qu'il faut absolument éviter. Il faudrait une aide régionale à la hauteur du surcoût dû à l'augmentation de l'énergie qui va être subie par les communes pour éviter cette éventuelle hausse d'impôts qui va affecter encore plus les citoyens, alors qu'ils sont déjà fortement affectés avec l'augmentation du prix de l'énergie.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA FÉMINISATION DES NOMS DE RUE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la féminisation des noms de rue ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, afin d'évaluer les journées du patrimoine qui ont eu lieu en septembre dernier, je questionnais votre collègue Valérie De Bue sur l'organisation de l'espace public, et notamment des noms de rues. Elle m'a dit qu'elle ne manquerait pas de vous interpeller à ce sujet afin de faire avancer les choses, et je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de vous entretenir à ce sujet. Si oui, qu'en est-il ressorti ?

Le constat est clair : l'espace public reste organisé majoritairement par et pour les hommes. De très nombreux exemples sont à l'appui : les noms de rue, les panneaux de signalisation, le manque de toilettes publiques, l'éclairage public, les rues en pavés dans les espaces piétons, et cetera. Tant d'éléments qui renforcent l'idée que la rue est, pour trop de personnes encore, le domaine des hommes. Dans une telle conception, les femmes ne peuvent qu'au mieux y passer, pour se rendre d'un endroit à l'autre. Comment permettre aux femmes de se réapproprier un espace public, alors que tout ce qui le constitue – les monuments, les immeubles, les rues – appartient majoritairement aux hommes et exclut de facto les femmes ? Nous pensons que rendre l'espace public plus égalitaire passe aussi par la féminisation des noms de rues.

En Région wallonne, pour 10 rues qui portent le nom d'un homme, seulement une porte le nom d'une femme. Cela contribue grandement à invisibiliser les femmes dans l'espace public et donc dans les mémoires.

Je ne suis pas la seule à tirer ces conclusions puisque dans le plan Genre wallon, la mesure numéro 15 vise expressément à une représentation équilibrée des genres dans les noms de rues, « afin de permettre une juste reconnaissance des talents, compétences et actes citoyens dont ont fait preuve et font encore preuve aujourd'hui certaines femmes ».

Cette mesure étant de votre responsabilité, au printemps vous expliquiez être en train de travailler en ce sens avec l'Union des villes et des communes de Wallonie. Les concertations étaient en cours pour réunir le comité d'accompagnement et fixer les priorités de 2021 en matière de formation et d'information. Je peux concevoir qu'il y a eu des urgences pour les communes, mais je voulais néanmoins venir aux nouvelles.

Ces formations ont-elles eu lieu ? Comment ont-elles été construites ? Des associations telles que le collectif « Noms peut-être » ont-elles été associées ?

Vous mentionniez également des boîtes à outils numériques et des webinaires pour inciter à la mise en place de dynamiques locales, encourageant les communes à mettre en place une telle politique de féminisation des noms de voiries.

Enfin, vous avez également évoqué une méthodologie mise à la disposition des pouvoirs locaux, sous la forme d'un guide ou d'une circulaire ministérielle.

Ces outils sont-ils opérationnels ? Avez-vous déjà eu des retours des communes quant à leur utilisation ? Avez-vous prévu une évaluation de leur impact ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, il est évident que la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes passe aussi par la mise en avant de symboles de la place de la femme dans la société. Cela se traduit notamment par la féminisation du nom des rues, et donc de l'espace public. C'est pour cela que dans le Plan transversal égalité hommes-femmes 2020-2024, adopté par le Gouvernement wallon le 4 mars dernier, je porte précisément une mesure relative à la féminisation des noms de rues.

Une mesure qui vise à inciter les communes à accroître la part féminine lors de la création ou de la modification de voiries.

Cela dit, la question de l'égalité dans la politique de la ville ne peut être ramenée à cette seule question.

Les études montrent, en effet, que trop souvent, la ville est pensée par des hommes pour les hommes.

Le SPF Intérieur a d'ailleurs édité une brochure sur l'égalité des genres dans l'espace public qui, au-delà de la question des noms de rue, aborde celles de la mobilité, de la sécurité, de la lutte contre le harcèlement ou encore de la participation.

C'est dans cet esprit que depuis le printemps dernier, des rencontres ont eu lieu entre mon cabinet et l'Union des villes et des communes en vue d'organiser une journée ou de deux demi-journées d'échange sur cette thématique. Cette journée d'étude est programmée au mois de mars 2022.

Il s'agit véritablement d'inciter à la mise en place d'une dynamique locale qui peut être nourrie par des dispositifs de démocratie participative comme les conseils consultatifs de l'égalité hommes-femmes.

Cette journée sera accompagnée d'un outil méthodologique mis à la disposition des pouvoirs locaux sous la forme d'un guide ou d'une circulaire ministérielle concertée avec les partenaires institutionnels.

En trois mots, donc : former, sensibiliser et outiller sont les principes de mon action pour aider les pouvoirs locaux à intégrer la dimension du genre dans la diversité de leurs politiques locales ; politiques qu'elles mènent, bien sûr, en toute autonomie.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – J'aurais aimé avoir l'information que les choses avaient déjà avancé un peu plus, mais vous avancez maintenant une date pour la tenue de cette journée d'étude.

Vous ne m'avez pas répondu sur la manière dont les associations sont associées à la démarche puisqu'un certain nombre de groupes ont déjà une certaine expérience, expertise en la matière. J'ose donc espérer qu'elles sont bien associées à la préparation de cette journée d'étude et qu'il en sortira un guide méthodologique très précis, très direct.

On sait que les nouvelles voiries ne sont pas légion. Il y a donc tout un travail pour que quand un nouveau quartier, un nouveau lotissement se fait, on puisse être attentif à ces questions et que le cas échéant, on puisse réfléchir à parfois débaptiser certaines rues sans choquer, mais en profitant parfois de journées comme la journée du 8 mars ou la mise en place d'un conseil consultatif égalité pour avancer et faire que nos rues et villages, nos communes, soient à l'image de ce qu'est la société, c'est-à-dire représentée à moitié par les femmes et par les hommes.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA CYBERSÉCURITÉ DES POUVOIRS LOCAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la cybersécurité des pouvoirs locaux ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai appris que la Société wallonne du logement avait été victime d'une cyberattaque dans la nuit du 14 au 15 septembre.

Il en ressort que l'activité des SLSP a été fortement perturbée pendant plusieurs jours.

Dans le cadre du Plan de relance, vous avez fixé une feuille de route de digitalisation et d'informatisation au bénéfice des pouvoirs locaux.

Vous aviez aussi prévu de lancer un baromètre de l'infrastructure informatique locale au travers duquel vous souhaitiez que soient identifiées les administrations locales qui ont déjà été victimes de ce type d'attaque en précisant le nombre de fois, les impacts et les solutions qui avaient pu être mises en œuvre.

En parallèle, une enveloppe de 10 millions d'euros a été dégagée en 2020 en faveur de l'amélioration de l'infrastructure informatique locale en ce compris, la cybersécurité. Vous avez encore renforcé ces moyens en ajoutant un complément de 20 millions d'euros. C'est donc un montant important. Cela devrait permettre aux pouvoirs locaux de réaliser leur transition numérique, mais aussi d'augmenter leur capacité de réaction en cas de crise ou d'urgence. Outre les moyens financiers, la sensibilisation et la formation sont aussi fondamentaux.

Dans le cadre de la convention qui est conclue avec l'Union des villes et communes, une formation a justement été organisée le 21 juin sur la manière de développer une stratégie de cybersécurité au niveau local.

Après ce qui est arrivé à la Société wallonne du logement, a-t-on déjà pu identifier les impacts précis des cyberattaques et d'envisager des plans d'urgence et de secours face à celles-ci ? Si oui, pouvez-vous m'en préciser le contour ?

N'est-il pas judicieux, dans le cadre de la convention qu'il a avec l'Union wallonne des villes et des communes, de développer une vraie stratégie de cybersécurité au niveau local ? Cela peut-il être envisagé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, les cyberattaques sont souvent évoquées dans la presse. Nous n'y échappons pas : c'est un phénomène mondial.

En Belgique, la cybersécurité est actuellement prise en charge par trois instances :

- le Centre pour la cybersécurité qui est l'autorité nationale qui examine la question. Il supervise et coordonne la stratégie belge ;
- le service opérationnel du Centre pour la cybersécurité est chargé de détecter, d'observer et d'analyser les problèmes de sécurité en ligne et d'informer en permanence les autorités à ce sujet ;

- la Coalition pour la cybersécurité propose un partenariat entre des acteurs du monde universitaire, des services publics et des entreprises privées. Elle fournit des campagnes de sensibilisation, des kits d'information et des recommandations pratiques.

On sait que les enjeux de la cybersécurité sont multiples. Ils impliquent :

- du matériel et des logiciels sécurisés en suffisance à ce jour, afin d'assurer une protection de base des réseaux et des appareils ;
- la formation continue des collaborateurs qui jouent un rôle important dans la prévention et la détection rapide des tentatives de cyberattaques.

En ce qui concerne plus particulièrement le niveau qui nous occupe : le niveau local. J'ai dégagé des moyens en matière informatique, en ce compris la cybersécurité : 30 millions d'euros investis au niveau local pour des projets de digitalisation. Cela permet de répondre au premier enjeu identifié.

Complémentairement, je travaille avec l'Union des villes et communes en vue de développer des formations pour sensibiliser les agents locaux à la question et de faire en sorte que les tentatives d'intrusion trouvent toujours ou à tout le moins porte ouverte.

Une première formation a été donnée en juin dernier. Une autre est prévue pour la fin de l'année. Elle proposera aux participants des outils et des actions concrètes dans leur pratique professionnelle pour se prémunir des attaques.

Enfin, un baromètre de l'infrastructure informatique locale est en cours de préparation. Des contacts sont pris avec l'Agence du numérique pour la mise en œuvre concrète de l'action.

En ce qui concerne l'attaque dont a fait l'objet la Société wallonne du logement, la direction générale avait anticipé un éventuel problème en lançant différentes actions en la matière, qui n'avaient hélas pas eu le temps d'aboutir au moment de l'attaque. Il faut néanmoins noter positivement que la plupart des données ont pu être sauvées grâce aux différentes sauvegardes, *back-ups*. La situation tend à se normaliser et le sera complètement dans les prochains jours.

Votre question conduit aussi aux enseignements à tirer de la mise en place, depuis le début de cette année, du module « performance énergétique » de la grille indicative des loyers. Après bientôt un an de fonctionnement, les statistiques de son utilisation sont les suivantes : 41 438 estimations complètes de loyers indicatifs ont été réalisées, dont 30 895 par des propriétaires bailleurs et 10 539 par des locataires.

Comme nous l'avons déjà évoqué lors de précédentes réponses, les propriétaires sont plus nombreux à utiliser le site, car, dans la pratique, il leur

revient de fixer le loyer. Bien que la grille reste indicative à ce jour, ce chiffre indique qu'il est fort probable que les propriétaires bailleurs cherchent à la respecter. C'est donc un signal positif.

À la suite du loyer indicatif, vous savez qu'il est désormais possible de faire une estimation des frais énergétiques pour obtenir le loyer dit le « loyer chaud ». Au cours de la période écoulée, près de 9 000 estimations des frais énergétiques ont été réalisées, dont 5 968 par les propriétaires et 2 950 par les locataires. Ici, le module est donc plus fréquemment utilisé par les locataires. Cela se confirme au regard du taux d'utilisation que presque 28 % des locataires ayant fait une estimation du loyer indicatif ont aussi fait le calcul du loyer chaud, contre seulement 19,3 % des propriétaires qui ont fait l'estimation du loyer indicatif. Le module du loyer chaud sensibilise donc davantage les locataires que les propriétaires.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces indications sur la grille des loyers.

Je n'avais pas l'impression que c'était ma question, mais c'était intéressant.

(Réactions de M. le Ministre Collignon)

Non, ce n'était pas ma question puisque c'était sur la cybersécurité, mais c'était néanmoins instructif.

Par contre, quand on parlait de cybersécurité et de l'attaque qui a eu lieu, cela peut être intéressant de se poser la question par rapport à la protection des données des personnes qui utilisent ce type de grille.

(Réactions de M. le Ministre Collignon)

Je dirais qu'en conclusion des différentes réponses que vous m'avez faites, je vois que vous marquez un intérêt pour la cybersécurité. Je crois qu'il faut vraiment investir au niveau des pouvoirs locaux et au niveau des communes dans les infrastructures et dans la formation.

On se rend bien compte – et vous l'avez certainement vécu comme bourgmestre – que dans le personnel des administrations, il y en a qui ne mesurent pas l'importance de certaines manipulations à faire régulièrement pour protéger l'ensemble du système de la commune. La Ville de Liège avait été attaquée il n'y a pas longtemps ; maintenant, c'est la Société wallonne du logement. On a vu d'autres SPF qui ont été également touchés. C'est un dossier important pour l'avenir.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame de Coster-Bauchau, d'avoir clôturé cette séance de commission. Merci à M. Demeuse qui est resté du début à la fin pour nous accompagner ; c'était un plaisir. Merci à M. le Ministre et bien entendu à son accompagnatrice

du cabinet, mais surtout aux services qui, comme d'habitude, ont été extraordinaires, impeccables et ont permis la tenue de ces travaux.

Bonne soirée, bonne fin d'après-midi à toutes et à tous.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Galant, sur « l'expertise obligatoire préalable à l'octroi de crédits hypothécaires et son impact sur le marché immobilier wallon » ;

- M. Hazée, sur « la rationalisation des distributeurs de billets annoncées par BATOPIN » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 32 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Michel Di Mattia, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Yves Evrard, MR
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Maxime Hardy, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Éric Lomba, PS
M. Olivier Maroy, MR
M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo